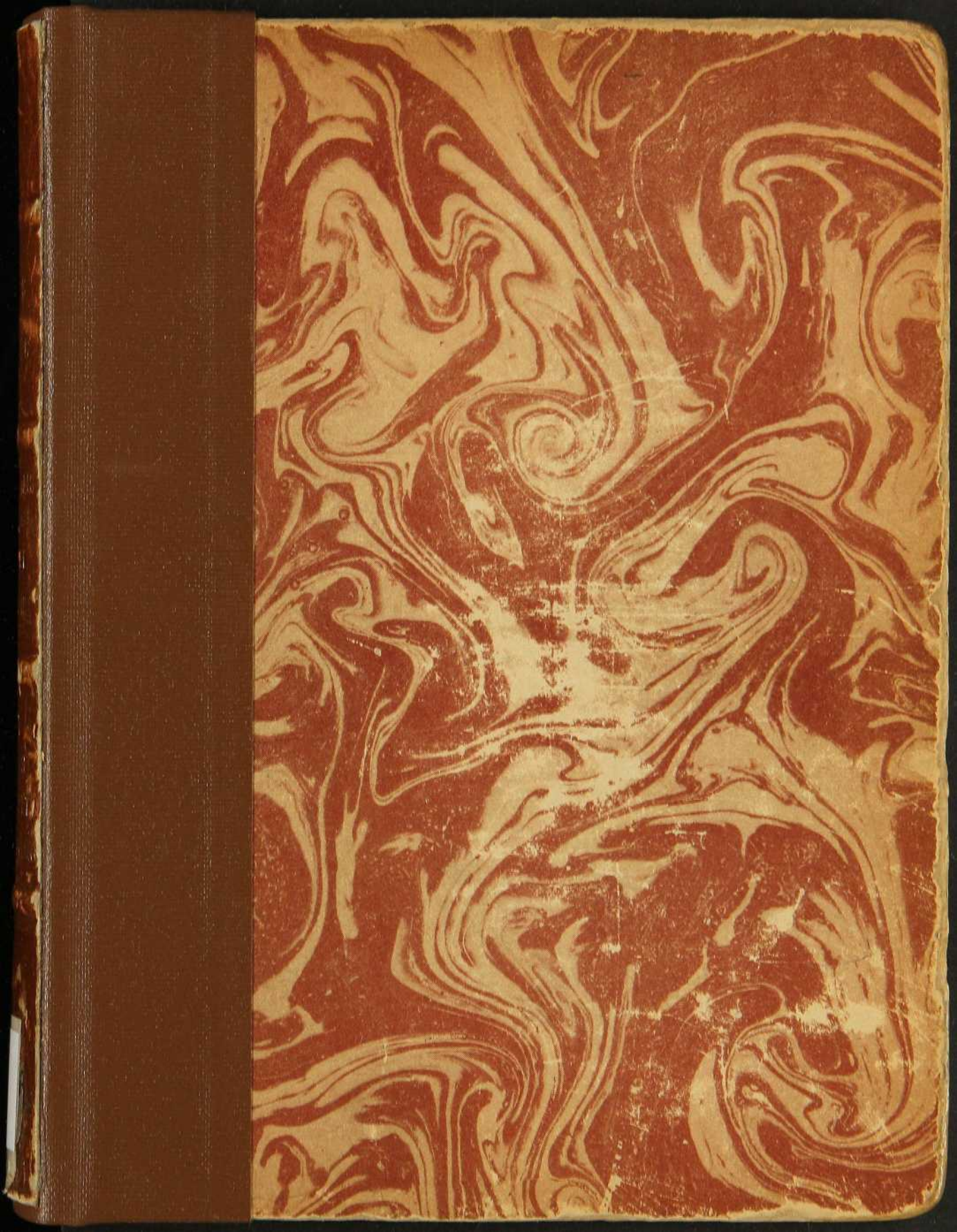

Bibliothèque Nationale du Québec

# ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

---

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION DU

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

Tous Droits Réservés

1927

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

# INVENTAIRE

des

# CONCESSIONS EN FIEF ET SEIGNEURIE

## FOIS ET HOMMAGES

et

# AVEUX ET DÉNOMBREMENTS

conservés aux

## ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

OFF
S4A7
R621
Cq.2
15

VOLUME DEUXIEME

SAINT-SULPICE

BEAUCEVILLE
L'"ECLAIREUR", Limitée
EDITEUR

1927

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

# ARCHIVES DE QUÉBEC

## FIEF ET SEIGNEURIE DU CAP-DE-LA-MADELEINE

20 mars 1651.

Acte de concession de Révérend Père en Dieu Jacques de la Ferté, conseiller, aumônier du Roi, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle Royale de Paris, à la Compagnie de Jésus établie en la Nouvelle-France, "une étendue de terre, eau et forêts à prendre dans le dit pays de Canada contenant deux lieues le long du grand fleuve de St-Laurent, depuis le cap nommé des Trois-Rivières en descendant sur le dit grand fleuve jusques à l'endroit où les dites deux lieues se pourront étendre sur vingt lieues de profondeur dans les terres du côté du nord avec le droit de seigneurie en mouvance que le dit sieur donateur a et peut avoir en et sur les choses par eux ci-dessus données, le tout au dit sieur donateur appartenant par concession à lui faite par Messieurs de la Compagnie de la dite Nouvelle-France..."

Greffe de Jacques Duchesne et Pierre Fieffé, notaires du Roi au Châtelet de Paris, 20 mars 1651. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 mai 1652.

Permission de M. de Lauzon au Père René Ménard de prendre possession de la concession accordée aux Pères Jé-

76055

suites par messire Jacques de la Ferté le 20 mars 1651; ordre à Pierre Boucher, commis aux Trois-Rivières, de mettre le Père Ménard en possession de la dite concession.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 133.

22 mai 1652.

Procès-verbal de Pierre Boucher qui constate la prise de possession par le Père René Ménard de la concession accordée aux Pères Jésuites par messire de la Ferté le 20 mars 1651; la dite prise de possession faite en présence de Roland Godet, greffier de Québec, et de Guillaume Pepin, seigneur de la Fond.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 133.

26 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France "pour l'estendue et espace de deux lieues de terre de front sur le grand fleuve St-Laurent à prendre depuis le cap des Trois-Rivières en descendant sur le dit grand fleuve sur vingt lieues de profondeur dans les terres... aux dites Pères appartenants par contrat de donation de messire de la Ferté le 20 mars 1651."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 71.

27 novembre 1668.

Ordonnance de Claude Bouteroue, intendant de la Nouvelle-France, qui décide que la concession de Jacques de la Ferté, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, aux Révérends Pères Jésuites du 20 mars 1651 sera insinuée pour servir et valoir ce que de raison.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1676.

Explication de M. Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, sur la concession accordée aux Pères Jésuites par messire de la Ferté le 20 mars 1651.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 134.

12 mai 1678.

Lettres d'amortissement de Sa Majesté en faveur des Pères Jésuites pour la concession qui leur a été accordée par messire de la Ferté le 20 mars 1651.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 82.

20 février 1733.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Claude Dupuy, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus et procureur des missions de la dite Compagnie, pour le fief et seigneurie du Cap-de-la-Madeleine.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folios 383 et 401.

11 mars 1767.

Bail à ferme des Pères Louis de Glapion et Joseph Casot, supérieur et procureur de l'ordre des Jésuites, propriétaires de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, à Christophe Pelissier, négociant à Québec, d'une étendue de deux lieues de terre de front sur vingt arpents de profondeur dans la dite seigneurie.

Greffe de Guillaume Guillimin, notaire à Québec, 11 mars 1767. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 décembre 1781.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Jean-Jo-

seph Casot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite Compagnie établies en cette Province, pour le fief et seigneurie du Cap-de-la-Madeleine.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 2, folios 194 et 244.

16 mars 1864.

Cadastre de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 5).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de l'Arbre à la Croix, Hertel ou Saint-Jacques du Hertelet*

5 avril 1644.

Acte de concession de Jacques de la Ferté, abbé de Sainte-Madeleine, à Jacques Hertel d'une demie lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur. Aux droits de fief et de justice haute, moyenne et basse.

Mentionné dans l'arrêt du Conseil Souverain du 13 juin 1667.

2 juin 1650.

Ordre de M. d'Avaugour, gouverneur de la Nouvelle-France, d'enrégistrer l'acte de concession accordé à Jacques Hertel par l'abbé de Sainte-Madeleine le 5 avril 1644.

Mentionné dans l'arrêt du Conseil Souverain du 13 juin 1667.

13 juin 1667.

Arrêt du Conseil Souverain qui sans tirer à conséquence ni préjudicier à l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 mars 1663 maintient et garde le sieur Quentin Moral et les héritiers Hertel en la propriété et possession des terres

concédées au défunt sieur Jacques Hertel par le sieur de la Ferté, abbé de Sainte-Madeleine, le 5 avril 1644, à la charge néanmoins qu'il sera obligé et les dits héritiers Hertel et qu'ils obligeront leurs tenanciers à faire moudre leurs grains au moulin du sieur Etienne Pezard de la Touche par droit de banalité qui lui est accordé pour le moulin sur la demi lieue appartenant au dit Quentin Moral et héritiers Hertel, et au surplus ordonne que le dit Quentin Moral et héritiers Hertel jouiront de tous les autres droits qui leur sont acquis par leur titre.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain, 1667.

9 août 1668.

Acte de foi et hommage de Quentin Moral, sieur de Saint-Quentin, juge prévôt de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, pour "la moitié du fief de Saint-Jacques-du-Hertelet à lui appartenant à cause de Marie Marguerie, à présent sa femme, auparavant veuve de défunt Jacques Hertel, sieur de la Frenière, la dite moitié de fief consistant en vingt-un arpents de terre de front sur le grand fleuve Saint-Laurent sur deux lieues de profondeur, tenant d'un côté à François Hertel, sieur de la Frenière, fils aîné du dit défunt sieur Hertel, d'autre côté Nicolas Marsolet, d'un bout le dit grand fleuve et d'autre bout les terres non concédées, au dit sieur de Saint-Quentin échu par partage fait entre lui et sa dite femme d'une part et le dit François Hertel, Louis Pinard, maître chirurgien, à cause de Marie-Madeleine Hertel, sa femme, et Jean Crevier à cause de Marguerite Hertel, sa femme, lequel dit fief consistant en une demie lieue de terre, prairies et bois sur deux lieues de profondeur dans les terres, joignant d'un côté le ruisseau de l'Arbre à la Croix, d'autre côté aux terres et fief du

sieur de la Touche, ci-devant appartenant au dit défunt sieur Hertel par titre de concession qu'il en aurait obtenu de défunt messire Jacques de la Ferté, prêtre, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Château d'Exe (sic), un des associés de l'ancienne compagnie des ci-devant seigneurs de ce pays en date du 5 avril 1644. . . "

Fois et hommages, rgime français, cahier 1, folio 40.

9 août 1668.

Acte de foi et hommage de François Hertel de la Frenière pour "le quart à lui appartenant du fief de Saint-Jacques du Hertelet icelui fief consistant en une demie lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur, le dit quart de fief à lui appartenant en qualité de fils aîné de défunt Jacques Hertel, son père, joignant d'un côté Quentin Moral à cause de Marie Maguerie, sa femme, auparavant veuve du dit défunt sieur Hertel, mère du dit François Hertel, d'autre côté Louis Pinard à cause de Marie-Madeleine Hertel, sa femme, d'un bout le grand fleuve Saint-Laurent, d'autre bout les terres non concédées. . . "

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 43.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Marsolet, possédée par Jean-Baptiste Chartier, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 34).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Marsolet, possédée par David Kinnear, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 35).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Marsolet, possédée par les héritiers de feu Moses Hart, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 36).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Marsolet, possédée par Thomas Burns, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 37).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Marsolet, possédée par Isidore Cossette, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 38).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief des Prairies Marsolet*

5 avril 1644.

Acte de concession de messire Jacques de La Ferté, abbé de Sainte-Marie, seigneur dominant, à Nicolas Marsolet de Saint-Aignan d'une concession de terre d'une demi lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent sur deux lieues de profondeur dans les terres, joignant d'un côté au ruisseau de l'Arbre à la Croix et d'autre côté au sieur Hertel, en seigneurie, avec droits de haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foi et hommage.

Tiré d'un acte notarié; le titre de concession n'a pu être retrouvé.

7 janvier 1670.

Acte de foi et hommage de Nicolas Marsolet au Révérend Père Le Mercier, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus, pour la terre et seigneurie de Marsolet

relevant en plein fief, foi et hommage des dits Révérends Pères.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 7 janvier 1670. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 juin 1696.

Acte de vente de Jean Marsolet, bourgeois de Québec, Louise Marsolet, veuve de Jean Lemire, Geneviève Marsolet, femme de M. Guyon, sieur de Rouvray, et Marie Madeleine Marsolet, femme de François Guyon, sieur Desprès, à René (sic) Catalogne, lieutenant réformé au détachement des troupes de la marine en ce pays, des parties de portion qui peuvent appartenir et revenir à chacun des dits cédants pour un quatrième en la terre, fief et seigneurie des Prairies Marsolet avec toutes ses dépendances.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 3 juin 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de la Pierre*

10 août 1655.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à lui donné par la Compagnie de la Nouvelle-France, à Etienne de Lafond, habitant des Trois-Rivières, de la consistance des lieux qui ensuivent, c'est-à-savoir : "un quart de lieue au-dessus de la rivière dite la Madeleine et un quart de lieue au-dessous, de front sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du nord, au-dessus des Trois-Rivières, et trois lieues de profondeur dans les terres." Pour jouir des dits lieux en fief et en tous droits de haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 143.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 78.

18 novembre 1672.

Acte d'enregistrement à la requête de Charles Lesieur, sieur de la Pierre, gendre de Marie Boucher, veuve d'Etienne de Lafond, et tutrice des enfants d'icelui, du fief accordé au dit Lafond le 10 août 1655.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 143.

11 mars 1743.

Acte de foi et hommage de Jean Toupin au R. P. Charles-Michel Messaiger, supérieur des RR. PP. Jésuites, pour l'arrière-fief nommé de la Pierre relevant du fief et seigneurie nommé le Cap-de-la-Madeleine dont les dits RR. PP. sont propriétaires, lequel arrière-fief de la Pierre appartient au sieur Toupin par le moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Françoise, Pierre-Jean-Baptiste et Marie-Joseph Lesieur par contrat passé devant Mtre Pressé, notaire royal des Trois-Rivières, le 6 février 1743.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 11 mars 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 juin 1863.

Cadastre de l'arrière-fief Lapierre, possédé par François-Xavier Toupin, Pierre Toupin et Toussaint Toupin, écuyers, fait le 13 juin 1863, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 44 bis).

Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DE GAUDARVILLE

8 février 1652.

Acte de concession de Jean de Lauzon, conseiller ordinaire du roy en ses conseils d'état et privé, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, à Louis de Lauzon, écuyer, seigneur de la Citière et de Gaudarville, "des lieux scis et scitués en la Nouvelle-France dans l'estendue des bornes qui ensuivent c'est à sçavoir, aboutissant d'un costé à la ligne qui sépare la concession accordée aux Sauvages par la Compagnie de la Nouvelle-France par sa délibération du... d'autre costé tirant une ligne parallèle et de séparation et qui prendra pour borne la rivière du Cap Rouge d'icelle rivière comprise et pardevant aboutissant à la route qui va de Québec au Cap Rouge et qui prend le derrière des concessions d'Antoine Martin dit Montpellier, Nicolas Chaigneau, Pierre Garement, François Boulé, René Mézeré, François Boucher, Charles Gaultier dit Boisverdun, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault, Nicolas Ruelle et Etienne Dumets, la dite route entre deux lignes parrallèles cy-dessus escrites commençant l'une derrière la concession du dit Dumetz sur la rivière du Cap Rouge, et l'autre derrière celle du dit Montpellier étant en partie en la concession des Sauvages et l'autre en la censive de la Compagnie jusques à quatre lieues de profondeur et ainsy aboutissant aux terres non concédées..." En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 638.

*Publié dans Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 383.

15 novembre 1653.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, à Louis de Lauzon, seigneur de la Citière et de Gaudarville, de "l'espace de terre qui est enclos entre la concession de Gaudarville, la ligne qui borne la concession des Sauvages, le fleuve Saint-Laurent et la rivière du Cap-Rouge, icelle rivière du Cap-Rouge comprise, laquelle étendue de terre ensemble, la censive y établie, uni, joint et incorporé réunissons, joignons et incorporons à la dite seigneurie de Gaudarville pour en jouir... aux mêmes droits de fief, haute, moyenne et basse justice et seigneurie qui lui ont été accordés par la dite concession du 8 février..."

Cahier d'intendance no 2, concesssion en fiefs, folio 639.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 384.

19 avril 1654.

Acte de conventions entre Louis de Lauzon, sieur de la Citière et de Gaudarville, et François Blondeau, Nicolas Pinel, Michel Morin, Jacques Archambault, Guillaume de Beysse, Charles Gaultier dit Boisverdun, François Boucher, René Mézeré, Antoine Martin dit Montpellier, habitants et censitaires du lieu dit le Cap-Rouge, seigneurie de Gaudarville.

Greffe de Jean Durand, notaire à Québec, 19 avril 1654.

Publié dans *Histoire de la seigneurie de Lauzon* de J.-Edmond Roy, vol. 1er, p. 117, et dans *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy,* de l'abbé H. A. Scott, p. 540.

9 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales, pour la terre et seigneurie de Gaudarville, laquelle lui appartient par le délaissement qui lui en a été fait et à Catherine Nau, sa femme, par divers créanciers de la succession de défunt Louis de Lauzon, sieur de la Citière, premier mari de la dite damoiselle Nau.

Cahier d'intendance no 2, concession en fiefs, folio 640.

2 janvier 1668.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, pour le fief et seigneurie de Gaudarville.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 2 janvier 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 décembre 1696.

Permission du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Sauvages Hurons établis à Lorette de s'"établir dans un terrain en contestation entre le sieur Peuvret et le sieur Guillaume Bonhomme, habitant, terrain qui se trouve entre la seigneurie de Neuville et celle de Gaudarville, consistant en une demie lieue de front sur deux lieues de profondeur, à la charge d'en faire tirer incessamment l'alignement et de nous en rapporter le certificat, et qu'ils quitteront les dites terres au bout de douze années pour retourner aux propriétaires des dits lieux, sy mieux n'aiment les dits Sauvages leur en payer les rentes pour le temps qu'ils en voudront encore jouir comme sy elles étaient affermées à des Français.

Registre d'intendance, cahier 5, folio 4.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 428.

16 avril 1701.

Acte d'accord et conventions entre Alexandre Peuvret, sieur de Gaudarville, greffier en chef du Conseil Souverain, héritier pour deux tiers en la seigneurie de Gaudarville, et Ignace Juchereau Duchesnay, comme ayant épousé Marie-Catherine Peuvret, ayant droit pour un tiers en la dite seigneurie de Gaudarville.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 16 avril 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er août 1725.

Acte de foi et hommage de Marie-Anne Peuvret, fille et héritière d'Alexandre Peuvret de Gaudarville, pour un tiers dans le fief de Gaudarville, faisant aussi pour Alexandre-Joseph Peuvret de Gaudarville, son frère, de présent à Saint-Domingue, héritier du dit feu sieur Alexandre Peuvret de Gaudarville pour les deux autres tiers du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 134.

2 août 1725.

Aveu et dénombrement de Marie-Anne Peuvret de Gaudarville, âgée de vingt-quatre ans ou environ, fille et héritière de feu Alexandre Peuvret de Gaudarville, greffier du Conseil Supérieur, pour un tiers dans le fief vulgairement nommé de Gaudarville, faisant aussi pour Joseph Alexandre Peuvret de Gaudarville, son frère, de présent à Saint-Domingue, héritier du dit feu sieur de Gaudarville, son père, pour les deux autres tiers dans le dit fief.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 242.

14 septembre 1859.

Cadastre de la seigneurie de Gaudarville, appartenant à Antoine Juchereau Duchesnay, clos le 14 septembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 21).

Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DU CAP-DES-ROSIERS, ETC., ETC.

9 mars 1652.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, à Louis d'Ailleboust de Coulonges, Jean de Lauzon, grand sénéchal de ce pays, Charles de Lauzon, prêtre, seigneur de Charny, Louis de Lauzon, seigneur de la Citière, Jacques Leneuf de la Poterie, Charles Le Gardeur de Tilly, Charles d'Ailleboust des Musseaux, Jean-Paul Godefroy, Michel Leneuf du Hérisson, le sieur Godefroy, Jean Bourdon, tous associés, des "lieux sis et situés dans l'étendue des bornes ci-après savoir, depuis l'île de Miscou, jusques au Cap des Rosiers icelui compris ensemble le cap d'Espoir, l'île Bonaventure, l'île Percée, l'île Plate, Gaspé et sa baie, l'anse au Griffon, et généralement toutes les côtes et les îles étantes le long d'icelles depuis la dite île de Miscou jusques au cap des Rosiers icelui compris et de profondeur dix lieues dans les terres avec tout le contenu dans la dite étendue, îles, îlets, rivières, lacs, bois et prairies, pour en jouir à perpétuité en toute propriété, justice et seigneurie..."

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Marie-Barbe de Boulogne, veuve de feu messire Louis d'Ailleboust, du 23 mars 1668.

23 mars 1668.

Acte de foi et hommage de Marie-Barbe de Boulogne,

veuve de Louis d'Ailleboust, pour la concession accordée par M. de Lauzon à son défunt mari et à ses associés le 9 mars 1652 : "... sur quoi nous avons décerné acte à la dite dame d'Ailleboust de sa dite déclaration sans toutefois tirer à conséquence ni préjudicier, remettant au roi ou à la compagnie de faire valoir le dit titre ou de le révoquer attendu que les lieux n'ont été mis en valeur et que c'est impossible aux concessionnaires de les y mettre, l'étendue en étant de plus de trente lieues de front et dix-huit lieues de profondeur qui font en superficie plus de trois cents lieues de pays."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 318.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE LA RIVIERE DE L'ASSOMPTION

15 avril 1652.

Acte de concession de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, à Charles de Lauzon, sieur de Charny, de la rivière de L'Assomption tombante dans la rivière des Prairies et fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis la pointe de l'île de Montréal, et demie lieue de front sur et en remontant la dite rivière des Prairies depuis le coin d'en haut de l'embouchure de la rivière de L'Assomption et trois lieues de front sur le dit fleuve St-Laurent...

Tiré de l'acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, du 26 novembre 1667.

10 septembre 1657.

Acte de donation et transport de Charles de Lauzon, sieur de Charny, aux Révérends Pères Jésuites de la Nouvelle-France du fief et seigneurie à lui accordé le 15 avril 1652.

Tiré de l'acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, du 26 novembre 1667.

26 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France, pour la "rivière de L'Assomption tombante dans la rivière des Prairies et fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis la pointe de l'île de Montréal, et demie lieue de front sur et en remontant la dite rivière des Prairies depuis le coin d'en haut de l'embouchure de la rivière de L'Assomption et trois lieues de front sur le dit fleuve St-Laurent à commencer au coin d'en bas de l'embouchure de la dite rivière de L'Assomption ensemble les îles qui se rencontreront vis-à-vis de la dite concession dans la rivière des Prairies, et de plus quatre lieues de profondeur dans les terres du côté du nord, la dite étendue de terre appartenante aux dits Pères par la donation et transport qui leur en a été faite par le sieur de Lauzon Charny le 10 septembre 1657, lequel sieur de Charny en était propriétaire par titre de concession qu'il en aurait obtenu de feu M. de Lauzon, lors gouverneur, en date du 15 avril 1652. . . "

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 70.

## FIEF SAINT-JOSEPH, SUR LE CHEMIN SAINT-JEAN, A QUEBEC.

14 octobre 1639.

Acte de concession de M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, aux Dames Religieuses Ursulines de soixante arpents de terre en superficie dans la banlieue de Québec.

Mentionné dans l'aveu et dénombrement de Romain Becquet du 6 décembre 1667.

18 février 1640.

Acte de prise de possession des soixante arpents de terre accordés par M. de Montmagny le 14 octobre 1639.

Mentionné dans l'aveu et dénombrement du 28 mai 1737.

6 mars 1652.

Ordonnance de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, par laquelle en procédant à la confection du papier terrier en la Sénéchaussée de Québec il confirme la concession de M. de Montmagny en faveur des Ursulines du 14 octobre 1639, "pour en jouir par elles en franc aleu et main morte sans autre redevance que des dévotions dont elles s'acquittent tous les ans en faveur du Roi et à la charge d'aveu et dénombrement de vingt ans en vingt ans."

Mentionnée dans l'acte de foi et hommage du 28 mai 1737.

6 décembre 1667.

Aveu et dénombrement de maître Romain Becquet, au nom et comme procureur des Religieuses Ursulines de Québec, "lequel en la dite qualité avoue et déclare tenir soixante arpents de terre ou environ défrichés situés en la banlieue de cette ville (Québec), joignant d'un côté les Religieuses Hospitalières, d'autre côté Noël Pinguet, à cause de son acquet, d'un bout la grande route, et d'autre bout le côteau Sainte-Geneviève, aux dites Religieuses appartenant par titre de concession qu'elles en auraient obtenu de feu monsieur de Montmagny en date du quatorze octobre mil six cent trente-neuf."

Fois et hommages, régime français, cahier 7, folio 158.

28 mai 1737.

Aveu et dénombrement des Révérendes Dames Ursulines de Québec, représentées par Christophe Hilarion Dulaurent, notaire royal, pour le fief que les dites Dames possèdent en censive dans la banlieue de Québec.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 548.

24 décembre 1859.

Cadastre du fief Saint-Joseph, appartenant aux Dames Religieuses Ursulines de Québec, clos le 24 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 17).

Archives de la province de Québec.

*Note* — A consulter sur le fief Saint-Joseph, P.-B. Casgrain, *La fontaine d'Abraham Martin et le site de son habitation,* et une étude de M. l'abbé Ivanhoe Caron dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXVI, pp. 99 et 130.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE MILLE-VACHES

15 novembre 1653.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, à Robert Giffard, écuyer, seigneur de Beauport, de "la consistance des lieux qui ensuivent, c'est à scavoir : trois lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent du costé du nord au-dessous de Tadoussac, et des grandes et petites Bergeronnes, au lieu dit Mille-Vaches, avec quatre lieues de proffondeur, tenant pardevant sur le dit fleuve, et des autres costés aux terres non concédées. En fief et en tous droits de haute, moyenne et basse justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 771.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 352.

22 février 1668.

Acte de foi et hommage de Robert Giffard pour le fief et seigneurie de Mille-Vaches de trois lieues de front sur le fleuve St-Laurent, du côté du nord, au-dessous de Tadoussac et des Grandes et Petites Bergeronnes, avec quatre lieues de profondeur.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 295.

2 juillet 1670.

Acte de donation de dame Marie Renouard, veuve de Robert Giffard, Joseph Giffard, fils aîné du dit feu Robert Giffard, et damoiselle Michelle-Thérèse Nau, sa femme, à François Aubert, fils de noble homme Charles Aubert de la Chesnaye et de Louise Juchereau, de la seigneurie appelée Mille-Vaches complantée en hauts bois contenante trois lieues de front et quatre lieues de profondeur.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 2 juillet 1670. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 septembre 1676.

Acte de foi et hommage de Charles Bazire, receveur des droits du Roi en ce pays, au nom et comme faisant pour François Aubert, fils de Charles Aubert de la Chesnaye, de présent à La Rochelle, pour le fief et seigneurie des Mille-Vaches.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 773.

23 février 1764.

Acte de vente d'Ignace Aubert de la Chesnaye et

Marie-Anne de l'Estringuant de Saint-Martin, sa femme, à Thomas Dunn, écuyer, du fief et seigneurie de Mille-Vaches.

Greffe de Jean-Claude Panet, 23 février 1764. Pièce détachée aux Archives d la province de Québec.

20 octobre 1767.

Acte de vente de Thomas Dunn, écuyer, à William (Guillaume) Grant du tiers du fief et seigneurie de Mille-Vaches.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Thomas Dunn et William (Guillaume) Grant, membre du Conseil de Sa Majesté en cette Province, pour le fief et seigneurie de Mille-Vaches.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 31.

14 juin 1785.

Acte de foi et hommage de l'honorable Thomas Dunn, un des membres du Conseil de Sa Majesté, et de Peter Stuart, seigneurs et propriétaires par indivis du fief et seigneurie de Mille-Vaches, pour le dit fief.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 144.

9 octobre 1837.

Acte de foi et hommage de l'honorable John Stewart, un des membres du Conseil législatif, au nom et comme procureur de Mary Stuart, James-T-S. Stuart, William Taylor, Peter Short, tous en qualité d'héritiers de feu Peter Stuart, seigneurs et propriétaires d'un tiers indivis du fief et seigneurie de Mille-Vaches.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 22.

9 octobre 1837.

Acte de foi et hommage d'Andrew Paterson, de Québec, au nom et comme fondé de procuration de John Green-

shields et James Weir pour certaines parts et portions du fief et seigneurie de Mille-Vaches.

Acte de foi et hommage, régime anglais, cahier 4, folio 28.

23 janvier 1864.

Cadastre de la seigneurie de Mille-Vaches, possédée par les héritiers Dunn, fait le 23 janvier 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 107).

Archives de la province de Québec.

## FIEF MORIN

15 novembre 1653.

Acte de concession de M. de Lauzon à Noël Morin, habitant de ce pays, d'un quart de lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à commencer à un arpent au-dessous de la rivière la Caille et remontant le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, jusques à l'étendue du dit quart de lieue, pour en jouir en toute propriété, justice et seigneurie avec tous droits de fief, haute, moyenne et basse justice mouvant de Québec.

Tiré de l'acte de foi et hommage de Noël Morin du 10 novembre 1667.

10 décembre 1667.

Offres de foi et hommage de Noël Morin pour un fief à lui accordé par M. de Lauzon le 15 novembre 1653 "aux offres duquel Noël Morin, Louis Couillard de Lespinay, présent, a déclaré que le dit fief prétendu par le dit Noël Morin être tenu directement des dits seigneurs (la Cie des Indes Occidentales) est enclavé dans les bornes et limites du fief de l'île aux Oies et dépendances lequel fief lui appartient étant aux droits de M. le chevalier de Montmagny

par acquisition qu'il en a ci-devant de nous (Louis-Théandre Chartier de Lotbinière) faite et du sieur Moyen, cessionnaire de mon dit sieur de Montmagny par contrat passé par devant Chaperon et Richer, notaires au Châtelet de Paris, le 10 janvier 1654, lequel dit sieur de Montmagny en était propriétaire par titre de l'ancienne Compagnie du 5 mai 1646, par lequel appert que le dit sieur de Lespinay tient en fief la rivière du Sud et une lieue au dessus tirant vers Québec et que la rivière de la Caille où est située la concession accordée par feu M. de Lauzon au dit sieur Morin fait partie du dit fief de l'île aux Oies et dépendances étant comprise dans la dite lieue. . . "

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 184.

## SEIGNEURIE DE DOMBOURG, NEUVILLE OU POINTE-AUX-TREMBLES

15 décembre 1653.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la Nouvelle-France, à Jean Bourdon, seigneur de Saint-Jean, de "toute l'estendue de terre qui se rencontre sur le fleuve Saint-Laurent du costé du nord depuis les bornes de la concession du sieur abbé de Lauzon jusques à celle du défunt sieur des Châtelets, avec quatre lieues de profondeur". En fief, avec haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 662.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 390.

15 décembre 1653.

Acte de déclaration de Jean Bourdon que la conces-

sion à lui accordée ce jour a été faite en faveur de son fils Jean-François Bourdon, et "qu'il y renonce quoiqu'elle soit faite en son nom."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 avril 1667.

Acte de ratification de Charles Aubert de la Chesnaye, au nom des Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, de la donation que Jean Bourdon a faite à son fils Jean-François Bourdon de la concession à lui accordée le 15 décembre 1653.

28 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Jean-François Bourdon, sieur de Dombourg, pour sa terre, fief et seigneurie de Dombourg, consistant en toute l'étendue de terre qui se rencontre sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du nord, depuis les bornes de la concession du feu sieur abbé de Lauzon jusques à celles du défunt sieur des Châtelets avec quatre lieues de profondeur en les terres, le tout à lui appartenant par titre de concession qu'en aurait obtenu messire Jean Bourdon en date du 15 décembre 1653...

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 243.

12 novembre 1680.

Acte de vente sous seing privé de Jean-François Bourdon, sieur de Dombourg, à Nicolas Dupont, sieur de Neuville, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de la terre, fief et seigneurie dite Dombourg ou la Pointe-aux-Trembles.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 662.

27 avril 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à

Nicolas Dupont, écuyer, sieur de Neuville, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de "l'espace de terre de front qui est enclos entre son fief de Neuville et le fief de la Pointe-aux-Ecureux, sur la même profondeur de son dit fief de Neuville, laquelle étendue de terre sera unie, jointe et incorporée au fief et seigneurie de Neuville". Aux mêmes droits de fief et justice que le dit Dupont de Neuville tient son dit fief.

Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2, folio 26.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 339.

15 mai 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui oblige les habitants de la seigneurie de Neuville d'exhiber et fournir à leur seigneur, M. Dupont, les titres de concession et autres contrats en vertu desquels ils sont en possession de leurs terres.

Ordonnances des Intendants, cahier 1, folio 102.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 426.

27 janvier 1717.

Acte de vente d'Eustache Chartier de Lotbinière et de Marie-Françoise Renaud d'Avènes des Méloizes, sa femme, à Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes, seigneur en partie de Neuville, de toute la part et prétention qu'ils peuvent avoir et prétendre dans l'étendue du dit fief et seigneurie de Neuville qui est la sixième partie, à eux échue par la succession de feu messire Nicolas Dupont et Jeanne Gaudais, son épouse, leurs aïeul et aïeule maternels.

Greffe de Pierre Rivet, notaire à Québec, 27 janvier 1717. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 août 1725.

Acte de foi et hommage de Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Neuville ou Pointe-aux-Trembles.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 138.

18 août 1725.

Aveu et dénombrement de Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, propriétaire pour cinq-sixièmes du fief vulgairement nommé Neuville ou la Pointe-aux-Trembles, le dit comparant faisant aussi pour ses soeurs.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 250.

4 mai 1739.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui, à la requête du sieur des Méloizes, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, seigneur de Neuville, condamne ses censitaires et tenanciers qui possèdent des terres sans titres ni billets, de faire passer incessamment des contrats de leurs dites terres et d'en fournir copies au dit sieur des Méloizes.

Ordonnances des intendants, cahier 27, folio 42.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 328.

30 septembre 1741.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte que Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes et de Neuville, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, commandant pour le Roi au fort de Chambly, sera tenu d'ici au 15 novembre prochain de faire borner et mesurer conjointement et à frais communs avec la dépositaire des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, pro-

priétaire du fief de Maure ou de Saint-Augustin, et la damoiselle Peuvret, propriétaire de la seigneurie de Fossambault, dans les profondeurs du dit fief de Maure, la ligne de profondeur de sa seigneurie de Neuville, au nord-est au bout de laquelle il sera planté une borne d'où partira le front de la terre nouvellement concédée à Louis Fornel, négociant à Québec ; pour lequel bornage et mesurage a été nommé d'office Mtre Plamondon, arpenteur juré, lequel se transportera sur les lieux à la première réquisition pour sur la représentation à lui faite des titres et contrats des parties être par lui procédé au mesurage ci-dessus ordonné.

Ordonnances des Intendants, cahier 29, folio 55.

15 septembre 1746.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne les habitants tenanciers et censitaires de Neuville à exhiber à la dame veuve du sieur des Méloizes, vivant capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, seigneuresse du dit lieu, les titres et contrats en vertu desquels ils possèdent leurs terres, et ceux qui n'ont que des billets, à passer contrat et lui en donner copie.

Ordonnances des Intendants, cahier 34, folio 70.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 367.

20 septembre 1754.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui, à la requête de Marie-Angélique Chartier de Lotbinière, veuve de Marie-Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes, propriétaire de la seigneurie de Neuville, établit un bourg de vingt-cinq arpents en superficie dans la dite seigneurie.

Ordonnances des Intendants, cahier 40, folio 106.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 401.

25 janvier 1757.

Acte de cession et abandon de Michel-Jean-Hughes Péan, chevalier de St-Louis, capitaine d'infanterie, aide-major de Québec, et Marie-Angélique Renaud d'Avènes des Méloizes, sa femme, à Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes, leur frère et beau-frère, de tous les droits successifs appartenants à la dite dame Péan dans la seigneurie de Neuville.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 25 janvier 1757. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 septembre 1765.

Acte de vente de Nicolas Renaud d'Avènes des Méloizes, chevalier de Saint-Louis, tant en son nom comme héritier de feu Nicolas Marie Renaud d'Avènes des Méloizes que comme ayant les droits cédés de sa mère, de ses frères et de ses soeurs, à Joseph Brassard Deschenaux de la terre, fief et seigneurie de Neuville dite Pointe-aux-Trembles.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 9 septembre 1765. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Brassard Deschenaux pour le fief et seigneurie de Neuville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 251.

25 février 1782.

Aveu et dénombrement de Joseph Brassard Deschenaux pour le fief et seigneurie de Neuville.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folios 420 et 444.

5 juin 1793.

Testament de Joseph Brassard Deschenaux par lequel il lègue entre autres choses, tous les biens nobles qu'il délaissera au jour de son décès à Charles-Joseph Deschenaux, curé de L'Ancienne-Lorette, son fils aîné, Pierre-Louis Deschenaux, son fils puîné, Madeleine Deschenaux, femme de Guillaume de Lorimier, et Josephte Deschenaux, femme de Michel Launière, ses quatre enfants, pour être les dits biens nobles partagés selon leur nature et suivant les lois de cette Province.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 5 juin 1793. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 mars 1806.

Acte de vente de Michel Gamelin Launière et Josephte Deschenaux, son épouse, à messire Joseph Brassard Deschenaux, curé de L'Ancienne-Lorette, d'un sixième au total du fief et seigneurie de Neuville.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 12 mars 1806.

26 juin 1828.

Testament de messire Charles-Joseph Deschenaux, par lequel il lègue, entre autres biens, la propriété des cinq sixièmes de la seigneurie de Neuville qui lui appartiennent à dame Adélaïde Launière, épouse d'Edouard Larue.

Greffe d'Antoine-A. Parant, notaire à Québec, 26 juin 1828. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 juin 1835.

Acte de foi et hommage d'Edouard Larue, tant en son nom que pour Adélaïde Launière, son épouse, pour les cinq sixièmes indivis du fief et seigneurie de Neuville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 1.

29 octobre 1859.

Cadastre de la seigneurie de Neuville, appartenant à Charles et Eugène Larue et al., clos le 29 octobre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 24).

Archives de la province de Québec.

## FIEF DE L'ILE SAINT-CHRISTOPHE

20 octobre 1654.

Acte de concession de Jean de Lauzon, chevalier, conseiller ordinaire du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, aux Révérends Pères Jésuites "d'une île étant au milieu du fleuve des Trois-Rivières, contenant quatre-vingt arpents ou environ, éloignée un demi quart de lieue tant du Cap des Trois-Rivières que du Cap de la Madeleine, ayant du côté du sud l'île de Sauvaget et de Claude David, du côté du nord ou environ celle du sieur Boucher, et du côté de l'est l'île du sieur de la Poterie, île aux Cochons. Pour en jouir en franche aumône, à perpétuité sans aucune charge, avec pouvoir de donner à cens et rente la dite île ou part et portion d'icelle.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1721.

Dans une pièce de 1721 intitulée "Papier terrier des terres que nous avons aux Trois-Rivières", il est dit : l'île Saint-Chrystophe en fief dans le golfe des Trois-Rivières; la dite île fut concédée le 9 mars 1655 par le Père Léonard Garreau et par devant M. Ameau à Christophe Crevier, sieur de la Mêlée, Jacques Bertaud, Jacques Brisset, Jean Pacault, Pierre Dandonneau et Michel Lemay. La dite île partagée en 7, Crevier ayant deux parts; chaque

part doit payer un demi boisseau de blé et 2 d. de cens, c'est en tout 3 boisseaux et demi avec 14 d. de cens. La dite île partagée en 8 suivant un contrat, 23 mai 1666. M. de Tonnancour a la moitié de cette île et doit deux boisseaux de bled avec 8 d. de cens à la Saint-Martin, il est quitte de moi en juin 1719 pour la dite moitié dont il doit 2 ans, 1720 compris. C'est 4 boisseaux et 16 d. Je ne sais encore qui à l'autre moitié de l'île." Plus loin, on lit encore : "Le 8 février 1731, M. de Tonnancour m'a dit que toute la dite île lui appartenait."

Archives de la province de Québec.

20 février 1733.

Aveu et dénombrement du Père Dupuy, fondé de pouvoir des RR. PP. Jésuites, pour le fief de l'île Saint-Christophe à eux appartenant.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 403.

## FIEF SAINT-FRANÇOIS, PRÈS QUÉBEC

10 mars 1646.

Acte de concession de M. de Montmagny, pour la Compagnie de la Nouvelle-France, à Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur, de la consistance de soixante-quinze arpents de terre ou environ, en nature de bois et roture, situés dans la banlieue de Québec, et compris dans les bornes et limites qui s'ensuivent : d'un côté, au sud-ouest, la route Ste-Geneviève; d'un côté, au nord-est, les terres non concédées; d'un bout, au sud-est, une ligne parallèle du chemin qui va de Québec vers le Cap-Rouge; d'un bout, au nord-ouest, le coteau Sainte-Geneviève...

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 247.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 114.

31 octobre 1646.

Acte de concession de M. de Montmagny, pour la Compagnie de la Nouvelle-France, à discrète personne Jean Le Sueur, curé de Saint-Sauveur, de la consistance de cinquante arpents de terre ou environ, sis dans la banlieue de Québec, au coteau Ste-Geneviève, et compris dans les bornes et limites qui ensuivent : d'un côté, au sud-est, par une route qui court sud-est et nord-ouest ou environ, d'autre côté au nord-est aussi par une route qui court sud-est et nord-ouest, d'un bout, au sud-est, par une route éloignée de douze toises du grand chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, d'autre bout, au nord-ouest, le coteau Ste-Geneviève, lesquelles routes sont de dix-huit pieds de large qui serviront de chemin ; en pure roture...

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 248.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 114.

29 mars 1649.

Mandement des MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France pour mettre le sieur Jean Bourdon en possession de la concession à lui accordée par la dite Compagnie de la Nouvelle-France, le 10 mars 1646.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 247.

29 mars 1649.

Mandement des MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France pour mettre messire Jean Le Sueur, curé de Saint-

Sauveur, en possession de la concession à lui accordée par la dite Compagnie de la Nouvelle-France, le 31 octobre 1646.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 249.

30 décembre 1653.

Acte de concession de M. de Lauzon au sieur Jean Le Sueur, curé de St-Sauveur, "de l'étendue de terre qui sera et se rencontrera entre sa concession de cinquante arpents de terre à lui accordés l'an 1649, le 29 mars, et la rivière Saint-Charles...

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 250.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 115.

30 décembre 1653.

Acte de concession de M. de Lauzon à Jean Bourdon de "l'étendue de terre qui sera et se rencontrera entre la concession de 75 arpents à lui accordés en l'an 1649, le 29 mars, et la rivière Saint-Charles."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 251.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 116.

3 mai 1654.

Acte de donation de Jean Le Sueur, écuyer, prêtre, curé de Saint-Sauveur, à maître Jean Bourdon, seigneur de Saint-Jean, des concessions qu'il a reçues de la Compagnie de la Nouvelle-France les 31 octobre 1646 et 30 décembre 1653.

Greffe de Jean Durand, notaire en la Nouvelle-France,

3 mai 1654. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 avril 1655.

Acte d'érection en fief noble par Jean de Lauzon, en faveur de Jean Bourdon, "de ce qu'il possède en roture en un terrain au lieu dit Saint-François, à la côte Sainte-Geneviève, tenant à la concession des Sauvages avec ce qu'il a eu du sieur Le Sueur et ce qui se rencontre de terre en arrière la concession du sieur Gloria faisant part de la Commune jusqu'à la rivière Saint-Charles."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 252.

16 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Jean Bourdon pour sa terre et fief de Saint-François sise en la banlieue de Québec au-dessus et au-dessous du coteau Sainte-Geneviève consistant en 75 arpents de terre ou environ bornés ainsi qu'il ensuit : d'un côté, les terres des Sauvages, la route Sainte-Geneviève entre icelle; d'autre côté, les terres du dit sieur Bourdon, d'un bout, les terres de Coulonges, et d'autre bout le coteau Sainte-Geneviève, à lui concédé par titre du 29 mars 1649, plus 50 arpents ou environ au dit Bourdon appartenant par donation entrevifs de messire Jean Lesueur par contrat de Rouer du 26 février 1655, lequel sieur de Saint-Sauveur avait obtenu titre des cinquante arpents de terre le 29 mars 1649... lesquelles dites terres situées au-dessus et au-dessous du dit coteau Sainte-Geneviève ont été érigées en fief noble sans justice ainsi qu'il appert par titre en date du 25 avril 1655.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 225.

3 novembre 1668.

Aveu et dénombrement de Jean-François Bourdon,

écuyer, sieur de Dombourg et de Saint-François, pour la terre et fief de Saint-François, dont il a hérité de son père, feu Jean Bourdon.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 3 novembre 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 août 1677.

Acte de vente de Jean-François Bourdon, écuyer, seigneur de Dombourg, fils aîné et co-héritier de feu Jean Bourdon, à noble homme Charles Bazire, receveur général des droits du Domaine du Roi en ce pays, "du fief et terre appelé Saint-François situé dans la banlieue de la ville de Québec, en la côte Sainte-Geneviève, avec toutes ses appartenances et dépendances."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 28 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 novembre 1678.

Acte de vente de Charles Aubert de la Chesnaye, marchand bourgeois de Québec, tant en son nom que comme se portant fort de Jacques Bourdon, écuyer, sieur Dautré, à maître Gaston Guay, habitant, et à Jeanne Prévost, sa femme, de la terre et fief Saint-François.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 19 novembre 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 novembre 1678.

Acte de ratification de Jean-François Bourdon, sieur de Dombourg, procureur de son frère Jacques Bourdon, sieur Dautré, de l'acte de vente consenti par Charles Aubert de la Chesnaye à Gaston Guay et sa femme, le 19 novembre 1678.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 20 novembre 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 décembre 1691.

Acte de cession et transport de Jeanne Prévost, veuve de Gaston Guay, à Jean-Baptiste Prévost et Marie Giroux, sa femme, de la terre et fief de Saint-François.

Greffe de Claude Aubert, notaire à Québec, 3 décembre 1691. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Prévost, propriétaire pour moitié du fief de Saint-François, qu'il a acquis de Jeanne Prévost, veuve de Gaston Guay, par acte de Claude Aubert du 3 décembre 1691, lequel Gaston Guay avait acheté de Charles Aubert de la Chesnaye, tant en son nom que comme se portant fort de Jacques Bourdon, sieur Dautré, par acte de Becquet du 19 novembre 1658, etc., etc.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 125.

27 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Prévost, propriétaire pour moitié du fief Saint-François, à cause de la communauté de biens qui a été entre lui et feue Marie Giroux, sa première femme, faisant aussi pour Pierre Prévost, son fils aîné, âgé de vingt-trois ans, héritier pour moitié dans l'autre moitié du dit fief, Guillaume, âgé de quinze ans, Marie-Françoise, âgée de trente-huit ans, femme de Jean Petitclerc, Marie-Catherine, âgée de trente-deux ans, femme de Charles Petitclerc, Louise, âgée de vingt-six ans, femme d'Ignace Saloir, Marie-Jeanne, âgée de vingt-un ans, et Anne Prévost, âgée de vingt ans, tous héritiers avec

Marie Prévost, leur soeur, à son décès femme de Vincent Guillet, pour un septième dans l'autre moitié de la moitié du dit fief...

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 224.

6 avril 1767.

Acte de vente de Jean-Baptiste Petitclerc et Marie-Françoise Prévost, sa femme, au sieur Michel Hamel du fief vulgairement nommé Saint-François avec toutes ces circonstances et dépendances.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 6 avril 1767. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 août 1781.

Acte de foi et hommage de Michel Hamel pour le fief Saint-François sis et situé près de Québec de six arpents deux perches ou environ de front sur cinquante-quatre ou cinquante-six de profondeur, borné d'un côté aux Dames Ursulines de Québec, et d'autre aux représentants du nommé Gloria, par devant au chemin vulgairement appelé Gomin ou la Grande-Allée, et par la profondeur, au bout des dits cinquante-quatre ou cinquante-six arpents, allant à la rivière Saint-Charles.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 105.

24 décembre 1859.

Cadastre du fief Saint-François, appartenant aux héritiers A. Parant, clos le 24 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 17).

Archives de la province de Québec.

*Note* — A consulter sur le fief Saint-François, une étude de M. l'abbé Ivanhoé Caron dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXVII, pp. 107 et 138.

## FIEF DE L'ILE SAINT-JOSEPH

20 octobre 1655.

Acte de concession de Jean de Lauzon, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, au sieur Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, d'"une île située dans le fleuve des Trois-Rivières, qui est à trois quarts de lieue ou environ du grand fleuve St-Laurent, et qui est la dernière des quatre en montant dans les dites Trois-Rivières, contenant quarante à cinquante arpents ou environ, le côté du nord-est regarde les terres de la Madeleine, le côté du sud-ouest les terres du sieur Gaspard Boucher et Etienne, le côté du sud regarde l'île du sieur de la Poterie, l'autre côté regarde en montant le fleuve des dites Trois-Rivières... à perpétuité, en fief mouvant de Québec par un seul hommage..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 155.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 85.

30 septembre 1668.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher, écuyer, sieur de Grosbois, pour "soixante arpents ou environ de terre en un îlet à lui concédé par défunt M. de Lauzon, lors gouverneur, à la charge de six deniers (?) par arpent dans lequel dit îlet il a fait bâtir une grange, maison, étable; le dit îlet sis et situé dans la rivière des Trois-Rivières, laquelle concession en titre obtenue du dit sr de Lauzon en l'année 1655."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 151.

13 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher de Boucherville, fils aîné et héritier de feu Pierre Boucher, sieur

de Grosbois et de Boucherville, propriétaire pour moitié dans la moitié du fief nommé l'île Saint-Joseph, faisant aussi pour les autres héritiers et propriétaires du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 77.

14 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Boucher de Boucherville, ancien officier des troupes du détachement de la marine, fils aîné et héritier de Pierre Boucher de Grosbois et de Boucherville, pour le fief de l'île Saint-Joseph.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 101.

## SEIGNEURIE DE LA GRANDE-ANSE OU SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

1er avril 1656.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, à Nicolas Juchereau, écuyer, sieur de Saint-Denys, de "la consistance des lieux qui ensuivent c'est à scavoir : trois lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent du costé du sud au lieu dit Kamouraska par les sauvages, à prendre les dites trois lieues de front à commencer une lieue au-dessus de la pointe du sud-ouest en montant et deux lieues en descendant au nord-est et deux lieues de profondeur dans les terres avec toutes les isles et batures qui se rencontrent au droit et vis-à-vis de la dite estendue." En fief et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 665.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 341.

9 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denys, pour un fief à lui appartenant au lieu dit Kannissigit par les Sauvages et par les Français la Grande-Anse, du côté du sud, consistant en trois lieues de terre de front laquelle étendue de terre lui appartient par titre de concession qu'il en aurait obtenu de M. de Lauzon en date du 1er avril 1656, ratifié par MM. de l'ancienne Compagnie le 19 janvier 1663.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 172, et cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 666.

24 décembre 1802.

Testament olographe de l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay par lequel, entre autres clauses, il donne la seigneurie de la Grande-Anse ou de Saint-Roch-des-Aulnaies à son fils, Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay. Si ce dernier meurt sans enfants, la seigneurie retournera à ses deux frères, Antoine-Louis Juchereau Duchesnay et Michel-Louis Juchereau Duchesnay.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1821-1829.

Papier terrier de la seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies dressé par le notaire J.-B. Taché, de Kamouraska.

Pièce conservée dans le greffe du notaire J.-B. Taché aux Archives Judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

31 janvier 1859.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnais, appartenant à Paschal-Amable Dionne, clos le 31 janvier 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 78).

2 février 1894.

Acte de vente de Jean-Baptiste Blouin, médecin, agissant en qualité d'exécuteur testamentaire de sa défunte

épouse, Helmina Dionne, et comme procureur des autres héritiers de feu Paschal-Amable Dionne, à Arthur Miville Déchêne du fief et seigneurie de la Grande-Anse ou de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Archives de la province de Québec.

## FIEF NOTRE-DAME DE QUEBEC

4 juillet 1651.

Acte de concession de M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France, au curé et marguilliers de l'église paroissiale de Québec "d'une place scituée dans l'enclos du dit Québec, contenant trente-huit perches et demi de terre ou environ, tenant d'un bout à la Grande Place, d'autre bout au sieur Guillaume Couillard, d'un côté à la terre de l'église, et d'autre côté au grand chemin qui va du Magasin chez le dit sieur Couillard."

Pièce conservée aux Archives de Notre-Dame de Québec.

7 juillet 1651.

Acte de concession de M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France, au curé et marguilliers de l'église paroissiale de Québec "d'une place scituée dans l'enclos du dit Québec, contenant un arpent de terre ou environ, tenant d'un côté à la rue de devant la dite église, d'autre côté à une grande rue qui passe devant le logis du dit Martin Boutet, d'autre bout à la rue qui va des Révérends Pères ou Mères Ursulines, et d'autre bout à la terre du dit Boutet."

Pièce conservée aux Archives de Notre-Dame de Québec.

15 janvier 1652.

Acte de donation de Guillaume Couillard à l'oeuvre et fabrique de Notre-Dame de Québec "d'une pièce de terre size au dit Québec, au lieu où est présentement en partie bâtie la dite église paroissiale du dit Québec, icelle contenant quatre-vingt perches de terre ou environ, ayant été borné ainsi qu'il en suit par Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur, pour Messieurs de la Grande Compagnie de ce pays, ainsi qu'il apparait par son procès-verbal en date du neuvième jour de janvier mil six cent cinquante-deux, savoir, du côté du sud les terres appartenantes de présent à la dite église, d'autre côté au nord les terres appartenantes au dit sieur Couillard, d'un bout à l'ouest les terres appartenant aussi à la dite église, d'autre bout à l'est le chemin rendant au Fort du dit Québec."

Greffe de Guillaume Audouart, notaire à Québec, 15 janvier 1652.

15 mai 1652.

Acte de concession de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, à l'oeuvre et fabrique de Notre-Dame de Québec "de la consistance de cent quarante perches de terre ou environ, bornée ainsi qu'il en suit, savoir est du côté du sud en partie la Grande Place de devant l'église et le long des pieux de l'emplacement des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, d'autre côté au nord la clôture de pieux du sieur Couillard, laquelle clôture fait la séparation entre le dit sieur Couillard et la dite pièce de terre, avec un petit coteau qui va aboutissant au coin de l'enclos des dits Révérends Pères, tirant à l'ouest du bout à l'est les terres qui sont à l'entour de l'église de Québec à celles appartenant du côté du dit sieur Couillard."

Pièce conservée aux Archives de Notre-Dame de Québec.

20 mai 1656.

Acte de concession de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, à l'oeuvre et fabrique de Notre-Dame de Québec "de l'emplacement étant autour de l'église ainsi et tel qu'il est désigné dans un plan paraphé et signé de nous *ne varietur* ce jourd'hui date des présentes, pour jouir du dit emplacement par la dite Fabrique en franche aumône à perpétuité sans aucune charge, avec pouvoir de donner à cens et rentes, part et portion d'icelui et même les places ci-devant accordées à quelques particuliers, pour en percevoir les droits seigneuriaux tels qu'ils peuvent être dus."

Pièce conservée aux Archives de Notre-Dame de Québec.

10 avril 1674.

Acte de confirmation par la Compagnie des Indes de la concession accordée par M. de Lauzon à la fabrique de Notre-Dame de Québec, le 20 mai 1656.

Pièce conservée aux Archives de Notre-Dame de Québec.

20 mai 1740.

Aveu et dénombrement de Gilles Rageot, marguillier en charge de l'oeuvre et fabrique de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, pour le fief Notre-Dame de Québec appartenant à la dite oeuvre et fabrique, le dit fief contenant en superficie dans sa totalité 8763 toises, 16 pieds ou environ, faisant 9 arpents, 73 perches, 6 toises et 16 pieds ou environ en superficie.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 729.

10 janvier 1782.

Acte de foi et hommage du sieur Dénéchaud, marguillier en charge de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, pour le fief Notre-Dame de Québec appartenant à la dite Fabrique.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 114.

23 décembre 1859.

Cadastre du fief Notre-Dame de Québec, appartenant à la fabrique Notre-Dame de Québec, clos le 23 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 15).

Archives de la province de Québec.

*Note* — Le fief vulgairement appelé Notre-Dame, sis en la haute-ville de Québec, contenait en superficie onze arpents, soixante-huit perches et deux toises, rues comprises, celles intérieures en entier et celles frontières pour moitié. D'après un plan collationné et scellé par Daulier des Landes, secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales à Paris, le 10 mai 1674, le fief Notre-Dame était borné comme suit : "au nord-est, au séminaire des Missions Etrangères établi en cette ville et à l'évêché; au sud-ouest aux RR. PP. Jésuites du collège de cette ville; au sud-est, à la rue Sainte-Anne et place du château Saint-Louis; et au nord-ouest partie au séminaire et partie aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de cette ville."

Dans son étude *La Chapelle et le tombeau de Champlain* (p. 10), M. P.-B. Casgrain précise ainsi les bornes du fief Notre-Dame, du moins pour deux côtés :

"La borne vis-à-vis le bout est de la rue Ste-Anne et vers l'extrémité de la place du Château commence à un point sur le côté ouest de la ruelle Frontenac éloigné de 36 pieds au sud de la rue de Buade, et de là elle suit une ligne parallèle à cette rue jusqu'au milieu de celle du Fort, alors

dite du Château, de 26 pieds de largeur; puis elle se dirige sud jusqu'au milieu de la rue Ste-Anne pour continuer sur ce milieu jusqu'au milieu de la rue des Jardins."

## FIEF DE NORMANVILLE, DE TONNANCOUR OU DE LA POINTE-DU-LAC

31 juillet 1656.

Acte de concession de Pierre Boucher, sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, en vertu du pouvoir à lui donné par Monseigneur de Lauzon, à maître Jean Sauvaget, procureur fiscal des dits lieux, d'"une terre à la Pointe du lac St-Pierre, du côté du nord, de la consistance de trois quarts de lieue de profondeur dans les terres, pour en jouir par le dit Sauvaget et Etienne Seigneuret, son gendre à perpétuité, en fief, par un seul hommage mouvant de Québec..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 277.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 120.

2 août 1656.

Acte de ratification par M. de Lauzon de la concession accordée à Jean Sauvaget par Pierre Boucher, sieur de Grosbois, le 31 juillet 1656.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 277.

19 juin 1657.

Acte de prise de possession par Jean Sauvaget de la concession à lui accordée par M. Boucher de Grosbois le 31 juillet 1656 et ratifiée par M. de Lauzon le 2 août 1656; en présence de Pierre Boucher de Grosbois, Pierre Le-

febvre, Antoine Desrosiers et Nicolas Gastineau dit Duplessis, soldat.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 277.

22 juin 1668.

Acte de foi et hommage de Jean Godefroy de Linctot et de Normanville pour sa terre et seigneurie de la Pointe-du-Lac située à l'embouchure du lac Saint-Pierre contenant trois quarts de lieue de front qu'il a obtenue par donation du sieur Seigneuret.

Fois et hommages, régime français, cahier 1.

10 juillet 1670.

Acte de concession de M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur Normanville d'une "terre au-dessus de la Pointe du lac St-Pierre, à commencer ensuite de celle du sieur Seigneuret, en montant l'espace d'une demie lieue sur le bord du dit lac..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 279.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 119.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Normanville de "une demie lieue de terre sur une lieue de profondeur, à prendre depuis la rivière aux Loutres, tirant vers la concession du sieur Seigneuret, son beau-père, pour jouir de la dite terre en fief et seigneurie, à la charge de la foi et hommage que le dit sieur de Normanville, ses hoirs et ayant cause seront tenus de porter au château Saint-Louis de Québec..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 279.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 118.

13 août 1674.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Anne Dupuis, veuve de Jean Sauvaget, de "trois arpents de terre ou environ de front, étant entre son fief et la concession du nommé Claude Jutreau, avec deux lieues de profondeur dans iceux pour en jouir aux mêmes charges, clauses et conditions portées par son titre....."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 278.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 121.

13 septembre 1674.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Louis Godefroy de Normanville, procureur du Roi des Trois-Rivières, "de la grève ou terrain contenant en superficie environ cent arpents étant le long du lac St-Pierre, entre sa concession et celle du sieur Seigneuret, son beau-père, lequel terrain n'est pas encore concédé pour être uni et incorporé au titre de sa concession et en jouir à toujours aux mêmes charges, clauses et conditions..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 278.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 119.

7 juin 1723.

Acte de foi et hommage de René Godefroy de Tonnancour, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières, pour les fiefs et seigneuries de Tonnancour et de Nor-

manville, "comme seul héritier de Louis Godefroy de Normanville et de dame Marguerite Seigneuret, ses père et mère, la dite dame, sa mère, seule héritière de feu J.-Etienne Seigneuret, son père, et de Jean Sauvaget, son aïeul maternel."

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 71.

8 juin 1723.

Aveu et dénombrement de René Godefroy de Tonnancour, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières, pour les fiefs et seigneuries de Tonnancour et de Normanville.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 94.

3 novembre 1734.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à René Godefroy, écuyer, sieur de Tonnancour, lieutenant civil et criminel en la juridiction royale des Trois-Rivières, de "une demie lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre le dit front au bout de la profondeur et limittes de la lieue de profondeur du fief cy-devant dit de Normanville, pour estre la dite prolongation en profondeur unie et jointe au dit fief de Normanville (à lui échu comme seul et unique héritier de Louis Godefroy de Normanville, son père) et ne faire ensemble avec le fief Seigneuret et Sauvaget (à lui échu par le décès de Dlle Marguerite Seigneuret, sa mère, seule et unique héritière du dit Seigneuret, son père, et Sauvaget, son aïeul), qu'une seule et même seigneurie sous le nom de Tonnancour, laquelle, par ce moyen, se trouvera estre d'une lieue et un quart de front sur deux lieues de profondeur, cou-

rant les rhumbs cy-devant spécifiés." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance, cahier 7, folio 29.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 173.

22 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 3 novembre 1734, au sieur René Godefroy de Tonnancour, lieutenant général civil et criminel de la juridiction des Trois-Rivières.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 7, folio 86.

Publié dans Appendice HHHH de l'Assemblée législative, 1853, p. 100.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy de Tonnancour pour le fief et seigneurie de Tonnancour.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 197.

25 octobre 1795.

Contrat de vente de J. Badeau, shérif du district des Trois-Rivières, en faveur de Nicolas Montour du fief et seigneurie de Tonnancour ou Pointe-du-Lac saisi et pris en exécution en vertu d'un writ émané de la Cour du Banc du Roi des Trois-Rivières à la poursuite de Robert Grant contre les terres et possession de Thomas Coffin.

Archives Judiciaires des Trois-Rivières.

13 août 1829.

Souffrance et délai de six mois accordés par sir James Kempt à dame Geneviève Wills, veuve de Nicolas Montour,

pour la foi et hommage qu'elle est tenue de rendre et porter pour son fief et seigneurie de la Pointe-du-Lac.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 271.

8 mai 1830.

Acte de foi et hommage de Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat aux Trois-Rivières, fondé de procuration de dame Geneviève Wills, veuve de Nicolas Montour, pour le fief et seigneurie de Tonnancour dite Pointe-du-Lac.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 327.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de la Pointe-du-Lac, possédée par les héritiers Montour, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 64).

Archives de la province de Québec.

*Note* — La *Presse,* de Montréal, du 14 janvier 1925 publiait la note suivante datée des Trois-Rivières :

"La vente d'une seigneurie dans notre province, surtout par licitation, est chose rare. La deuxième en 25 ans vient d'avoir lieu à la Pointe-du-Lac où la seigneurie de la Pointe-du-Lac a été adjugée à l'ex-juge Louis Tellier, de St-Hyacinthe. L'hon. juge J.-A. Désy était sur le banc et le protonotaire de la Cour supérieure à Trois-Rivières, M. Adélard Provencher, agissait comme commissaire-priseur. Cette vente avait attiré 25 personnes environ, parmi lesquelles on remarquait l'ex-juge Louis Tellier, de St-Hyacinthe, M. Jean-J. Denis, député de Joliette au parlement fédéral, MM. J.-W. Denis, protonotaire de Nicolet, Casimir Dessaulles, de Montréal, plusieurs notaires de notre ville et de l'étranger.

"La seigneurie de la Pointe-du-Lac a été mise aux enchères à la suite d'un jugement sur une action en partage et licitation prise par Mme Sophie Mailhot, de Lachute,

veuve de François Marquis, et par Mme Claire Blanchard, épouse séparée de biens d'Arsène Trudel, contre Dame Louis Tellier et Dame Jean Denis.

"La vente dura environ une heure et demie.

"Les enchérisseurs furent : Joseph Garceau, cultivateur, de la Pointe-du-Lac, $1,000; Jean-J. Denis, de Joliette, $4,000; Henriette Paquin, (veuve Didier Héroux), par J.-W. Denis, $4,100; Casimir Dessaulles, de Montréal, $4,500; J.-J. Denis, $5,000; l'ex-juge Louis Tellier, $5,100.

"La seigneurie fut finalement adjugée à l'ex-juge Tellier par le protonotaire, M. Adélard Provencher.

"C'est la seconde fois depuis 25 ans qu'une seigneurie est vendue par licitation. Il y avait eu alors une telle procédure dans le district de Nicolet."

## FIEF DE LA CINQUIEME RIVIERE (SAINT-MAURICE) OU BOUCHER

5 août 1656.

Acte de concession de Jean de Lauzon, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, à Pierre Boucher, fils du sieur Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, de "la consistance de dix arpents de terre de front et vingt de profondeur, sis du côté du nord, sur le grand fleuve St-Laurent, environ trois cents pas au-dessus de la Cinquième Rivière, pour en jouir en fief par un seul hommage relevant de Québec....."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 169.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 89.

9 juin 1657.

Acte de prise de possession par Pierre Boucher, en présence de M. Sauvaget, procureur fiscal des Trois-Rivières, du fief à lui accordé par M. de Lauzon le 5 août 1656.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Pierre Boucher du 3 octobre 1668.

3 octobre 1668.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher, sieur de Grosbois, pour Pierre Boucher, son fils, à cause du fief à lui accordé par M. de Lauzon, lors gouverneur, par titre en date du 5 août 1656, le dit fief consistant en dix arpents de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent et vingt de profondeur dans les terres au-dessus de la Cinquième rivière environ trois cents pas en montant le dit fleuve.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 52.

15 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher de Boucherville, ancien officier des troupes du détachement de la marine, pour un fief qu'il a reçu de M. de Lauzon le 5 avril 1656, lequel fief comprend dix arpents de terre de front sur vingt de profondeur situés du côté du nord sur le fleuve St-Laurent environ trois cents pas au-dessus de la Cinquième Rivière.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 79.

16 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Boucher de Boucherville, ancien officier des troupes du détachement de la marine, pour un fief de dix arpents de front sur vingt de profondeur, situé au nord du fleuve Saint-Laurent, environ trois cents pas au-dessus la Cinquième Rivière des Trois-Rivières.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 105.

18 juin 1724.

Acte de vente de Pierre Boucher de Boucherville à Nicolas Duclos d'un fief de dix arpents par vingt arpents.

Greffe de François Trottain, notaire à Batiscan, 18 juin 1724.

15 mars 1740.

Acte de vente de Madeleine Lafond, veuve de Nicolas Duclos, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, au sieur Louis Lemaître d'un fief de dix arpents de front sur vingt arpents de profondeur.

Greffe de Hyacinthe-Olivier Pressé, notaire aux Trois-Rivières, 15 mars 1740.

5 janvier 1768.

Acte de vente de Louis Lemaître et Claire Dugué, sa femme, à Jean-Baptiste Perreault du fief de dix arpents de front sur vingt de profondeur concédé à Pierre Boucher fils le 5 août 1656.

Greffe de Dielle, notaire aux Trois-Rivières, 5 janvier 1768.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Perreault pour un fief de dix arpents de front sur vingt de profondeur accordé par M. de Lauzon, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, à Pierre Boucher fils le 5 août 1656.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 24.

19 mars 1799.

Acte de vente de Jean-Baptiste Perrault, tant en son nom que comme se faisant fort de ses enfants, à Antoine Dugué dit Duplessis du fief concédé au sieur Pierre Boucher fils le 5 août 1656.

Acte de A. Gagnon, notaire à la Rivière-du-Loup, 19 mars 1799.

9 novembre 1802.

Acte de foi et hommage de Michel Berthelot, notaire, de Québec, porteur de la procuration de Antoine Dugué dit Duplessis, demeurant aux Trois-Rivières, pour un fief de dix arpents de front sur vingt de profondeur, sis et situé environ trois cents pas au-dessus de la cinquième rivière des Trois-Rivières.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 247.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Boucher, possédée par E. M. Hart, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 9).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE MARIE

16 janvier 1657.

Acte de concession de Pierre Boucher de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, en vertu du pouvoir à lui donné par M. de Lauzon, à Jean Godefroy de Linctot de l'île Marie située dans la petite rivière Godefroy et contenant vingt arpents de terre ou environ.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jean Godefroy de Linctot du 22 juin 1668.

22 juin 1668.

Acte de foi et hommage de Jean Godefroy de Linctot pour la terre et seigneurie de l'île Marie, laquelle lui appartient par concession à lui faite par Pierre Boucher de Grosbois, en vertu du pouvoir à lui donné par M. de Lauzon, la dite concession datée du 16 janvier 1657.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 40.

## FIEF DE BÉCANCOUR, PORTNEUF OU VILLERAY, PRÈS QUÉBEC

26 février 1657.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à René Robineau, chevalier de l'Ordre du Roi, grand-voyer en la Nouvelle-France, de "dix arpents de terre de profondeur sur un de large, sis sur le chemin du grand Cap Rouge", en fief mouvant de Québec, avec moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 362.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 145.

16 novembre 1675.

Acte de vente de René Robineau, seigneur de Bécancour, grand-voyer de la Nouvelle-France, à Louis Rouer de Villeray, du fief de Bécancour, sur la Grande-Allée, à Québec, d'un arpent de front sur dix de profondeur, borné par devant à la Grande-Allée, par derrière au fleuve St-Laurent, d'un côté aux représentants de feue Marie-Marguerite Le Gardeur, femme de feu Paul Godefroy, et de l'autre à un emplacement appartenant au dit Rouer de Villeray.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 16 novembre 1675. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

## CHATELLENIE DE COULONGE

9 avril 1657.

Acte de la Compagnie de la Nouvelle-France qui érige

en faveur de Louis d'Ailleboust, directeur de la traite de la Nouvelle-France, la terre de Coulonge, sise à une lieue de Québec, ses circonstances et dépendances, en titre de châtellenie, avec justice haute, moyenne et basse, "pour en jouir par lui et les siens ou ayants cause au dit titre de châtellenie, mouvant par un seul hommage lige de Québec..... la consistance des terres de Coulonge bornées à l'orient du grand fleuve Saint-Laurent, à l'occident des terres de la côte Sainte-Geneviève, au septentrion du ruisseau Saint-Denys, et au midi des terres appartenant aux Sauvages et aux Mères Ursulines."

Acte d'érection conservé aux Archives du séminaire de Québec.

Publié dans *Feuilles volantes et pages d'histoire* de M. Ernest Gagnon, p. 270.

9 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de dame Marie-Barbe de Boulogne, veuve de messire Louis d'Ailleboust, seigneur de Coulonge, gouverneur en ce pays, tant en son nom que comme donataire mutuelle du dit défunt, pour la terre et châtellenie de Coulonge, relevant en plein fief, foi et hommage des seigneurs du pays, laquelle dite terre lui appartient tant à cause de l'acquest que le sieur d'Ailleboust en a fait de Nicolas Gaudry de 50 arpents le 17 octobre 1649 (Audouart), de 12 arpents et demi obtenu de M. de Lauzon le 8 mars 1652, de 26 arpents et demi de M. de Lauzon le 8 avril 1652, un arpent ou environ de Jean de Lauzon le 22 mars 1653 (Roland Godet), plus 35 arpents de M. de Lauzon le 8 mars 1652, toutes lesquelles terres ont été érigées en titre de châtellenie avec justice, haute, moyenne et basse le 9 avril 1657.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 174.

Publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. X, p. 3.

15 octobre 1673.

Acte de vente de messire Gabriel de Queylus, au nom et stipulant pour Charles d'Ailleboust, écuyer, sieur de Monceaux, bailli de l'île de Montréal; et de damoiselle Catherine Le Gardeur, sa femme, aux Révérendes Mères Religieuses et pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec de la moitié de la terre et seigneurie de Coulonges, au sieur vendeur appartenant comme héritier de son oncle le sieur d'Ailleboust qui avait reçu la dite terre par contrats des 17 octobre 1649 (Audouart), du 22 mars 1653 (Godet) et par les concessions des 18 mars, 8 et 17 avril 1652, la dite terre érigée en châtellenie par lettres du 9 avril 1657.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 15 octobre 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 mai 1676.

Acte de vente des Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, à Messieurs les Ecclésiastiques du séminaire de Québec de la terre, fief et châtellenie de Coulonge, appartenant aux dites Dames "comme estant aux droits de la dame veuve de feu M. d'Ailleboust pour une moitié par contrat passé par devant Rageot, notaire royal en cette ville, le 5 juillet 1670, et aux Pauvres du dit Hôtel-Dieu pour l'autre moitié par le partage fait entr'elles et les dits Pauvres le 22 d'octobre 1675."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 12 mai 1676. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 janvier 1738.

Acte de foi et hommage de messire François-Elzéar

Vallier, prêtre, théologal de la cathédrale de Québec, supérieur du séminaire de Québec, pour le fief et châtellenie de Coulonges appartenant au dit séminaire.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 203.

16 janvier 1738.

Aveu et dénombrement de messire François-Elzéar Vallier, prêtre, théologal de l'église cathédrale de Québec et supérieur du séminaire de Québec, pour le fief et châtellenie de Coulonges.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 610.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de messire Thomas-Laurent Bédard, prêtre, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief et châtellenie de Coulonges.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 289.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de messire Henry-François Gravé, prêtre, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief et châtellenie de Coulonge.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 508.

24 décembre 1859.

Cadastre de la seigneurie de Coulonge, appartenant au séminaire de Québec, clos le 24 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 17).

Archives de la province de Québec.

*Note* — A consulter sur la châtellenie de Coulonge, *Mémoire concernant les grèves du Saut-au-Matelot, de la châtellenie de Coulonge, et autres que le séminaire de Québec possède à titre de fief; Rapport du commissaire des travaux publics de la province de Québec pour* 1899; *Bulle-*

*tin des Recherches Historiques,* vol. X, p. 3; Ernest Gagnon, *Feuilles volantes et pages d'histoire.*

## SEIGNEURIE ET BARONNIE DE LONGUEUIL

24 septembre 1657.

Acte de concession de M. de Lauzon à Charles Lemoyne, dans sa seigneurie de la Cetière, de cinquante arpents de front sur cent de profondeur à la charge du revenu d'une année à chaque mutation de possession suivant la coutume du Vexin français.

Mentionné dans *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent, p. 20.

30 mai 1664.

Promesse de Charles de Lauzon, sieur de Charny, à Charles Lemoyne de lui concéder l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde aux charges qu'il plaira à M. Jean de Lauzon y apposer.

Mentionné dans *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent, p. 35.

20 mars 1665.

Acte de concession de Jean de Lauzon, comme tuteur et ayant la garde noble des enfants mineurs du feu sieur Jean de Lauzon, grand sénéchal de ce pays, auquel appartenait la seigneurie de la Cetière, à Charles Lemoyne de l'île Sainte-Hélène et de l'île Ronde, en fief, avec justice moyenne et basse seulement.

Mentionné dans *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent, p. 35.

12 décembre 1665.

Acte du sieur de Lauzon Charny par lequel, en vertu du pouvoir à lui donné par son père, il reconnait que la

rente portée par l'acte de concession du 20 mars 1665 est exorbitante et où il la réduit à dix livres en argent.

Mentionné dans *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent, p. 35.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Charles Lemoyne, sieur de Longueuil, de "l'estendue de la terre qui se trouve non concédée sur le fleuve St-Laurent, depuis les bornes du sieur de Varennes jusques au dit sieur Le Moyne et Pères Jésuites, avec les isles, islets adjacents, sur..... de profondeur, sauf le droit d'autrui....." Pour jouir de la dite terre en fief et tous droits de seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 32.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 301.

10 juillet 1676.

Réunion par M. Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, des concessions accordées à Charles Lemoyne de Longueuil les 24 septembre 1657, 30 mai 1664, 20 mars 1665, 12 décembre 1665 et 3 novembre 1672 en une seule seigneurie qui sera appelée Longueuil.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio...

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 99.

27 août 1677.

Aveu et dénombrement de Charles Lemoyne, écuyer, seigneur de Longueuil, pour son fief et seigneurie de Longueuil consistant en deux lieues ou environ de large le long du grand fleuve Saint-Laurent du côté du sud sur pareille quantité de profondeur avec les îles de Sainte-Hélène et

Ronde, îlets et battures adjacentes plus au long exprimés en six titres et contrats.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 27 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent, p. 58.

22 juillet 1695.

Acte de foi et hommage de Charles Lemoyne, écuyer, sieur de Longueuil, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Longueuil, île Sainte-Hélène et île Ronde.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 22 juillet 1695. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 août 1695.

Aveu et dénombrement de Charles Lemoyne, sieur de Longueuil, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour son fief de Longueuil et îles Ronde et de Sainte-Hélène, consistant le dit fief en deux lieues ou environ de large, le long du grand fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, sur pareille quantité de profondeur et autre.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 15 août 1695. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 septembre 1698.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Lemoyne, écuyer, sieur de Longueuil, de "la profondeur derrière sa terre et seigneurie de Longueuil pour s'étendre à l'avenir jusqu'à trois lieues

et demye du bord du fleuve St-Laurens sur toute la largeur de sa dite terre avec les droits de chasse et de pesche dans toute la dite étendue, et au devant jusques au nord de l'île Sainte-Hélène." En fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 25.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 445.

26 janvier 1700.

Lettres d'érection en baronnie par Sa Majesté de la terre et seigneurie de Longueuil en faveur de Charles Lemoyne de Longueuil.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 131.

Publiées dans *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies, etc, insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France,* vol. I, p. 268.

23 avril 1700.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par M. Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Charles Lemoyne de Longueuil le 10 juillet 1676.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 264.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 68.

8 juillet 1710.

Acte de concession de MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Lemoyne, écuyer, seigneur de Longueuil, major de la ville de Montréal, de "trois lieues de front dans toutes les terres non concédées dans la profondeur jusqu'à la rivière de

Chambly, savoir : la continuation d'une lieue et demie de terre de front au bout de sa dite seigneurie de Longueuil jusqu'à la dite rivière de Chambly, avec une lieue et demie de même de front du costé du sud-ouest au bout des terres non concédées jusqu'à la dite rivière sur le même rhumb de vent des autres seigneuries de ce pays, pour être les dites trois lieues de terre de front unies et faire partie pour continuation de la dite seigneurie de Longueuil, aux mêmes titre et droits de haute, moyenne et basse justice..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 210.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 102.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 8 juillet 1710, au sieur Charles Lemoyne de Longueuil, chevalier de Saint-Louis et major de la ville de Montréal.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 77.

16 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Charles Lemoyne, baron de Longueuil, chevalier de St-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, pour la baronnie de Longueuil.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 61.

17 avril 1723.

Aveu et dénombrement de Charles Lemoyne, chevalier, baron de Longueuil, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement des

Trois-Rivières, pour la baronnie de Longueuil dans laquelle sont compris l'île Sainte-Hélène, l'île Ronde, l'îlet à la Pierre et autres îlets et battures adjacents à la dite baronnie.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 68.

Publié dans *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent, p. 656.

17 juillet 1730.

Ordonnance qui enjoint aux habitants de la seigneurie de Longueuil de rapporter et représenter à Charles Lemoyne, baron de Longueuil, leurs billets et contrats de concession.

Ordonnances des Intendants, cahier 18, folio 39.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 516.

25 juin 1733.

Acte de foi et hommage de Charles Lemoyne, baron de Longueuil, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour la terre et baronnie de Longueuil.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 164.

6 février 1781.

Acte de foi et hommage de Guillaume Grant, membre du Conseil de Sa Majesté, tant au nom de damoiselle Charles Lemoyne, baronne de Longueuil, dame et propriétaire de la baronnie de Longueuil, que au nom et comme ayant épousé dame Marie-Catherine Fleury Deschambault, veuve en premières noces et douairière de Charles Lemoyne, baron de Longueuil, pour la seigneurie et baronnie de Longueuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 99.

5 mai 1781.

Contrat de mariage de David-Alexander Grant et de Marie-Charles-Joseph Lemoyne de Longueuil, baronne de Longueuil, dans lequel il est déclaré que les futurs époux seront uns et communs en tous biens meubles, acquets et conquets immeubles.

Greffe de Berthelot d'Artigny, notaire à Québec, 5 mai 1781. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 juin 1829.

Acte de foi et hommage de l'honorable Charles-William Grant, un des membres du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, taut au nom de dame Marie-Charles-Josephte Lemoyne de Longueuil, sa mère, veuve de feu David-Alexander Grant, son père, usufruitière sa vie durante de la totalité de la baronnie de Longueuil, et seigneuresse et propriétaire pour moitié de la dite baronnie et seigneurie, qu'en son propre nom comme fils aîné de ses dits père et mère et en cette qualité seigneur et propriétaire pour l'autre moitié de la dite baronnie, pour la seigneurie et baronnie de Longueuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, p. 206.

20 mai 1841.

Acte de foi et hommage de l'honorable Charles-William Grant, de la cité de Montréal, pour la seigneurie et baronnie de Longueuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 33.

24 janvier 1861.

Cadastre abrégé de la baronnie de Longueuil, possédée par Charles Irwin Grant, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 80).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief d'Assigny*

Comprenait sept arpents de terre de front sur cinquante arpents de profondeur.

*Arrière-fief de Bienville*

Comprenait sept arpents de terre de front sur cinquante arpents de profondeur.

*Note* — A consulter sur la seigneurie et baronnie de Longueuil, l'*Histoire de la famille et de la seigneurie de Longueuil* de MM. Jodoin et Vincent.

## FIEF SAINT-MICHEL, PRES QUEBEC

7 avril 1660.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Charles Le Gardeur de Tilly d'une étendue de terre près de Québec, à titre de fief :

"La compagnie de la Nouvelle-France à tous présens et à venir salut. Nous avons donné en fief au Sieur de Tilly une concession appelée St-Michel scituée près de Sillery et laquelle n'est comprise dans la concession de la terre de Colonge appartenant au Sr Daliboust, pour en jouir par le dit Sr de Tilly ses hoirs et ayants cause en toute propriété et de payer à chaque mutation ce qui est accoutumé de payer, suivant la coutume de Paris, au receveur de la dite compagnie à Québec, faict et passé, accordé en l'assemblée de la Compagnie de la Nouvelle-France tenue au bureau d'icelle le 7 d'avril 1660. — Extrait d sedélibérations de la compagnie de la Nouvelle-France par moy. signé Cheffaut avec paraphe.

Pièce conservée aux Archives du séminaire de Québec. Copie aux Archives de la province de Québec.

27 mars 1668.

Acte de foi et hommage de Charles Le Gardeur de Tilly pour sa terre et concession appelée Saint-Michel.....
"le dit fief de Saint-Michel tenant d'un côté aux terres de la châtellenie de Coulonges, d'autre aux terres de la seigneurie des Sauvages de Sillery, de front sur la rivière Saint-Laurent et d'autre la Grande Allée, laquelle terre appartient au dit sieur de Tilly à cause de damoiselle Juchereau, sa femme, par contrat de mariage passé par devant Lecoutre, ci-devant notaire en cette ville, le dernier jour de septembre mil six cent quarante-huit, consistant en cent-soixante arpents de terre dont les cent arpents auraient été concédés en roture au feu sieur de Pizeau et les dits soixante arpents au dit sieur de Tilly aussi en roture, le tout érigé en fief par la dite compagnie au dit an 1660, le septième jour d'avril sur laquelle terre en fief sont construites la principale maison, chapelle, grange, étable et jardin et le reste en labour à la réserve d'environ dix ou douze arpents de bois de haute futaie....."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 343.

20 juillet 1668.

Ordonnance de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sujet du fief Saint-Michel :

"Jean Talon, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances de la Nouvelle-France, à tous ceux qui les présentes lettres verront, Salut. Sur la requête à nous présentée par dame barbe de boulongue veufve de feu Messire Louis Dallebout seigneur de Colonges cy devant gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en la nouvelle france tant en son nom à cause de la

communauté qu'elle avait avec le dit deffunt son mary que comme donnatrice mutuelle et resufruitière des biens d'ecellay par laquelle elle..... que l'ancienne compagnie ayant érigé en fief soubs le titre de Chastelnie, la dite terre de Colonge y compris la dite terre St-Michel appartenant au Sr de Tilly lequel voulant se descharger de la censive dont la dite terre de St-Michel estoit chargés s'adressa à la dite compagnie laquelle contre l'octroy fait au dit deffient érigea en fief particulier la dite terre St-Michel soies prétexte ainsi qu'elle mettoit en troy fait au dit deffunt érigea en fief particulier la dite érection lequel prétescte ne devoit point avoir lieu en bonne justice puisqu'il n'étoit pas à présumer que des personnes de considération au point que l'estoient ceux qui composent cette compagnie se fussent ainsi laissés surprendre sopposé que le dit deffint eut été capable de faire de telles surprises et qu'ainsy la dite suppliante n'estimoit que cette érection postérieuse peust subsister au préjudice de la première et par conséquent la dite terre St-Michel ne pouroit être soustraite du dit fief de Colonge sinon du consentement du deffient, requerant pour cet effet qu'il nous pleust la maintenir et garder dans les droits de fief sur l'étendue des bornes portées par le dit titre d''érection si mieux nous n'estimons lui remplacer en la censive du dit fief de Coulonge 160 arpents de terre à sa bienséance autant que la dite terre de St-Michel en contient sur quoy dite dame, le dit titre d'érection de la dite Chastelnie de Coulonge signé Cheffaut secrétaire en date du neuf d'avril 1657, autre titre concernant l'érection en fief de la dite terre de St-Michel signé du dit Sr de Cheffaut en date du 7 d'avril 1660. Nous au nom du Roy et de la Compagnie

des Indes occidentales ayans les droits ceddés de Sa Majesté avons maintenu et gardé le dit Sieur de Tilly en possession et jouissance du dit droit de fief au désir du dit titre de son érection le faisant pour indemniser la dite dame et de son consentement ordonne que vingt-huit ou trente arpans de terre d'une part et neuf d'autre part appartenant au Sieur de la Tour Loyer et les vingt-huit arpans appartenant à Mathieu Amiot dit Vileneufve limitrophe et proche de la dite Chastelnie suivant les déclarations par eux faites par devant les officiers de la dite compagnie en la juridiction de Québec seront dorenavant dans la censive de la dite Chastelnie de Coullonge aux charges et droits portés par leurs dites déclarations dont ils fourniront coppie à la dite dame à ses frais et demeureront déchargés envers la dite compagnie"

Pièce conservée aux Archives du Séminaire de Québec. Copie aux Archives de la province de Québec.

26 avril 1678.

Acte de vente de Charles Le Gardeur de Tilly, conseiller au Conseil Souverain, et de dame Geneviève Juchereau, son épouse, à Messieurs les Ecclésiastiques du séminaire des missions Etrangères établi à Québec, messire Henry de Bernières, supérieur, acceptant pour le dit séminaire, du "fief appelé le fief Saint-Michel situé sur le fleuve Saint-Laurent, contenu dans les bornes et limites qui ensuivent d'un côté les terres de Sillery, d'autre côté celles du franc-alleu de Coulonges, d'un bout par devant le dit fleuve Saint-Laurent, et d'autre bout les terres de la seigneurie en franc-alleu du dit Sillery, avec les cens, rentes et droits de fief en dépendants à prendre et avoir sur deux habitations relevantes d'icelui concédées aux sieurs Sébastien Langelier et Denis Brière..."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 26 avril 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 décembre 1733.

Procès-verbal de Duboct et Noël Beaupré, arpenteurs jurés, pour les bornes et lignes d'entre le fief et seigneurie de Sillery et le fief Saint-Michel.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

21 janvier 1738.

Acte de foi et hommage de messire François-Elzéar Vallier, prêtre, théologal de la cathédrale de Québec, supérieur du séminaire de Québec, pour le fief de Saint-Michel appartenant au dit séminaire.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 207.

11 février 1738.

Aveu et dénombrement de messire François-Elzéar Vallier, prêtre, théologal de l'église cathédrale de Québec et supérieur du séminaire des Missions Etrangères de la dite ville de Québec, pour le fief et seigneurie de Saint-Michel.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 612.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de messire Thomas-Laurent Bédard, prêtre, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief et seigneurie de Saint-Michel.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 289.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de messire Thomas-Laurent Bédard, prêtre directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief et seigneurie de Saint-Michel.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 508 et 534.

24 décembre 1859.

Cadastre du fief Saint-Michel, appartenant au séminaire de Québec, clos le 24 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 17).

Archives de la province de Québec.

## FIEF DE L'ILE AUX COCHONS

29 mars 1649.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jacques Leneuf de la Poterie de l'île étant en l'embouchure des Trois-Rivières vulgairement appelée l'île aux Cochons, pour jouir des dites terres a toujours à la charge du cens de trois deniers pour chaque arpent par chacun an payables à celui qui sera commis par notre compagnie à Kébec le dit cens portant lods et ventes, saisines et amendes...

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 636.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 387.

7 avril 1660.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jacques Leneuf de la Poterie d'une île vulgairement appelée l'île aux Cochons contenant environ cent arpents proche le moulin du Cap de la Madeleine, en fief, avec justice moyenne et basse mouvante et relevante du fort des Trois-Rivières.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jacques Leneuf de la Poterie du 5 juillet 1668.

5 juillet 1668.

Acte de foi et hommage de Jacques Leneuf de la Poterie pour son fief de l'île aux Cochons, laquelle île lui a été concédée par l'ancienne Compagnie par titre du 29 mars 1649 et érigée en fief le 7 avril 1660.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 20.

13 novembre 1686.

Acte de vente de Michel Leneuf, sieur de la Vallière, demeurant à Beaubassin, à noble homme Charles Aubert de la Chesnaye de l'île aux Cochons qui fait face et est la plus proche du Cap de la Madeleine, sise et située dans la rivière des Trois-Rivières.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 13 novembre 1686. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

## FIEF DE LA POTERIE OU NIVERVILLE

7 avril 1660.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jacques Leneuf de la Poterie, "en fief seulement et sans justice à la charge des droits et devoirs accoutumés par la cour de la ville, prévôté et vicomté de Paris", de deux concessions à lui appartenants : 1° trente-cinq ou quarante arpents qu'il a acquis de M. de Champflour par contrat de Claude Dauvergne et Germain Tronson, notaires au Châtelet de Paris, le 15 avril 1649, joignant d'un côté aux terres des Pères Jésuites, d'autre le chemin qui tend de cette ville (Trois-Rivières) sur les coteaux, d'un bout ; 2° cinquante arpents de terre proche celles, ci-dessus, joignant d'une part les héritiers de feu Etienne Vien, d'autre les sieurs de Grandmesnil et Claude David, d'un bout

les représentants Bertrand Fafard et les terres de Jacques Aubuchon et d'autre les terres non concédées," appartenant au dit de la Poterie par acquet de Jacques Maheu, se faisant fort de Mathieu et Charles Amyot, par contrat de Guillaume Audouart du 18 octobre 1649.

Titre de concession déposé dans l'étude de Pillard, notaire aux Trois-Rivières, par Joseph Boucher, chevalier de Niverville, de la part de dame Marguerite Cordin, veuve François Chastelain, le 29 novembre 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 juillet 1668.

Acte de foi et hommage de Jacques Leneuf de la Poterie pour 35 ou 40 arpents de terre qu'il aurait acquis de M. de Champflour par contrat passé par devant Claude Dauvergne et Germain Tronson, notaires au Châtelet de Paris, et daté du 15 avril 1649, plus 50 arpents de terre proche celle-ci lui appartenant par acquest qu'il en a fait de Jacques Maheu comme faisant et se portant fort de Mathieu et Charles Amyot par contrat de Guillaume Audouart du 18 octobre 1649, desquels acquets le dit La Poterie a obtenu titre en fief seulement et sans justice de l'ancienne Compagnie à la date du 7 avril 1660.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 19.

10 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Claude Boucher de Niverville, pour le fief à lui appartenant et qui fut concédé le 7 avril 1660 par la Compagnie de la Nouvelle-France à Jacques Leneuf de la Poterie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 128.

4 septembre 1800.

Acte de vente de Jean-Baptiste Saucier, de la Rivière-du-Loup, faisant tant pour lui que pour Josephte Boucher

de Niverville, son épouse, à Aaron Hart, de tous droits, parts et réclamations qu'ils peuvent avoir et prétendre sur le fief de Niverville par la mort de dame Josephte Chastelain, mère de la dite Josephte Boucher de Niverville.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 4 septembre 1800.

26 septembre 1804.

Acte de vente de damoiselle Madeleine Boucher de Niverville, fille majeure, à Joseph Boucher de Niverville, son frère, de la part et portion de terre et fief à elle échue par le décès de Joseph Boucher de Niverville et de Marie-Josephte Chastelain, ses père et mère, dans et sur la terre et fief nommé Niverville situé en la ville des Trois-Rivières contenant en total cinquante et quelques arpents en superficie.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 26 septembre 1804.

6 octobre 1804.

Acte de vente de André Panneton, de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, faisant tant pour lui que pour Angèle Boucher de Niverville, son épouse, à Joseph Boucher de Niverville, leurs frère et beau-frère, de la part et portion du fief Niverville qui est revenue à la dite Angèle Boucher de Niverville par le décès de Joseph Boucher de Niverville et de Marie-Josephte Chastelain, ses père et mère.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 6 octobre 1804.

7 mars 1805.

Acte de vente de Marguerite Boucher de Niverville et Monique Boucher de Niverville, veuve de Joseph Ouaouilemeth, à Joseph Boucher de Niverville, leur frère, fils aîné de leur famille, de tous les droits généralement quelcon-

ques qui peuvent leur être échus dans le fief Niverville par la mort de Joseph Boucher de Niverville et Marie-Josephte Chastelain, leurs père et mère.

Greffe de N.-B. Doucet, notaire aux Trois-Rivières, 7 mars 1805.

16 décembre 1806.

Acte de vente de Jean Saucier, agriculteur, de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, et Marie-Josephte Boucher de Niverville, son épouse, à Joseph Boucher de Niverville, leur frère et beau-frère, de tous les droits qui peuvent être venus à la dite Marie-Josephte Boucher de Niverville dans le fief de Niverville par la mort de Joseph Boucher de Niverville, son père.

Greffe de N.-B. Doucet, notaire aux Trois-Rivières, 16 décembre 1806.

29 mars 1811.

Acte de vente de Moses Hart, Ezechiel Hart et Benjamin Hart, le dit Benjamin Hart faisant tant pour lui que pour Alexander Hart, son associé, tous légataires universels de Aaron Hart, à Joseph Boucher de Niverville d'un vingtième indivis dans le fief de Niverville.

Greffe de N.-B. Doucet, notaire aux Trois-Rivières, 29 mars 1811.

18 juin 1829.

Souffrance et délai accordés jusqu'au mois de février prochain, par sir James Kempt à Joseph Boucher, chevalier de Niverville, pour la foi et hommage qu'il est obligé de rendre à Sa Majesté pour son fief de Niverville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 256.

19 mars 1832.

Acte de foi et hommage de Léger Gamelin Launière, bourgeois de Québec, fondé de procuration de Joseph Bou-

cher, chevalier de Niverville, pour le fief de Niverville situé dans la ville des Trois-Rivières.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 411.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Niverville possédée par Joseph Boucher de Niverville, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 60).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Niverville possédée par dame Marie-Louise-Célina Boucher de Niverville, épouse d'Onésime Chenevert, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 59).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Niverville possédée par Geneviève Berthelot, veuve de feu Joseph Badeau, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 61).

Archives de la province de Québec.

## FIEF SAINT-JEAN, PRÈS QUÉBEC

5 avril 1639.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jean Bourdon, Me. arpenteur, ingénieur en la Nouvelle-France, de "la consistance de cinquante arpents de bois ou environ mesure de Paris, en roture, scituées dans la banlieue de Québec et compris dans les bornes et limites qui ensuivent, sçavoir : du costé du sud ouest une ligne parallèle au chemin qui va de Québec vers le Cap-Rouge, esloignée du bord du dit chemin de douze toizes, du costé du

nord-ouest le coteau Ste-Geneviève, du costé du sud-ouest une ligne perpendiculaire sur le chemin qui va de Québec au Cap-Rouge tirée d'un lieu que nous avons fait marquer, du costé du nord-est les terres de Pierre de la Porte ainsy qu'il est descrit et exprimé en la carte qui est demeurée au greffe signée de nous." En pure roturè.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 764.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 351.

30 décembre 1653.

Acte de concession de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à lui donné par la Compagnie de la Nouvelle-France, au sieur Jean Bourdon, ingénieur, arpenteur, de "l'estendue de terre qui sera et se rencontrera entre la concession de soixante-quinze arpents à lui accordée en l'an 1649, le 29 mars, par la dite Compagnie, et la rivière Saint-Charles, pour en jouir par lui... à toujours, aux conditions portées par sa dite concession..."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 765.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 116.

19 mars 1661.

Lettres de la Compagnie de la Nouvelle-France qui créé "la maison appelée St-Jean du sieur Jean Bourdon en fief avec la quantité de soixante arpents de terre mouvant et relevant du fort St-Louis à Québec."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 765.

Publiées dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 352.

16 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Jean Bourdon, procureur-général au Conseil Souverain de ce pays, pour la terre et fief de Saint-Jean, "icelui fief consistant en soixante arpents de terre, joignant d'un côté Noël Morin, d'autre côté Henry Pinguet, d'un bout la Grande Allée, d'autre bout le coteau Sainte-Geneviève, à lui appartenant par titre de concession qu'il en a obtenu de l'ancienne Compagnie en date du 5 avril 1639 et par autre titre de concession à lui fait par M. le vicomte d'Argenson le 12 septembre 1659, laquelle dite quantité de terre avec les maisons et bâtiments étant sur icelle a été érigée en titre de fief... en date du 19 mars 1661."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 209.

28 août 1677.

Acte de vente de Jean-François Bourdon, seigneur de Dombourg, fils aîné et co-héritier de Jean Bourdon, seigneur de Saint-Jean et de Saint-François, à noble homme Charles Bazire, receveur général des droits du Domaine du Roi, de la moitié par indivis de la terre vulgairement appelée Saint-Jean (1).

Acte de Romain Becquet, notaire à Québec, 28 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 octobre 1709.

Sentence d'adjudication par la Prévôté de Québec des terres du fief Saint-Jean au sieur Michel Sarrazin, les dites terres saisies à la poursuite de Pierre Petit, marchand aux Trois-Rivières, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu

(1) Bazire agissait dans cette transaction comme prête-nom de Charles Aubert de la Chesnaye.

Jean Gobin, sur le sieur Guillaume Gaillard, curateur à la succession vacante de feu Charles Aubert de la Chesnaye.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 768.

5 juillet 1726.

Acte de foi et hommage de Michel Sarrazin, médecin du Roi et membre du Conseil Supérieur, pour le fief Saint-Jean, situé dans la banlieue de Québec.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 144.

8 juillet 1726.

Aveu et dénombrement de Michel Sarrazin, médecin du Roi et membre du Conseil Supérieur, pour le fief Saint-Jean, situé dans la banlieue de Québec.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 293.

29 mai 1781.

Souffrance et délai accordé au général Murray, représenté par l'honorable Henry Caldwell, l'un des membres du Conseil de Sa Majesté en cette Province, "jusqu'à ce que le dit général Murray puisse lui-même porter la foi et hommage qu'il doit à Sa Majesté pour le fief Saint-Jean dont il est propriétaire."

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 37.

8 décembre 1834.

Commutation du fief Saint-Jean en faveur de Jean-Baptiste Giroux.

Registre des commutations de tenure, cahier D, folio 1.

*Note* — A lire sur le fief Saint-Jean une étude de M. Hormisdas Magnan dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXI, p. 66, et une autre étude de M. l'abbé Ivanhoë Caron dans le même *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXVII, p. 132.

## SEIGNEURIE DES RECOLLETS A QUEBEC

29 janvier 1662.

Acte de concession de M. d'Avaugour, gouverneur de la Nouvelle-France, à René-Louis Chartier de Lotbinière des terres appartenantes autrefois aux Pères Récollets sur le bord de la rivière Saint-Charles. En fief et seigneurie.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 7 mars 1668 et dans l'acte de Rageot, notaire à Québec, du 23 octobre 1670.

7 mars 1668.

Acte de foi et hommage de René-Louis Chartier, écuier, sieur de Lotbinière, pour les terres à lui concédées par feu M. d'Avaugour, ci-devant gouverneur de ce pays, "appartenantes aux Pères Récollets à prendre de front sur le bord de la rivière Saint-Charles par les dits Pères abandonnés depuis trente-quatre à trente-cinq ans qu'ils se sont retirés de ce pays, le dit feu sieur d'Avaugour jugeant que faute de travail fait sur les dites terres lesquelles restantes en bois les Iroquois y ont fait leur retraite seraient venus faire des courses en cette ville, auraient tué des Sauvages chrétiens ce qu'étant préjudiciable au pays qui ne se pouvait défendre sans que les dits lieux fussent découverts et occupés, aurait disposé par concession des dits lieux au profit du dit sieur de Lotbinière par titre en date du 29 janvier 1662 pour en jouir en titre de fief et seigneurie et droit de haute justice..."

Fois et hommages, régime français, cahier 1er, folio 169.

23 octobre 1670.

Acte de remise de René-Louis Chartier de Lotbinière aux Révérends Pères Récollets des terres à lui accordées en fief et seigneurie par M. d'Avaugour le 29 janvier 1662.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 23 octobre 1670 (1).

2 novembre 1672.

Acte de transaction entre les Hospitalières et les Récollets au sujet des bornes de leurs concessions respectives.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 2 novembre 1672. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 avril 1673.

Contrat d'échange de terres entre messire Louis de Buade Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au nom et comme syndic général des Révérends Pères Récollets de ce pays, et les Révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec : M. de Frontenac au dit nom cède et transporte aux dites Mères de l'Hôtel-Dieu une pièce de terre contenant quatorze arpents ou environ sise proche Saint-Sauveur, bornée du côté du sorouest du ruisseau Saint-Sauveur, d'un bout au sud les terres des dites religieuses, d'autre bout au nord les terres de M. Talon et du côté du nordest le chemin qui descend du coteau Sainte-Geneviève au manoir seigneurial de la baronnie des Ilets; de leur côté les Dames de l'Hôtel-Dieu cèdent et transportent au dit comte de Frontenac ès nom huit arpents soixante-dix perches de terre situés au lieu dit le bas de Repentigny attenant et joignant le ruisseau qui sépare les terres des Pères Récollets...

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 20 avril 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

---

(1) Cette pièce, malheureusement, ne se trouve plus dans le greffe de Rageot.

29 mai 1673.

Acte de concesion de Louis de Buade de Frontenac, chevalier, comte de Palluau, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Canada, etc., aux Révérends Pères Récollets de "la quantité de cent six arpens de terre sur dix de front sur la rivière St-Charles au-devant des terres dont jouissent présentement les dicts Pères Récollets et tenantes d'un costé et d'autre aux terres des Religieuses Hospitalières, avec le droict de pesche sur la dite rivière St-Charles dans toute la dicte estendue, pour jouir par les dicts Révérends Pères Récollets des dictes terres à perpétuité et en tout droict de fief et de seigneurie en portant la foy et hommage au chasteau de Quebecq, suivant la Coutume de la Prevosté et Vicomté de Paris, à la réserve de la justice qui sera exercée en la jurisdiction de Quebecq..."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 1er, folio 84.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 346.

Avril 1676.

Brevet de ratification de Sa Majesté de la concession de cent six arpents de terre sur dix de front accordée aux Révérends Pères Récollets par Louis de Buade Frontenac, gouverneur et lieutenant général en Canada, le 29 mai 1673.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 1er, folio 77.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 30.

9 mai 1677.

Lettres d'amortissement de Sa Majesté pour les Révérends Pères Récollets des cent six arpents de terre sur dix de front à eux accordés par Louis de Buade Frontenac,

gouverneur et lieutenant général en Canada, le 29 mai 1673.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 1er, folio 87.

12 mai 1678.

Lettres d'amortissement de Sa Majesté en faveur des Révérends Pères Récollets établis à Québec, des cent six arpents de terre où s'élèvent leurs bâtiments, afin qu'ils en jouissent franchement et sans qu'ils soient tenus de payer aucune finance et indemnité, droits de lots et ventes, quints et requints, francs-fiefs; nouveaux acquets, etc., etc.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 1er, folio 87.

Publiées dans *Edits et Ordonnances,* vol. 1, p. 98.

26 février 1692.

Acte d'assemblée du définitoire du couvent royal des Récollets à Versailles qui autorise M. le comte de Frontenac, syndic apostolique des Récollets du Canada, à transiger avec l'évêque de Québec pour la vente du couvent de Notre-Dame-des-Anges et de ses dépendances.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 720.

Mars 1692.

Lettres de Sa Majesté pour l'établissement de l'Hôpital général à Québec.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 708.

Publiées dans *Edits et Ordonnances,* vol. 1, p. 271.

13 septembre 1692.

Acte d'abandon des Révérends Pères Récollets, représentés par M. de Frontenac, leur syndic apostolique, à Mgr de Saint-Vallier du "couvent de Notre-Dame-des-Anges et des cent six arpents de terre en dépendants..."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 13 septembre 1692. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 septembre 1692.

Acte de quittance partielle de M. de Frontenac, syndic des Pères Récollets, à Mgr de Saint-Vallier, pour paiement du prix des terres et couvent de Notre-Dame-des-Anges (8000 livres).

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 17 septembre 1692. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 septembre 1692.

Acte de quittance partielle de M. de Frontenac, syndic des Pères Récollets, à Mgr de Saint-Vallier, pour paiement du prix des terres et couvent de Notre-Dame-des-Anges (1200 livres).

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 22 septembre 1692. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 octobre 1692.

Acte de quittance partielle de M. de Frontenac, syndic des Pères Récollets, à Mgr de Saint-Vallier, pour paiement du prix des terres et couvent de Notre-Dame-des-Anges (3000 livres).

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 15 octobre 1692. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 janvier 1693.

Acte de donation de Mgr de Saint-Vallier en faveur des RR. PP. Récollets.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 10 janvier 1693.

29 janvier 1693.

Acte d'assemblée du définitoire du couvent royal des Récollets à Versailles qui approuve l'acte d'échange conclu le 13 septembre 1692 entre M. le comte de Frontenac et Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 721.

22 juillet 1693.

Acte de dépot par M. le comte de Frontenac de la ratification adoptée par le couvent royal des Récollets à Versailles le 26 février 1692.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 22 juillet 1693.

27 juillet 1693.

Acte de quittance partielle de M. de Frontenac, syndic des Pères Récollets, à Mgr de Saint-Vallier, pour paiement du prix des terres et couvent de Notre-Dame-des-Anges (6042 livres et 18 sols).

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 27 juillet 1693. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 novembre 1693.

Acte de quittance partielle de M. de Frontenac, syndic des Pères Récollets, à Mgr de Saint-Vallier, pour paiement du prix des terres et couvent de Notre-Dame-des-Anges (2600 livres).

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 28 novembre 1693. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 décembre 1695.

Acte de quittance partielle de M. de Frontenac, syndic des Pères Récollets, à Mgr de Saint-Vallier, pour paie-

ment du prix des terres et couvent de Notre-Dame-des-Anges (1600 livres).

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 8 décembre 1695. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 avril 1697.

Acte de quittance du R. P. Hyacinthe Perreault, commissaire des Récollets, à Mgr de Saint-Vallier, pour paiement du prix des terres et couvent de Notre-Dame-des-Anges (1200 livres).

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 724.

30 septembre 1697.

Acte de quittance partielle de M. de Frontenac, syndic des Pères Récollets, à Mgr de Saint-Vallier, pour paiement du prix des terres et couvent de Notre-Dame-des-Anges (1600 livres).

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 30 septembre 1697. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 juillet 1725.

Acte de foi et hommage de Guillaume Gaillard, chargé du pouvoir spécial de l'Hôpital général de cette ville, pour la seigneurie communément appelée la "terre des Récollets", laquelle fut concédée aux Pères Récollets par M. de Frontenac le 29 mai 1673 et vendue par eux à Mgr de Saint-Vallier par acte de Genaple du 13 septembre 1692.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 132.

21 janvier 1736.

Aveu et dénombrement du sieur Rolland Tessier, ancien secrétaire de feu M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, fondé de la procuration spéciale des Dames de l'Hô-

pital général, pour le fief de cent six arpents de terre en superficie vulgairement dit la "terre des Récollets."

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 423.

23 décembre 1859.

Cadastre du fief des Récollets, appartenant aux Dames Religieuses de l'Hôpital général de Québec, clos le 23 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 16).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE BONNE-PECHE ET DE BON-PORT

---

15 avril 1662.

Acte de concession de M. d'Avaugour, gouverneur de la Nouvelle-France, à Pierre Denys de la Ronde, pour ses deux fils, Jacques et Simon Denys, "des deux rivières les plus proches de la pointe du cap de Chat, savoir celle d'en bas vers l'île Percée appelée Bonne-Pêche, au dit Jacques Denys, et l'autre nommée Bon-Port, au dit Simon, contenant chacune une demie lieue de front, savoir un quart de lieue au-dessus et un quart de lieue au-dessous, chaque quart de lieue pour chacun de ses enfants, pour en jouir par eux suivant la coutume de Paris... en fief."

Tiré de l'acte de foi et hommage du 14 avril 1668.

10 février 1663.

Acte de ratification de la Compagnie de la Nouvelle-France de la concession en fief et seigneurie accordée par M. d'Avaugour, le 15 avril 1662, à Pierre Denys de la Ronde, pour ses fils Jacques et Simon Denys.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 14 avril 1668.

14 avril 1668.

Offre de foi et hommage de Catherine Leneuf, femme de Pierre Denys de la Ronde, présentement en France, pour la concession en fief et seigneurie accordée au dit Pierre Denys de la Ronde, pour ses fils Jacques et Simon Denys, par M. d'Avaugour, le 15 avril 1662.

Fois et hommages, régime français, cahier 1er, folio 359.

## SEIGNEURIE DE LAFRESNAYE OU DE L'ILE SAINTE-THERESE

23 avril 1662.

Acte de concession de Jean de Lauzon, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils d'état et privé, tuteur et curateur des enfants mineurs de défunt messire Jean de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France, et de dame Anne Desprez, à Ignace Boucher, fils de Pierre Boucher, seigneur de Grosbois, de la "consistance des lieux qui ensuivent, c'est à savoir une demie lieue de long et pour la profondeur tout le travers de part en part de l'île Sainte-Thérèse, située dans le grand fleuve Saint-Laurent, en la seigneurie de la Citière, aux dits enfants appartenant... de laquelle concession le dit sieur Boucher pourra déclarer vouloir être nommée Lafresnay, pour en jouir en pleine propriété par le dit Ignace Boucher fils en fief noble avec justice, moyenne et basse seulement.

Concession originale conservée au Château de Ramezay, à Montréal. Copie aux Archives de la province de Québec.

## FIEF CREVIER DIT LA MELEE

4 juin 1662.

Acte de concession de Pierre d'Avaugour, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, étendue du fleuve Saint-Laurent, à Charles Crevier, sieur de la Mêlée, d'un fief de quarante arpents de front : "A tous ceux qui ces présentes lettres verront salut savoir faisons qu'en vertu du pouvoir à nous donné par la Compagnie des seigneurs de ce pays, nous avons donné et concédé par ces présentes à Charles Crevier, sieur de la Mêlée, quarante arpents de front sur le dit fleuve du côté du sud commençant au bout des grands caps en montant, sur deux lieues de profondeur, le tout en fief sans toutefois aucun droit de justice, à la charge du relief, quint et requint quand le cas y échet suivant la coutume de Paris, qui seront payés à la recepte des dits seigneurs, et de faire ratiffier les présentes et d'y tenir feu et lieu dans l'an et jour."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

## FIEF DE L'ILE DE PATIENCE

4 septembre 1662.

Acte de concession de M. d'Avaugour, gouverneur de la Nouvelle-France, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, à Noël Jérémie, sieur de la Montagne, de l'île de Patience.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Noël Jérémie de la Montagne du 10 décembre 1667.

10 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Noël Jérémie, sieur de la

Montagne, pour le fief de l'île de Patience à lui concédé par M. d'Avaugour, gouverneur de la Nouvelle-France, le 4 septembre 1662.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 187.

1725.

Acte de foi et hommage de Paul Bécard de Grandville-Fonville pour l'île de Patience.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 29, et Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 565.

## FIEF DE L'ILE ROUGE OU DE LA RIVIERE DU SAUMON

---

19 janvier 1663.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Louis Couillard de Lespinay de l'île Rouge, vis-à-vis Tadoussac, avec une demi lieue de terre au-dessus et une demi lieue au-dessous de la rivière du Saumon, pour en jouir en fief, justice et seigneurie...

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Louis Couillard de Lespinay du 25 janvier 1668.

25 janvier 1668.

Acte de foi et hommage de Louis Couillard, sieur de Lespinay, pour la Rivière-du-Saumon, vis-à-vis de l'isle Verte, dégorgeant dans le Saint-Laurent, du côté du sud, et une demi lieue au-dessous et une demi lieue au-dessus avec l'île Rouge située à trois lieues vis-à-vis de Tadoussac, les dits lieux à lui concédés en fief et en toute propriété et seigneurie par l'ancienne Compagnie par titre daté du dix-neuvième janvier 1663.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 278.

10 juillet 1765.

Certificat de John Collins, député arpenteur-général :

"Surveyed by Order and Instructions of the Hon'ble James Murray Esquire Governor of the province of Quebec and the Hon'ble His Majesty's Council, According to the above Scheme or plot hereunto Annexed, for the Hon'ble Paulus Emelius Irving, Esquire a Tract, piece or parcel of Land in the Province Aforesaid known by the name of Red Island Situated in the River Saint Lawrence by North twelve Degrees West Six miles Distance from the East end of Green Island being in length Two hundred Poles and in Breadth One hundred and forty Poles Containing Eighty four Acres of Barren Sandy Land unfit for the Production of Hemp or Flax."

Archives du Canada, à Ottawa.

6 mai 1766.

Acte de concession du gouverneur Murray au lieutenant-colonel Paulus Emelius Irving :

"George the Third by the Grace of God, of Great Britain, France, and Ireland, King defender of the Faith and so Forth. To all to whom these presents shall come Greeting whereas our loving Subject, the Hon'ble Paulus Emelius Irving of our City and Province of Quebec in America Esquire hath Personally presented and applied by Petition on the Twenty Second day of May 1765 — To our Trusty and well beloved the Hon'ble James Murray Esquire, our Captain General and Governor in Chief in and over our said Province of Quebec and the Territories thereon depending in America and Vice Admiral of the Same, in Council Praying Letters Patent to him his Heirs and Assigns forever, of A Certain Tract piece or parcel of Land in the Province aforesaid known by the name of

Red Island, Situated on the River Saint Lawrence herein after Particularly described which Petition having been then and there Read and Considered of our said Council did afterwards on the same day humbly advise our said Governor, to Grant unto the said Paulus Emelius Irving, Our Letter Patent for the Said Unpatented Tract piece of parcel of Land Subject to such Quit, Rents and Condition as are hereafter mentioned of and Concerning the same, Wherefor in Obedience to our Royal Instructions for that purpose our Surveyor General or his Deputy for surveying Province, hath surveyed and set out, for him the said, Province, hath surveyed and set our, for him the said, Paulus Emelius Irving, All that Tract piece or parcel of Land in the Province of Quebec known by the name of Red Island situated in the River Saint Lawrence lying North Twelve degrees West six miles distant from the East End of Green Island, being in length Two hundred poles and in breath one hundred and Forty Poles, Containing Eighty four Acres of Barren Sandy Land unfit for the production of Hemp or Flax as by a Plot and Certificate thereof under the hand of the Deputy Surveyor general of our said Province bearing date the Tenth day of July one Thousand seven hundred and sixty five, and Entered of Record in our Registers Office in our said City of Quebec and also hereunto Annexed may more fully appear, which said Unpatented Tract piece or Parcel of Ground, We being willing to Grant unto him the said Paulus Emelius Irving his Heirs and Assigns forever Know Ye Therefore that of our Especial Grace, Certain knowledge and meer motion, We have Given Granted Ratified and Confirmed And We do by these Presents Give Grant Ratify and Confirm to the Said Paulus Emelius Irving his Heirs

and Assigns, forever, All that the above mentioned Tract or parcel of Land aforesaid together with all and Singular the Hereditaments and appurtenances whatsoever to the same belonging or appertaining, And also all our Right, Title, Interest, Possession, Claim and Demand of in and to the said Unpatented, Tract piece or parcel of Land and Premisses before mentioned and every part and parcel thereof, and the Reversion and Reversions Remainder and Remainders, Rents Issues and profits of the said Tract piece or parcel of Land and premisses before mentioned and every part and parcel thereof Except and always reserved out of this our present Grant unto us our Heirs and Successors forever all mines of Gold or Silver, To Have And To Hold The said Tract piece or parcel of Land and hereditaments to the Same belonging or in anywise appertaining Except as is herein before Excepted, unto the said Paulus Emelius Irving his Heirs and Assigns, to the only proper use and behoof of him the said Paulus Emelius Irving his Heirs and assigns, forever To be held of us Heirs and Successors in free and Common Socage as our manor of East Grenwick in our County of Kent within our Kingdom of Great Britain Yielding and paying therefore yearly and every year forever unto us our Heirs and Successors at our Castle of Saint Lewis in our said City of Quebec unto our or their Receiver General therefor the time being on the feast day of the Nativity of our Lord Christ the sum ot two Shillings Sterling in Lieu of all other Rents, services, dues, duties and Demands Whatsoever for the hereby Granted Tract of Ground and Premisses and every part thereof Provided Always and upon Condition, Nevertheless that if he the said Paulus Emelius Irving, his Heirs and Assigns, do not yearly and every year, pay

or cause to be paid unto us, our Heirs or Successors at our Castle of Saint Lewis in our said City of Quebec unto our or their Receiver General therefor the time being the said yearly Rent of two shillings Sterling Provided further and upon Condition nevertheless And We do Hereby for us our Heirs and Successors direct and appoint that this our present, Grant shall be Registered and Entered of Record within Six months from the date hereof in our Registers Office in our said City of Quebec in one of the Books of Patents there Remaining, and said a Docket thereof shall also be entered in our Auditors Office therefor our said Province and that in Default thereof or not performing the Several Articles, payments, Conditions and Provisoes herein before mentioned, this our present Grant shall be of none Effect, anythingbefore in these presents Contained to the Contrary hereof in anywise notwithstanding, And We do moreover Consent and agree that this our present Grant being Registered, Recorded and a Docket thereof made as before directed and appointed shall be Good and Effectual in the Law to all Intents Constructions and Purposes what soever against us our Heirs and Successors not withstanding any miswriting, misnaming or other Imperfection or Omission of or in anywise Concerning the above Granted or hereby mentioned, or intended to be hereby Granted, Tract piece or Parcel of Land Hereditaments and Premisses or any part thereof. In Testimony whereof we have caused the Broad Seal of our said Province to be hereunto Affixed, Witness our Trusty and well beloved the Hon'ble James Murray Esquire, Our Captain General and Governor in Chief in and over our Said Province of Quebec and the Territories thereon depending in America and Vice Admiral of the Same. at our

Castle of Saint Lewis in our said City of Quebec the Sixth day of May in the Sixth year of our Reign and in the year of our Lord One thousand seven hundred and Sixty six."

Archives du Canada, à Ottawa. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DES ILES DE LA MADELEINE

19 janvier 1663.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France, assemblée avec celle de Miscou, au sieur Doublet, capitaine de navire, des îles de la Madeleine, Saint-Jean, aux Oiseaux, et de Brion, "en toute propriété et redevance de vasselage de notre dite Compagnie de Miscou, et chargée vers elle de cinquante livres par chacun an pour toute redevance, qui sera payée pendant les trois premières années sans pourtant que le dit sieur Doublet puisse traiter aucunes peaux ni pelleteries dans l'étendue des dix lieux ni ailleurs."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *Journal du corsaire Jean Doublet, de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV*, p. 283.

28 janvier 1720.

Acte de concession de Sa Majesté au sieur comte de Saint-Pierre des îles de la Madeleine et de Brion ou Ramées, avec les îles, îlets et battures adjacentes situées dans le golfe Saint-Laurent pour en jouir à perpétuité comme de son propre à titre de franc alleu noble cependant sans justice.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *Les îles de la Madeleine et les Madelinots* de Paul Hubert, p. 224.

24 avril 1798.

Acte de concession de Robert Prescott, gouverneur à Isaac Coffin, de Londres, des îles de la Madeleine situées dans le golfe Saint-Laurent.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE VILLERAY OU MONTPLAISANT

19 janvier 1663.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Louis Rouer, écuier, sieur de Villeray, d'un fief sur la Grande Allée qui va de Québec au Cap-Rouge : " . . . . . déjà propriétaire par succession de Charles Sevestre, son beau-frère, d'une concession d'un arpent de terre de front sur la grande allée qui va de Québec au Cap Rouge tenant d'un côté au s. de Tilly, d'autre à Charles Fillipeau, pardevant la dite grande allée et parderrière le fleuve St. Laurent, un chemin de trois toises réservé au dessus des plus hautes marées dans lequel il se trouve dix arpens de terre ou environ, qui cependant par erreur ne se trouve que de six arpens, ce qui aurait mû quelques personnes à demander le surplus à Mr. Dargenson qui lors était Gouverneur du Païs, ce qu'il aurait accordé à un nommé Grandchamps, ce qu'aiant aprit le dit sieur de Villeray, il s'en serait plaint à Mr. Davaugour à présent Gouverneur qui sur les conclusions du Procureur fiscal aurait accordé au dit sieur Devilleray les quatre arpens qui se trouvent au delà des six portés par le dit titre de concession requérant qu'il plut à la dite compagnie ratifier le don qui lui a été fait par Mr. Davaugour et en outre lui concéder la pêche dans le dit fleuve vis à vis la dite concession et ériger

le tout en fief Pour ces causes la dite compagnie a agrée et ratifié le don fait au dit Sieur de Villeray par mon dit sieur Davaugour des dits quatre arpens, et d'abondant en tant que besoin serait a concédé au dit Sieur de Villeray le tout suivant et conformément aux bornes et limites portées par le contrat de concession signé Daillebousť en date du huit may 1651, et en outre la pêche dans le dit fleuve St. Laurent vis à vis la dite concession pour de toute la dite concession et de la dite pêche jouir par led. Sieur de Villeray ses hoirs et ayans causes à perpétuité en fief sans autre justice que foncière, mouvant de Québec, à la charge de la foy et hommage aux droits accoutumés suivant la coutume, et sera le dit fief apellé Villeray."

Tiré de l'acte de foi et hommage de Jenkin Williams du 28 mai 1781.

25 janvier 1762.

Acte de vente de Augustin Rouer, écuyer, sieur de Villeray, et dame Madeleine Dumont, son épouse, à M. Philippe Payne, négociant à Québec, de deux cents pieds de terre de front sur chaque face, ce qui fait huit cent pieds en superficie, à prendre et détacher d'un terrain situé dans la banlieue de Québec dépendant de la succession de M. d'Artigny et appartenant aux vendeurs par acte de partage reçu par M. Panet, notaire, le 10 octobre 1748.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 25 janvier 1762. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 juin 1762.

Acte de vente de Augustin Rouer, écuyer, sieur de Villeray, et dame Madeleine Dumont, à Philippe Payne, négociant à Québec, d'un terrain sis au lieu vulgairement dit la Grande Allée à Québec contenant 142,459 pieds en

superficie, le tout appartenant aux vendeurs par acte de partage reçu par M. Panet, notaire, le 10 octobre 1748.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 26 juin 1762.

8 juillet 1763.

Acte de vente de dame Madeleine Dumont, veuve de Augustin Rouer, sieur de Villeray, à Philippe Payne, d'un morceau de terre à elle appartenant.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 8 juillet 1763.

25 février 1764.

Acte de vente de Charles Rouer de Villeray et de Marie Thérèse de Morville, sa femme, à Nicolas Villaire d'un emplacement de soixante pieds de front sur quatre-vingt-dix de profondeur.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 25 février 1764.

9 juillet 1766.

Bail de Philippe Payne à Thomas Aylwin, George Gregory, Henry Mounier et George Allsopp, syndics de ses créanciers, de différents terrains à lui appartenant.

Acte sous seing privé signé en présence de George Saskling et Samuel Neilson, 9 juillet 1766.

10 juillet 1766.

Acte de cession de Philippe Payne à Thomas Aylwin, George Gregory, Henry Mounier et George Allsopp, syndics de ses créanciers, de ses propriétés.

Acte sous seing privé signé en présence de George Saskling et Samuel Neilson, 10 juillet 1766.

10 août 1767.

Acte d'adjudication de Samuel Morin, encanteur juré, au capitaine George Gregory, la dite adjudication faite par

ordre des syndics aux biens du sieur Philippe Payne, négociant, du fief et seigneurie de Villeray ou Montplaisant.

Mentionné dans l'acte de vente du 4 septembre 1777.

10 août 1767.

Acte de vente de Thomas Alywin, Henry Mounier et George Allsopp, syndics des créanciers de Philippe Payne, à George Gregory du fief et seigneurie de Villeray ou Montplaisant appartenant au dit Payne.

Acte sous seing privé, 10 août 1767.

4 septembre 1777.

Acte de vente de George Gregory, négociant, de Québec, à Jenkin Williams, écuyer, et Anne Jones, son épouse, du fief, terre et seigneurie de Villeray communément appelé depuis la conquête du pays Montplaisant, "sis et situé proche et en dehors de la porte Saint-Louis de cette dite ville de Québec, sur le chemin de la Grande Allée et au sudouest d'icelui."

Greffe de Berthelot d'Artigny, notaire à Québec, 4 septembre 1777. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Jenkin Williams, de la ville de Québec, pour le fief Montplaisant contenant cinq arpents et demie en superficie, sis et situé proche en dehors de la porte Saint-Louis de Québec, démembré et faisant partie du manoir seigneurial du fief de Villeray.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 20.

14 septembre 1871.

Cadastre de la seigneurie ou fief de Villeray appartenant à Nazaire Larue, écuyer, clos le 14 septembre 1871, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 111).

Archives de la province de Québec.

## FIEF DE L'ILE SAINT-PAUL OU DE LA NOUE

28 janvier 1664.

Acte de concession de M. de Lauzon, comme tuteur et ayant la garde noble des enfants mineurs du feu sieur de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France, propriétaires de la seigneurie de la Citière, à Jacques Leber, Claude Robutel, sieur de Saint-André, et Jean de la Vigne d'une île appelée Saint-Paul située dans le grand fleuve Saint-Laurent, proche Villemarie, avec les îles et battures adjacentes pour en jouir en pleine propriété, à titre de fief noble, avec justice moyenne et basse seulement... arrivé qu'elle (l'île) soit divisée entr'eux par égales portions, il se fera trois fiefs et trois hommages des dits lieux...

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 282.

16 septembre 1667.

Aveu et dénombrement de Jacques Leber, marchand et co-seigneur pour deux lieues de l'île Saint-Paul ,pour sa part de propriété dans la dite île.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 16 septembre 1667. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 octobre 1667.

Aveu et dénombrement de Claude Robutel, sieur de Saint-André, demeurant ordinairement en l'île Saint-Paul, pour le fief et seigneurie de La Noue consistant dans le lieu de la dite île Saint-Paul situé au dit pays, dans le grand fleuve Saint-Laurent.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 9 octobre 1667. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juillet 1676.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, à Jacques Leber de l'île Saint-Paul accordée en trois parts, le 28 janvier 1664, par M. de Lauzon, au dit Jacques Leber et à Claude Robutel de Saint-André et Jean de la Vigne : "avons réuni et réunissons les dites parts de l'île Saint-Paul, îlets et battures adjacents en un seul et même qui sera à l'avenir appellé Saint-Paul, pour en jouir par le sr Leber, ses hoirs et ayants cause en fief avec tous droits de seigneurie, haute, moyenne et basse justice..."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 331.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 124 et 137.

6 septembre 1676.

Acte de foi et hommage et aveu et dénombrement de Jacques Leber, marchand, co-seigneur pour deux lieues de l'île Saint-Paul, pour sa part de la dite seigneurie.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 6 septembre 1676. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 avril 1700.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par M. Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Leber, le 18 juillet 1676.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 130.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 67.

24 octobre 1700.

Acte de transaction et partage entre Jacques Leber de

Senneville, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, et Florent de la Cetière, notaire royal, fondé de procuration de Guillaume de la Brousse, époux de Jeanne Leber, maître Bernard de la Molère Le Briol, époux de Louise Leber, Jacques-Louis Leber de Saint-Paul, tous héritiers de Louis Leber de Saint-Paul, leur père, par représentation de dame Jeanne Lemoine et de leur chef de défunt Jacques Leber, seigneur de l'île Saint-Paul, au sujet de la dite île Saint-Paul.

Greffe de Jean-Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 24 octobre 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 juillet 1706.

Acte d'échange entre les Filles séculières Notre-Dame de la Congrégation de Montréal et Zacharie Robutel de La Noue, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine : les Filles de la Congrégation de Montréal donnent au sieur Robutel de La Noue une concession sise dans la côte Saint-Martin de l'île de Montréal, et, en retour, le dit Robutel de La Noue abandonne aux dites Filles les deux tiers du fief de La Noue située dans l'île de Saint-Paul.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 16 juillet 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 décembre 1706.

Acte de ratification de Catherine Lemoyne, femme de Zacharie Robutel de La Noue, de l'acte d'échange du 16 juillet 1706.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 15 décembre 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 novembre 1708.

Acte de quittance de Zacharie Robutel de La Noue en faveur des Filles de la Congrégation de Montréal de la soulte mentionnée à l'acte d'échange du 16 juillet 1706.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 24 novembre 1708. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 mai 1707.

Acte de vente de Constant Le Marchand de Lignery, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, et Anne Robutel, sa femme, aux Filles Séculières de la Congrégation Notre-Dame de Montréal d'un tiers du fief et seigneurie de La Noue située dans l'île Saint-Paul.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 25 mai 1707. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 mai 1707.

Acte de quittance de Jacques Leber de Senneville ès-qualité au sieur Constant Le Marchand de Lignery avec subrogation en faveur des Filles Séculières de la Congrégation de Montréal.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 27 mai 1707. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juin 1707.

Acte de quittance de Constant Le Marchand de Lignery en faveur des Filles Séculières de la Congrégation de Montréal.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 6 juin 1707. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de Jacques Leber de Senneville, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de l'île Saint-Paul.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 84.

17 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de Jacques Leber de Senneville, capitaine dans le détachement des troupes du détachement de la marine, pour les deux tiers de l'île Saint-Paul.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 117.

21 janvier 1724.

Acte de foi et hommage de Marie Prémont de Saint-Jean, supérieure des Soeurs de la Congrégation de Québec, faisant pour Marguerite Trottier de Saint-Joseph, supérieure des Soeurs de la même Congrégation établies en la ville de Montréal, propriétaires d'un tiers de l'île Saint-Paul appelée le fief de La Noue, lequel fief avait été concédé le 18 juillet 1676 au sieur Jacques Leber.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 92.

25 septembre 1736.

Aveu et dénombrement des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal pour un tiers de l'île Saint-Paul situé entre les deux tiers de la dite île appartenant au sieur de Senneville, le dit tiers contenant trois cent soixante arpents de terre en superficie, la profondeur de la dite île allant à vingt-cinq arpents ou environ dans sa plus grande largeur.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 508.

20 octobre 1753.

Acte de foi et hommage de Jean Leber de Senneville, enseigne en pied dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief de l'île Saint-Paul.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 324.

9 mars 1761.

Acte de foi et hommage de Antoine Baron pour la terre et seigneurie de l'île Saint-Paul dont il a fait l'acquisition du sieur Ferdinand Feltz par contrat dressé par Danré de Blanzy, le 17 septembre 1760.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 9 mars 1761. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 janvier 1781.

Acte de nomination par Soeur Marie Raizenne Saint-Ignace, supérieure des Dames de la Congrégation de Montréal, et autres de..... comme procureur pour rendre foi et hommage à messire Frederic Haldimand, gouverneur, à cause de la seigneurie de l'île Saint-Paul, appartenant à la dite Congrégation, un tiers par acquisition de M. de Lignery et autres et les deux autres tiers par acquisition du shérif de Montréal.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Montréal, 15 janvier 1781. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 février 1781.

Acte de foi et hommage de Louis Langlois Germain fils, fondé de la procuration des Soeurs de la Congrégation de Montréal, pour le fief et seigneurie de l'île Saint-Paul.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 218.

13 août 1829.

Acte de foi et hommage de Antoine-Archange Parant, notaire, fondé de procuration des Soeurs Séculières de la Congrégation de Montréal, pour le fief et seigneurie de l'île Saint-Paul.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 266.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE LA TOUCHE CHAMPLAIN OU DE CHAMPLAIN

8 août 1664.

Acte de concession de M. de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France, et de Mgr de Laval, évêque de Pétrée, à Etienne Pezard de la Touche, capitaine de la garnison des Trois-Rivières, de la quantité d'une lieue et demie de terre de front, à prendre sur le grand fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Champlain en montant sur le dit fleuve vers les Trois-Rivières, sur une lieue de profondeur dans les terres, en fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 97.

15 juin 1668.

Acte de foi et hommage de Madeleine Mulois, femme d'Etienne Pezard de la Touche, pour le fief, terre et seigneurie de la Touche Champlain concédé à son mari par M. de Mézy et Mgr de Laval par titre du 8 août 1664.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 366.

11 juillet 1668.

Acte d'autorisation d'Etienne Pezard de la Touche à damoiselle Madeleine Mulois, sa femme, à "porter la foi et hommage qu'elle a faite et portée devant le lieutenant-général civil et criminel de Québec que le dit sieur de la Touche était tenu faire et porter à la Compagnie des Indes Occidentales, seigneur de ce pays, à cause de sa terre et seigneurie du lieu de la Touche-Champlain..."

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 11 juillet 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 mai 1689.

Acte de confirmation par Sa Majesté en faveur d'Etienne Pezard de la Touche pour la concession à lui accordée le 8 août 1664 par M. de Mézy et Mgr de Laval.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 97.

28 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à madame de la Touche, de "trois lieues de terre en profondeur, joignant le derrière de sa seigneurie de Champlain sur toute la largeur d'icelle, tenant d'un costé à celle de Batiscan et de l'autre au fief du sieur Hertel." Aux mêmes droits et charges portés au titre de concession de sa dite terre de Champlain.

Registre d'intendance, no 5, folio 16.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 117.

28 mai 1700.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à la dame de La Touche, le 28 avril 1697.

Cahier d'intendance no 1 à 9, folio 264.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative, 1853*, p. 68.

30 janvier 1723.

Acte de procuration de Marie-Joseph Chorel, veuve d'Etienne Pezard, à François Chorel Dorvilliers, son frère, pour rendre en son lieu et place la foi et hommage qu'elle doit au Roi pour le fief et seigneurie de Champlain.

Greffe de Daniel Normandin, notaire aux Trois-Rivière-

res, 30 janvier 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er mars 1738.

Acte de foi et hommage de maître Dulaurent, notaire royal, fondé de pouvoir de dame Marie-Josephte Chorel, veuve d'Etienne Pezard de la Touche, pour le fief et seigneurie de Champlain.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 210.

4 mars 1738.

Aveu et dénombrement de maître Dulaurent, notaire royal, fondé de procuration de dame Marie-Josephte Chorel, veuve d'Etienne Pezard de la Touche, pour le fief et seigneurie de Champlain.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 615.

15 mars 1748.

Procès-verbal d'Ignace Plamondon, arpenteur royal et juré, pour la ligne entre les fiefs et seigneuries de Batiscan et de Champlain.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Pezard, sieur de Champlain, "seigneur et propriétaire de deux huitièmes et demie comme fils aîné et aussi pour acquitter Marie-Josephte Claire et Madeleine Pezard, ses soeurs, propriétaires chacune pour un seizième un quart, l'autre seizième un quart appartenant à Joseph Pezard, son cadet, qui ne se présente point, dans cinq huitièmes du fief et seigneurie de Champlain, appartenant ci-devant à Joseph Pezard, sieur de Champlain, leur père."

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 68.

10 janvier 1782.

Acte de foi et hommage de Léon Pezard de la Touche, sieur de Champlain, "et aussi pour acquitter Marie-Joseph de Champlain, sa soeur, tous deux seigneurs et propriétaires de trois huitièmes par égales parties et par indivis entre eux du fief et seigneurie de Champlain."

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 119.

10 septembre 1783.

Acte de vente à réméré de Jean-Baptiste Pezard de Champlain à Jean-Pierre Dupéré, marchand, de tous ses droits dans le fief et seigneurie de Champlain comme fils aîné.

Greffe de Pinguet et Berthelot d'Artigny, notaires à Québec, 10 septembre 1783.

21 février 1789.

Acte d'abandon de Jean-Baptiste Pezard de Champlain à Joseph Drapeau de tous ses droits dans le fief et seigneurie de Champlain.

Greffe de Deschenaux et Pinguet, notaires à Québec, 21 février 1789.

12 mai 1789.

Acte de foi et hommage de Joseph Drapeau, de Québec, pour partie du fief et seigneurie de Champlain.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 163.

*Arrière-fief de la Pinardière*

8 février 1714.

Acte de donation de Martin Rémy de Montmidy, officier dans les troupes du détachement de la marine, à François Dumontier, secrétaire de Mgr le marquis de Vaudreuil, d'un fief appelé la Pinardière situé proche Cham-

plain, contenant sept arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur, borné aux terres du sieur Saint-Romain, d'autre côté à celles des représentants du sieur Aubuchon, d'un bout le fleuve, de l'autre bout les terres non concédées.

Greffe de Jacques Barbel, notaire à Québec, 8 février 1714. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 septembre 1726.

Acte de révocation de la donation de l'arrière-fief de la Pinardière, proche Champlain, contenant sept arpents de front sur deux lieues de profondeur consentie le 8 février 1714 par Martin Rémy de Montmidy, officier dans les troupes du détachement de la marine, à François Dumontier, secrétaire de Monseigneur le marquis de Vaudreuil.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 2 septembre 1726. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Champlain, possédée par G. W. Wicksteed, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 12).

Archives de la province de Québec.

## BARONNIE DES ÎLETS OU COMTÉ D'ORSAINVILLE

9 septembre 1667.

Acte de vente de Louis Blanchard à M. Talon, intendant, d'une terre située sur le bord de la rivière Saint-Charles.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 9 septembre 1667.

15 janvier 1668.

Acte de vente de Thomas Touchet à M. Talon, intendant, d'une terre située sur le bord de la rivière Saint-Charles.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 15 janvier 1668.

17 janvier 1668.

Acte de vente de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, à messire Jean Talon de "l'espace de terre, prés et bois, ensemble les îlets qui se rencontrent entre les bornes suivantes, d'un côté Hilaire Chardonneret, d'autre la rivière Saint-Charles, par devant encore la rivière Saint-Charles et par derrière le ruisseau dit Saint-Michel, ensemble les droits de fief tant sur le d. espace, terre et îlets que sur les portions concédées à Touchet et à Blanchard, le dit espace de terre faisant partie d'une concession en fief faite au sieur Louis Hébert, père de la dite venderesse."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 17 janvier 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 mars 1668.

Acte de foi et hommage de Jean Levasseur, huissier au Conseil Souverain, au nom et comme ayant charge de messire Jean Talon, intendant, "à cause d'une portion de fief et terre par lui acquise de Guillemette Hébert, veuve Guillaume Couillard, consistant en l'espace de terre, prés et bois ensemble les îlets qui se rencontrent entre Hilaire Chardonneret d'un côté, d'autre la rivière Saint-Charles et le ruisseau Saint-Michel, ensemble les droits de fief tant

sur le dit espace de terre et îlets que sur les portions concédées à Thomas Touchet et à Louis Blanchard, le dit espace de terre faisant partie d'une concession en fief faite au profit de feu Louis Hébert appartenant en partie à la dite veuve Couillard comme héritière du dit Hébert son père et le dit Hébert en ayant obtenu concession de feu M. de Ventadour par titre daté à Paris du dernier février 1626..."

Fois et hommages, régime français, cahier 1er, folio 340.

14 mars 1671.

Lettres de Sa Majesté qui érigent la seigneurie des Ilets en baronnie : "nous avons fait et faisons au sieur Talon don, cession et transport des trois bourgs appelés le Bourg-Royal, le Bourg-la-Reine et le Bourg-Talon... de notre même grâce et autorité les avons unis et incorporés, unissons et incorporons à la dite terre et seigneurie des Ilets dont il est présentement propriétaire et possesseur, pour dorénavant ne faire qu'une seule et même terre, fief et seigneurie, laquelle nous avons créée et érigée, créons et érigeons en titre et dignité de baronnie, voulons et nous plaît qu'il se puisse dire, nommer et qualifier baron des Ilets..."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur de la Nouvelle-France, cahier 1er, folio 41.

Publiées dans *Lettres de noblesse, etc.,* de Pierre-Georges Roy, vol. 1, p. 38.

Mai 1675.

Lettres de Sa Majesté qui érigent la baronnie des Ilets en comté d'Orsainville : "nous avons la dite terre et baronnie des Ilets et ses appartenances et dépendances créée, érigée et élevée, et de notre grâce spéciale, pleine

puissance et autorité royale, créons, érigeons et élevons par ces présentes signées de notre main en titre, nom, qualité et dignité de comté qui sera dorénavant appelé le comté d'Orsainville; pour en jouir et user par le dit sieur Talon, ses hoirs, successeurs ou ayants causes tant mâles que femelles sous le dit titre de comté. . . ''

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur de la Nouvelle-France, cahier 1er, folio 65.

Publiées dans *Lettres de noblesse, etc.,* de Pierre-Georges Roy, vol. 1, p. 42, et dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 348.

10 mars 1696.

Acte de vente de Geneviève Leduc, veuve de François Talon, et demoiselle Geneviève Talon, au nom et comme procuratrices de Jean-François Talon, comte d'Orsainville, légataire universel de feu Jean Talon, son oncle, aussi comte d'Orsainville, à Mgr Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec, de la terre, seigneurie et comté d'Orsainville, ci-devant appelée la terre, fief, seigneurie et baronnie des Islets, avec droits de justice, haute, moyenne et basse, ses circonstances et dépendances sans aucune réserve, ''si ce n'est seulement du nom, titre, qualité et dignité de comte d'Orsainville que les dites venderesses au dit nom ont expressément reservé au dit Jean-François Talon.''

Greffe de Duport et Bonhomme, conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, 10 mars 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 mars 1696.

Acte de ratification de Jean-François Talon, comte d'Orsainville, de la vente du fief et seigneurie d'Orsainville consentie par Geneviève Leduc, veuve de François Ta-

lon, et demoiselle Geneviève Talon à Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, le 10 mars 1696.

Greffe de Decolons et Robelin, notaires à Nevers, 23 mars 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 janvier 1698.

Acte de donation de Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, aux Dames de l'Hôpital général de Québec du fief et seigneurie d'Orsainville qu'il a acheté de Jean-François Talon, légataire universel de feu Jean Talon, par acte du 10 mars 1696.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 4 janvier 1698. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 mars 1698.

Acte de transaction entre les RR. PP. Jésuites et les administrateurs de l'Hôpital général de Québec par lequel, pour éviter contestation et procès, ces derniers cèdent, délaissent et transportent aux Pères Jésuites les droits et prétentions qu'ils peuvent avoir et prétendre sur les terres par eux acquises de Guillaume Fournier et sa femme, joignant le derrière des terres de la seigneurie d'Orsainville, "à la réserve de la portion du terrain que les habitants de la Petite Auvergne et de Charlesbourg ont anticipé sur la dite terre par eux acquise du dit Fournier et sa femme qui demeurera dépendante des habitants de la dite Auvergne et Charlesbourg et de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges..."

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 24 mars 1698.

24 avril 1719.

Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté qui permet aux

religieuses de l'Hôpital général de faire défricher à certaines conditions la terre des Ilets, propriété des pauvres du dit hôpital.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 5, folio 39.

27 avril 1725.

Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté au sujet du défrichement des terres des pauvres de l'Hôpital général de Québec dans la seigneurie d'Orsainville dite des Islets.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 6, folio 84.

Publié dans *Edits et Ordonnances,* vol. 1, p. 497.

4 juillet 1725.

Acte de foi et hommage de Guillaume Gaillard, chargé du pouvoir spécial de l'Hôpital général de cette ville, pour le comté d'Orsainville, lequel comté a été acheté par M. de Saint-Vallier, par acte de Duport et Bonhomme, notaires au Châtelet de Paris, le 10 mars 1696.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 132.

21 janvier 1736.

Aveu et dénombrement du sieur Rolland Tessier, ancien secrétaire de feu M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, fondé de la procuration spéciale des Dames de l'Hôpital général de Québec, pour le fief d'Orsainville appartenant aux dites Dames.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 423.

24 avril 1781.

Acte de foi et hommage de Jacques Perrault, au nom et comme fondé de procuration spéciale des Dames religieuses de l'Hôpital général près Québec, pour le fief d'Orsainville, propriété des dites Dames.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 324.

21 janvier 1860.

Cadastre du fief d'Orsainville, appartenant aux Dames de l'Hôpital général, clos le 21 janvier 1860, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 13).

Archives de la province de Québec.

## FIEF SAINT-MAURICE

10 janvier 1668.

Promesse de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Maurice Poulin, sieur de la Fontaine, d'une terre située sur le bord de la rivière dite les Trois-Rivières.

Citée dans l'acte de concession du 4 août 1676.

4 août 1676.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, à Jeanne Jalope, veuve de Maurice Poulin, sieur de la Fontaine, vivant procureur du Roi de la juridiction royale des Trois-Rivières, d'"une lieue de terre de front sur le bord de la rivière dite les Trois-Rivières, du côté du sudouest, à prendre partie au-dessus et partie au-dessous du lieu où sont les travaux par elle faits sur icelle, et deux lieues de profondeur, pour en jouir en fief et tous droits de seigneurie..."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 405.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 154.

4 avril 1725.

Acte de foi et hommage de Pierre Poulin, notaire royal en la juridiction des Trois-Rivières, fils aîné de feu

Michel Poulin, substitut du procureur du Roi en la dite juridiction, lequel était fils du feu sieur Maurice Poulin, procureur du Roi en la dite juridiction, et de Jeanne Jalope, lequel comparant est propriétaire en sa qualité de fils aîné de moitié du fief Saint-Maurice.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 127.

5 avril 1725.

Aveu et dénombrement de Pierre Poulin, notaire royal, pour le fief et seigneurie de Saint-Maurice.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 225.

6 avril 1737.

Ordonnance de Honoré-Michel de la Rouvillière, ordonnateur, qui déclare la terre et seigneurie ci-devant concédée à Marie Boucher, veuve Etienne Lafond, par MM. de la Barre et de Meulles le 28 janvier 1684, réunie au Domaine de Sa Majesté faute par la dite Marie Boucher et ses héritiers d'avoir établi la dite seigneurie depuis le temps de la dite concession jusqu'à présent...

Ordonnances des Intendants, cahier 25, folio 14.

12 septembre 1737.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à la Compagnie des Forges établie à Saint-Maurice de "tout le fief de St-Etienne réuni au domaine de Sa Majesté par ordonnance du 6 avril dernier et les terres qui sont depuis le d. fief de Saint-Etienne, à prendre le front sur la rivière des Trois-Rivières, en remontant jusqu'à une lieue au-dessus du Sault de la Vérendrye, sur deux lieues de profondeur, lesquelles terres seront en tant que de besoin réunies au domaine de Sa Majesté, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 mars 1732, pour être le

dit fief de St-Etienne et les terres qui sont au-dessus, comme il est dit ci-dessus, unies et incorporées au dit fief de Saint-Maurice, et ne faire ensemble qu'une seule et même seigneurie, pour en jouir par les intéressés à perpétuité et à toujours à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice."

Registre d'intendance no 8, folio 21.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 191.

13 avril 1740.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 12 septembre 1737, aux Intéressés de la Compagnie des Forges de Saint-Maurice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 8, folio 57.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 109.

## FIEF DU CAP SAINT-MICHEL

14 mai 1668.

Acte de concession de M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, aux sieurs Jacques Lemoyne et Michel Messier, habitants de l'île de Montréal, d'une lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent, à commencer au milieu de l'embouchure de la rivière appelée de Notre-Dame en descendant le long du dit fleuve à la charge d'y faire travailler incessamment, et deux petits îlets qui se rencontrent devant la dite concession.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol II, p. 142.

3 mai 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Jacques Lemoyne et à Michel Messier de Saint-Michel d'une lieue de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent à prendre depuis les terres de M. de Varennes en descendant le long du d. fleuve jusqu'aux terres de la seigneurie de Laurent Bory dit Grandmaison (1).

1er août 1676.

Acte de partage entre Jacques Lemoyne et Michel Messier de Saint-Michel du fief et seigneurie à eux accordé conjointement par M. de Courcelles le 14 mai 1668.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 1er août 1676. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 août 1676.

Acte de foi et hommage de Michel Messier, sieur de Saint-Michel, lieutenant de la milice de Montréal, pour son fief appelé le Cap-de-la-Trinité.

17 septembre 1676.

Aveu et dénombrement de Michel Messier, sieur de Saint-Michel, lieutenant de milice de Montréal, pour le fief de la Trinité consistant en demie lieue de front le long et sur le grand fleuve Saint-Laurent.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 17 septembre 1676. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

---

(1) Cette concession, qui est absolument la même que celle accordée par M. de Courcelles, le 14 mai 1668, n'a pu être retrouvée. A-t-elle réellement existé? Elle est mentionnée, toutefois, dans l'acte de foi et hommage du 23 juin 1706.

17 février 1723.

Acte de vente de Jean-Baptiste Charly, marchand bourgeois de Montréal, procureur de damoiselle Marguerite Messier de Saint-Michel, veuve du sieur Le Sueur, demeurante à la Mobile, à Maurice Blondeau, marchand, de Montréal, de tous les droits de la dite damoiselle dans le fief du Cap Saint-Michel.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire royal à Montréal, 17 février 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 août 1736.

Acte de foi et hommage de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire, fondé de procuration de François Messier, sieur de Saint-François, fils aîné et héritier de feu Michel Messier de Saint-Michel et d'Anne Lemoine, sa femme, tant pour lui au dit nom que pour René Messier, sieur Duchesne, et Marie-Anne Messier, femme en secondes noces d'Alexandre Petit dit Neuville, ses frères et soeurs, et encore pour Augustin, Etienne, Ignace, Joseph et Marguerite Hébert, femme de Nicolas Choquet, les dits Hébert par représentation de défunte Jeanne Messier, femme de feu Ignace Hébert, leur mère, d'une part; et pour Marguerite Gentis, femme de Pierre Fontaine dit Bienvenu, Marianne et Angélique Gentis, par représentation de feue Catherine Messier, femme de feu Etienne Gentis, leur mère, d'une autre part, et pour Etienne Decelles, Michel Decelles, Anne Decelles, femme d'Etienne Gautier, Marie Decelles, femme de Marc Duval, Alexandre Decelles, Marie-Anne Decelles, Marguerite Decelles, et Christophe Lussier, tuteur de Marie-Josephte Decelles et de Joseph Decelles, par représentation d'Anne Messier, femme de feu Gabriel

Decelles Duclos... etc., etc., tous propriétaires du Cap Saint-Michel.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 182.

22 août 1736.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Dulaurent, fondé de procuration de François Messier de Saint-François, fils aîné et héritier de défunt Michel Messier de Saint-Michel et Anne Lemoine, sa femme, tant pour lui que pour ses frères et soeurs, pour le fief et seigneurie du Cap Saint-Michel.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 490.

3 juin 1754.

Acte de vente de Marie-Josephte Dion, veuve de François Messier, et Joseph Messier de Saint-François de tous les droits et prétentions que les enfants mineurs de la dite veuve Messier peuvent prétendre sur une petite portion de l'île appelée Delorier, située dans la seigneurie de Saint-Michel, ainsi que de la part et portion qu'ils possèdent dans la dite seigneurie.

Greffe d'Antoine Loiseau, notaire à Boucherville, 3 juin 1754.

12 juin 1797.

Acte de vente d'Augustin Messier de Saint-François à Amable Lemoyne de Martigny de tous et chacun les droits que le dit vendeur peut avoir et prétendre dans la seigneurie de Saint-Michel.

Greffe de Gauthier, notaire à Montréal, 12 juin 1797.

24 avril 1798.

Acte de foi et hommage de M. Berthelot, porteur de la procuration d'Amable Lemoyne de Martigny, pour partie du fief et seigneurie du Cap Saint-Michel.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 186.

1er février 1815.

Acte de vente d'Ambroise Sanguinet et Julie Lemoyne de Martigny, sa femme, héritière pour moitié des biens en roture et pour un tiers des fiefs délaissés par feu Amable Lemoyne de Martigny, son père, et pour semblable part et portion dans les biens délaissés par Marie-Archange Saint-François, sa mère, veuve au jour de son décès du sieur de Martigny, au sieur Jacques Lemoyne de Martigny, leur frère et beau-frère, de tous les droits appartenants à la dite dame Sanguinet, dans le fief Saint-Michel.

Greffe de Pinsonnault, notaire à Montréal, 1er février 1815.

13 juin 1829.

Acte de foi et hommage de Jacques Lemoyne de Martigny, fondé de procuration de Jacques Lemoyne de Martigny, son père, pour une grande partie du fief appelé Cap de Saint-Michel.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 225.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Michel et La Trinité, possédée par Aimé Massue, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 112).

Archives de la province de Québec.

## FIEF NOTRE-DAME OU CAP-DE-LA-TRINITÉ

14 mai 1668.

Acte de concession de M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, aux sieurs Jacques Lemoyne et Michel Messier, habitants de l'île de Montréal, d'une lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent, à commencer au milieu de l'embouchure de la rivière appelée de Notre-Dame en des-

cendant le long du dit fleuve à la charge d'y faire travailler incessamment, et deux petits îlets qui se rencontrent devant la dite concession.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 142.

3 mai 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Jacques Lemoyne et à Michel Messier de Saint-Michel d'une lieue de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent à prendre depuis les terres de M. de Varennes en descendant le long du dit fleuve jusqu'aux terres de la seigneurie de Laurent Bory dit Grandmaison (1).

1er août 1676.

Acte de partage entre Michel Messier et Jacques Lemoyne du fief à eux accordé par M. de Courcelles le 14 mai 1668. Le sieur Lemoyne reçoit pour sa part dix-huit arpents de terre de front sur la dite profondeur, à prendre depuis la rivière Notre-Dame en descendant le long du fleuve, et vingt-quatre arpents depuis l'habitation d'Etienne Gentèz aussi en descendant jusques à la d. quantité... les deux îlets communs entre eux.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 1er août 1676. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 août 1677.

Acte de foi et hommage de Jacques Lemoyne pour son fief nommé Notre-Dame.

---

(1) Cette concession, qui est absolument la même que celle accordée par M. de Courcelles, le 14 mai 1668, n'a pu être retrouvée. A-t-elle réellement existé? Elle est mentionnée, toutefois, dans l'acte de foi et hommage du 23 juin 1706.

17 septembre 1677.

Aveu et dénombrement de Jacques Lemoyne, ci-devant commis du magasin du Roi (à Montréal), pour son fief Notre-Dame de "demi-lieue de front, sur le grand fleuve Saint-Laurent, sur une lieue et demie de profondeur.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 17 septembre 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 avril 1702.

Acte de transport de Nicolas Lemoyne de Leau à Jean-Baptiste Lemoyne de Martigny des droits acquis de Jacques Lemoyne, son fils.

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 19 avril 1702.

22 avril 1702.

Acte de vente des frères et soeurs Lemoyne à Jean-Baptiste Lemoyne de Martigny de tous leurs droits dans le fief de Notre-Dame ou Cap-de-la-Trinité.

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 22 avril 1702.

23 juin 1706.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Lemoyne de Martigny, tant en son nom que comme ayant les droits cédés de ses frères et soeurs, tous héritiers de feu Jacques Lemoyne, leur père, par acte passé devant Adhémar le 22 août 1702, pour le fief et seigneurie du Cap-de-la-Trinité (1).

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 23 juin 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

---

(1) Dans cet acte, M. Lemoyne de Martigny donne à son fief le nom "Cap de la Trinité." Dans l'acte de foi et hommage du 3 août 1677, rendu par son père, sa partie de fief est désignée sous le nom de fief "Notre-Dame."

4 février 1723.

Acte de foi et hommage de Jacques Lemoyne, sieur de Martigny, fils unique et seul héritier de feu Jean-Baptiste Lemoyne, sieur de Martigny, qui avait les droits cédés de ses frères et soeurs, tous héritiers de feu Jacques Lemoyne vivant seigneur du fief vulgairement nommé Cap-de-la-Trinité, pour le dit fief et seigneurie du Cap-de-la-Trinité (1).

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 16.

26 juin 1736.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Dulaurent, fondé de pouvoir de Jacques Lemoyne de Martigny, fils unique et héritier de Jean-Baptiste Lemoyne de Martigny, pour le fief vulgairement nommé Cap-de-la-Trinité.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 480.

10 février 1781.

Acte de foi et hommage d'Amable de Martigny, pour le fief du Cap-de-la-Trinité.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 130.

13 juin 1829.

Acte de foi et hommage de Jacques Lemoyne de Martigny pour le fief du Cap-de-la-Trinité.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 225.

1er décembre 1860.

Cadastre du fief de Martigny, possédé par Aimé Mas-

(1) Comme l'acte de partage du 1er août 1676 ne faisait pas mention de celui des deux seigneurs qui posséderait le droit de fief, l'intendant Duchesneau, en recevant la foi et hommage du 4 février 1723, déclara que chaque partie du dit fief releverait immédiatement de Sa Majesté indépendamment l'une de l'autre.

sue, écuyer, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 112b).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE LABADIE

10 février 1670.

Certificat de M. de Courcelles : "Nous avons accordé une concession au sieur de Labadie de vingt arpents sur le fleuve St-Laurent, à commencer depuis l'habitation du sieur Ameau dit St-Sévérin, en montant le long du dit fleuve, et finissant à l'habitation de M. Boucher, en cas qu'elle ne soit concédée à personne."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 279.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 122.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Labadie, sergent de la compagnie de Laubia, d'un quart de lieue de front sur une demi lieue de profondeur à prendre sur le fleuve Saint-Laurent au-dessus des Trois-Rivières, depuis la concession du sieur Sévérin Ameau, tirant vers celle du sieur Pierre Boucher pour jouir de la dite terre en fief et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 279.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 122.

15 juin 1723.

Acte de foi et hommage de René Godefroy de Tonnancour, lieutenant général de la juridiction des Trois-Riviè-

res, légataire universel de Jacques Labadie, suivant son testament reçu par Adhémar, le 4 juin 1695, pour le fief de Labadie concédé au feu sieur Labadie par M. de Courcelles le 10 février 1670.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 79.

16 juin 1723.

Aveu et dénombrement de René Godefroy de Tonnancour, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières, légataire universel de Jacques Labadie, pour le fief Labadie.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 105.

22 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté en faveur du sieur Godefroy de Tonnancour, lieutenant général civil et criminel aux Trois-Rivières, de la concession accordée par le sieur Talon, intendant de la Nouvelle-France, le 3 novembre 1672, au sieur Labadie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 7, folio 85.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 101.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy de Tonnancour, porteur de la procuration de son père, pour le fief et seigneurie de Labadie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 197.

8 mai 1830.

Acte de foi et hommage de François Vassal de Montviel, au nom et comme chargé de procuration de Joseph-Marie de Tonnancour, pour le fief et seigneurie de Labadie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 322.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Labadie, possédé par A.-L.-P. de Courval, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 41).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Labadie, possédé par les héritiers de P.-B. Dumoulin, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 42).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Labadie, possédé par les héritiers de J. M. de Tonnancour, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 43).

Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DE L'ÎLE PERCÉE

20 juillet 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Denys de la Ronde, Charles Bazire et Charles Aubert de la Chesnaye d'"une lieue de terre à prendre de l'isle persée sur le bord de la mer tirant vers le passage de Canseau et autant de profondeur dans les terres, et depuis la dite isle du costé de l'ance de Gaspé, les terres qui se trouvent entre les deux, la Baye des Morues et l'ance Saint-Pierre comprise jusques à demye lieue entrant dans la Baye de Gaspé."

Tiré de l'acte de vérification, de confirmation et d'extension du 2 novembre 1676. L'acte de concession de Talon du 20 juillet 1672 n'a pas été enregistré et il a probablement été perdu.

2 novembre 1676.

Acte de ratification de M. Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, de la concession accordée à Pierre Denys de la Ronde, Charles Bazire et Charles Aubert de Gaspé le 20 juillet 1672.

Pièce conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris, collection Clairambault, no 1016. Copie aux Archives de la province de Québec.

18 août 1708.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui permet au sieur Barbel de faire vendre la seigneurie de l'île Percée conjointement avec les autres biens du feu sieur Aubert de la Chesnaye qui se trouvent dans l'étendue de la Prévôté de Québec.

Ordonnances des Intendants, cahier 2, folio 81.

5 novembre 1709.

Adjudication de la Prévôté de Québec au sieur Nicolas Pinaud de la seigneurie de l'île Percée saisie sur les biens de Charles Aubert de la Chesnaye.

Prévôté de Québec, registre du 10 janvier 1709 au 28 janvier 1710.

*Arrière-fief Saint-Pierre*

18 octobre 1677.

Acte de concession de Pierre Denys de la Ronde, demeurant à Québec, seigneur pour trois huitièmes de la seigneurie de l'île Percée, et noble homme Charles Bazire, receveur général des droits du domaine du Roi en ce pays, tant pour lui que pour noble homme Charles Aubert de la Chesnaye, aussi seigneurs pour cinq huitièmes de la dite seigneurie de l'île Percée, à Jacques Leber, marchand

bourgeois de Montréal, des lieux qui ensuivent, c'est à savoir "les ances appelées St-Pierre et Boudain dites l'île Platte et généralement toute l'étendue de terre qui se rencontre de front sur la mer depuis une borne qui sera plantée à demi lieue dans le fond de la baie de Gaspé, où sera tiré une ligne de séparation qui courra nordest et sudouest jusques à deux arpents au-dessus d'une petite rivière qui est au-delà de l'anse Boudain tirant vers la petite rivière de l'île Percée, où sera tiré une autre ligne de séparation qui courra sudest et nordouest, les dites anses de St-Pierre et Boudain comprises, et une lieue de profondeur ès endroits où elle se rencontrera, le tout situé dans la dite seigneurie de l'île Percée... pour du tout jouir par le dit sieur Leber en fief qui portera dorénavant le nom de St-Pierre, en tous droits de seigneurie, et justice, moyenne et basse..."

Greffe de Romain Becquet, notaire royal à Québec, 18 octobre 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Note*—Au greffe de Frs Rageot, notaire à Québec, à la date du 25 septembre 1702, nous avons trouvé un acte de démission de Marie Martin, veuve Pierre Morin, en faveur de messire François de Galiffet d'une concession en arrière-fief à elle accordée par le dit Galiffet. Cet arrière-fief semble faire partie de la seigneurie de l'île Percée. M. de Galiffet aurait pu hériter d'une partie de cette seigneurie par sa femme, née Aubert de la Chesnaye. L'acte se lit comme suit :

"Pardevant le nore. Royal en la prevosté de Quebec soussigné y residant et tesmoins cy-bas nommés fut presente Marie Martin, veuve de deffunt Pierre Morin décédé il y a environ douze ans, demeurante présentement en cette

ville de Quebec laquelle de son bon gré et volonté s'est demis, dessaisit et se dessaisit pour et au proffit de Messire François de Galiffet chevallier seigneur de Cafin, lieutenant de Roy de la ville et gouvernement de Montreal, a ce present et acceptant de la concession en tiltre de fief sur la proffondeur et devanture qu'elle peut avoir circonstances et dependances que luy avait conceddé mon d. sieur de Gallifet il y a environ quatre ou cinq ans suivant un écrit sous seing privé signé de luy lequel la d. veuve Morin a déclaré avoir adiré ou perdu, le tout scittué dans le fonds de Gaspé et separé par la rivière du d. lieu ayant une demye lieue de chacun costé de la d. rivière, pour du tout en jouir faire et disposer par mon d. sieur de Gallifet luy ses hoirs et ayant causes, au lieu et place d'elle ditte Morin et de ceux pour qui elle avait pu faire alors; que le d. billet adiré luy a esté donné ainsy que bon luy semblera au moyen des presentes. Cette presente cession et delaissement ainsy faite par la d. veuve Morin attendu que depuis que ces d. lieux luy ont esté conceddés elle ny les sieurs n'ont eu aucune manière que ce soit directement ou indirectement tenu compte de s'aller establir et faire valloir les d. lieux, ny mesme fait abatre un seul pied de bois sur iceux et encore parce qu'elle est dans l'impossibilité de le faire valloir presentement et qu'elle prevoit ne le pourvoir faire à l'advenir Et à la charge qu'elle ditte veuve Morin et mon d. s. de Gallifet se tiendront respectivement quitte, sçavoir la d. veuve Morin des devoirs qu'elle s'estait obligé devoir faire, et des cens et rentes qu'elle aurait deub payer jusques à ce jour depuis la concession des lieux, et mon d. sr. de Gallifet sans qu'il en soit recherché (?) ny inquietté en quelle manière que ce soit, pour en demeurer jouissant et paisible possesseur et demeurer les d. partyes en pareil

et mesme estat qu'elles estaient avant la passation du d. écrit sous seing privé lequel demeure dès a présent nul et revolu (?) comme non advenu. Car ainsy a esté convenu entre les d. partyes qui a l'entretien ont obligé à paine de tous depens dommages et interest etc. Promettant etc Renonçant etc Fait et passé au d. Quebec estude du d. nore. avant midy le vingt cinquiesme jour de septembre mil sept cent deux en presence des sieurs Pierre Moreau la Topine et Jean Moussion fils tesmoins demeurant au d. Quebec qui ont avec mon d. s. de Gallifet et nore signé et la d. veuve Morin declaré ne scavoir escrire ny signer de ce enquis.

Gallifet
Pierre Moreau
Jean Monssion
Rageot"

## SEIGNEURIE D'ARPENTIGNY DE MARTIGNON

17 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Martin d'Arpentigny, sieur de Martignon, ancien habitant du pays de l'Acadie, gendre du feu sieur de La Tour, gouverneur et propriétaire de la Rivière Saint-Jean, de "l'estendue des lieux et terres qui se rencontrent sur la dite rivière St-Jean, à prendre sur la dite rivière à commencer depuis l'isle de la Perdrix jusqu'à six lieues de front en montant la dite rivière, et six lieues de profondeur dans les terres, tenants par devant la dite rivière St-Jean, et par derrière tirant à l'ouest, les terres non concédées, d'un costé la dite isle et d'autre les terres non concédées." En fief avec droits de justice et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 1.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 254.

## SEIGNEURIE POTIER DE SAINT-DENIS

18 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Jacques Potier, sieur de Saint-Denis, "de la quantité de deux lieues de front à prendre au-dessus de la concession du sieur Martignon (sur la rivière Saint-Jean, en Acadie), et de l'autre les terres non concédées." En fief et seigneurie et aux droits de moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 1, folio 2.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 255.

## FIEF DE L'ILE AUX HERONS

18 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Zacharie Dupuy, major de Montréal, de "l'isle au Héron avec les islets adjacents, ensemble le droit de pesche dans le fleuve St-Laurent vis-à-vis de la dite isle, et en tant que besoin serait vis-à-vis sa dite concession (de huit arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent, au bas des rapides Saint-Louis). En fief."

Registre d'intendance no 1, folio 2.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 256.

12 novembre 1673.

Acte de donation de Zacharie Dupuy, major de Montréal, et damoiselle Jeanne Groissard, sa femme, aux Filles Séculières de la Congrégation de Montréal de l'île aux Hérons et île adjacente.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 12 novembre 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 mars 1674.

Acte de prise de possession de l'île aux Hérons par les Dames de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 2 mars 1674.

1er juillet 1698.

Acte de vente des Filles Séculières de la Congrégation Notre-Dame de Montréal à Antoine Trottier Desaunier Desruisseaux de la moitié de l'île aux Hérons et île adjacente.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 1er juillet 1698. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er juillet 1698.

Acte de quittance du droit de quint du receveur du domaine du Roi au sieur Antoine Trottier Desaunier Desruisseaux pour l'acquisition faite aujourd'hui de la seigneurie de l'île aux Hérons.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 octobre 1699.

Contrat de mariage de Pierre Trottier Desaunier et de Catherine Charest par lequel Antoine Trottier Desaunier Desruisseaux et Catherine Lefebvre, sa femme, donnent

en avance de leurs hoiries aux dits futurs époux la moitié de l'île aux Hérons et île adjacente.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 11 octobre 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 août 1702.

Acte de foi et hommage de Pierre Trottier Desaunier, marchand, demeurant à Montréal, pour l'île et îlet adjacent appelée l'île au Héron, au bas du sault Saint-Louis et vis-à-vis de Verdun.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 19 août 1702.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 août 1708.

Acte de foi et hommage du sieur Trottier Desaunier, marchand, de Villemarie, comme possesseur et propriétaire d'une île et islets adjacents appelé île aux Hérons, au bas du saut Saint-Louis, vis-à-vis de Verdun, à lui appartenant savoir la moitié par acquisition que le sieur Antoine Trottier Desruisseaux, son père, et lui auraient faite des Filles Séculières de la Congrégation Notre-Dame, par contrat passé par Adhémar le 1er juillet 1698, et aux dites Filles de la Congrégation donnée par Zacharie Dupuy et Jeanne Groissard, son épouse, par acte passé devant Basset, le 12 novembre 1673, et l'autre moitié au dit Pierre Trottier Desaunier donnée par Antoine Trottier Desruisseaux et Catherine Lefebvre, ses père et mère, en avancement de leurs hoiries futures par son contrat de mariage avec Catherine Charest reçu par Genaple, notaire, le 11 octobre 1699.

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 19 août 1708. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 janvier 1724.

Aveu et dénombrement de Pierre Trottier Desaunier, marchand, fils aîné de Pierre Trottier Desaunier, marchand à Montréal, et fondé de sa procuration, pour le fief et seigneurie de l'île aux Hérons.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 128.

## SEIGNEURIE DE MARSON DE SOULANGES

20 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Marson de Soulanges, lieutenant de la compagnie d'infanterie de Grandfontaine au régiment de Poitou et major de l'Acadie, de "la quantité de quatre lieues de front et une lieue de profondeur, à prendre à l'est de la dite rivière St-Jean, tenant d'un costé au bassin de la ditte rivière, d'autre aux terres non concédées (avec la maison du fort de Gemesik de laquelle il jouira pour autant de temps seulement qu'il aura la commission de commandant sur la d. rivière, pour luy donner lieu de se loger et de pouvoir agir avec plus de liberté et de commodité à tout ce qui peut estre au service du Roy)". En fief et tous droits de justice.

Registre d'intendance no 1, folio 3.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 257.

## SEIGNEURIE DE JOYBERT

20 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nou-

velle-France, au sieur Joybert de "la quantité d'une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre à l'est de la rivière St-Jean au pays de l'Acadie, tenant d'un costé à la concession du sieur de Marson, son frère, commandant au dit lieu, d'autre aux terres non concédées, par devant sur la mer et par derrière aux terres non concédées." En fief et seigneurie, et aux droits de moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 1, folio 4.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 258.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE VILLIEU OU TILLY

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Villieu, lieutenant au régiment de Carignan, de "l'estendue des terres qui se trouveront sur le fleuve St-Laurens, depuis les bornes de celle de Mr. de Lauzon jusques à la petite rivière dite de Villieu, icelle comprise, sur une lieue et demye de profondeur." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 19.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 128 et 280.

4 juillet 1683.

Ordonnance de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui enlève au sieur de Villieu, lieutenant de la compagnie de M. Berthier, la seigneurie qui lui avait été concédée par M. Talon le 29 octobre 1672 faute par lui de l'avoir défrichée.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 20.

15 juillet 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François-Madeleine Ruette d'Auteuil, conseiller du Roi et son procureur-général au Conseil Souverain de ce pays, de la terre et seigneurie enlevée à M. de Villieu le 4 juillet 1683.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 20.

31 août 1700.

Acte de vente de Michel Leneuf, fondé de procuration du sieur de Villieu, à Noël Le Gardeur de Tilly, du fief et seigneurie de Villieu...

20 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de Madeleine Boucher, veuve de Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, pour le fief et seigneurie de Tilly.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 86.

22 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de Madeleine Boucher, veuve de feu Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief de Tilly.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 118.

23 août 1748.

Acte de vente d'Angélique Le Gardeur, veuve de Gaspé, Charlotte Le Gardeur, Ignace Aubert de Gaspé, Jean-Baptiste Fafard de la Framboise et son épouse, Nicolas Le Gardeur de Tilly, Louis-Marie Le Gardeur et Antoine Salvaye de Trémont et son épouse, tous héritiers de la sei-

gneurie de Tilly, à Philippe Noël, habitant de l'île et comté de Saint-Laurent, paroisse Saint-Pierre, de la dite terre et seigneurie de Tilly.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 23 août 1748. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Noël pour le fief et seigneurie de Tilly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 80.

22 août 1798.

Testament de Jean-Baptiste Noël père par lequel il lègue son fief de Tilly à Jean-Baptiste Noël, son fils, moyennant certaines charges.

Greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, 22 août 1798. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 mars 1814.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Noël fils, pour le fief et seigneurie de Tilly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 27.

18 décembre 1857.

Cadastre de la seigneurie de Tilly possédée par L. Noël de Tilly, écuyer, et autres, clos le 18 décembre 1857, par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 39).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Beaudoin*

2 décembre 1708.

Acte de concession de Noël Le Gardeur de Tilly, seigneur de Tilly, lieutenant dans les troupes du détachement

de la marine, à Anne Aubert, veuve de Gervais Beaudoin, d'un arrière-fief dans sa seigneurie de Tilly, le dit arrière-fief consistant "en la terre à elle vendue et adjugée par décret, suivant l'adjudication qui lui en a été faite par sentence du 25 octobre 1707 rendue au siège de la Prévôté de Québec, ayant été saisie réellement et décrétée sur Denis Boucher, laquelle terre consiste en quatre arpents de front sur quarante de profondeur joignant d'un côté au nord-est à la seigneurie de Lauzon et d'autre côté, au sud-ouest, aux héritiers de feu Jean Houde..."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 2 décembre 1708. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Beaudoin*

---

15 mai 1710.

Acte de concession de Noël Le Gardeur de Tilly, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, à Anne Auber, veuve de Gervais Beaudoin, de "huit arpents de terre de front en sa seigneurie de Tilly à prendre au bout de la profondeur de la terre des héritiers de défunt Jean Houde qui est de trente arpents de profondeur, tenant la dite concession d'un bout par devant la profondeur de la dite terre au dit défunt Jean Houde, par derrière la profondeur de la dite seigneurie de Tilly, d'un côté au nord-est à la terre aussi en arrière-fief de la dite dame Beaudoin, et d'autre côté aux terres non concédées", en toute propriété et en arrière-fief.

Greffe de Pierre Rivet, notaire à Québec, 15 mai 1710. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DE L'ISLET-DU-PORTAGE

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Grandville, enseigne de la compagnie... au régiment de Carignan, de "l'islet nommé du Portage sur le fleuve St-Laurens, avec une demye lieue de terre en desa et une autre au-delà du dit islet sur (1) de profondeur." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 14.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 273.

7 novembre 1677.

Acte de foi et hommage de Pierre Bécard de Grandville pour le fief et seigneurie de L'Islet-du-Portage.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 juin 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre de Bécard, sieur de Grandville, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, et à Charles Aubert, sieur de la Chesnaye, de "deux lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur en lieux non concédés, joignant d'un costé la terre du dit sieur de Grandville nommée l'Islet du Portage et de l'autre la seigneurie de Terrebois appartenant au dit sieur de la Chesnaye, comme estant aux droits du sieur Daulier scituées les dites concessions sur le fleuve St-Laurens du côté du sud au-dessus de la rivière du Loup, à partager entr'eux

(1) Au registre d'intendance, cahiers 10 à 17, folio 583, il est dit "une lieue de profondeur."

moitié par moitié en la manière qu'elles sont cy-dessus désignées." Aux mêmes droits et prérogatives de leurs premières concessions.

Registre d'intendance no 5, folio 1.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 425.

26 octobre 1702.

Contrat de mariage de messire Jacques de Joybert, chevalier, seigneur de Soulanges et de Marson, enseigne sur les vaisseaux du Roi et capitaine de compagnie dans les troupes du détachement de la marine, fils de feu Pierre de Joybert, vivant commandant à l'Acadie, et de Marie-Françoise Chartier, avec Marie-Anne Bécard de Grandville, fille de Pierre Bécard de Grandville et d'Anne Macard, dans lequel il est dit que les futurs époux seront uns et communs en tous biens, meubles et immeubles.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 26 octobre 1702. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 octobre 1707.

Acte de concession de MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Marie-Anne de Grandville, veuve du sieur de Soulanges, d'une lieue de terre ou environ de front, sur le fleuve Saint-Laurent, à commencer joignant le sieur de Forillon, dont la concession commence à deux lieues au-dessus de la rivière Kamouraska, et finit une lieue au-dessous et en descendant au nord-est, joignant son ancienne concession avec les îles et îlets, laquelle sera incorporée et jointe avec la dite ancienne concession pour des deux n'en faire qu'une... à titre de fief et seigneurie...

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 2 août 1781.

20 mai 1708.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 5 octobre 1707, à dame Marie-Anne de Grandville, veuve du sieur de Soulanges.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 584.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 76.

13 octobre 1713.

Acte de transaction entre Anne Bécard de Grandville, veuve de Pierre-Jacques de Joybert de Soulanges, et le sieur de la Cetière, fondé de pouvoir de Henry Hiché, seigneur de Kamouraska au sujet des bornes respectives des fiefs de L'Islet-du-Portage et de Kamouraska.

Greffe de Pierre Rivet, notaire à Québec, 13 octobre 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Marie-Anne Bécard de Grandville, veuve de Pierre-Jacques de Joybert, seigneur de Soulanges, propriétaire du fief vulgairement nommé L'Islet-du-Portage, tant de son chef que comme donataire par son contrat de mariage avec le dit sieur de Soulanges du dit fief de L'Islet-du-Portage, lequel fief fut concédé à Pierre Bécard de Grandville par M. Talon le 29 octobre 1672.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 123.

12 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Marie-Anne Bécard de

Grandville, veuve de Pierre-Jacques de Joybert de Soulanges, pour le fief et seigneurie de L'Islet-du-Portage.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 213.

7 septembre 1764.

Acte de vente de Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, chevalier de Saint-Louis, faisant tant pour lui que pour Geneviève Joybert de Soulanges, son épouse, à Gabriel Christie, lieutenant-colonel et quartier-maître général des armées du Roi, demeurant à Montréal, du fief et seigneurie nommé L'Islet-du-Portage situé au-dessous de la ville de Québec, de la contenance de deux lieues et demie ou environ de front sur une lieue de profondeur, joignant d'un côté à la seigneurie de la Rivière-du-Loup et de l'autre à celle de Kamouraska avec l'îlet du Portage vis-à-vis la dite seigneurie..., laquelle seigneurie appartient au vendeur pour lui avoir été donnée en avancement d'hoirie par Marie-Anne Bécard de Grandville, veuve de Pierre Jacques de Joybert, seigneur de Soulanges.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 7 septembre 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 janvier 1777.

Acte de vente de Gabriel Christie, lieutenant-colonel du soixantième régiment d'infanterie de Sa Majesté, demeurant à Montréal, à Malcolm Fraser, capitaine dans le régiment Royal Emigrant, du fief et seigneurie nommé L'Islet-du-Portage, qu'il avait acquis de M. le chevalier de Longueuil par acte devant Pierre Panet, le 7 septembre 1764.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 22 janvier

1777. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 août 1781.

Acte de foi et hommage de Malcolm Fraser, écuyer, capitaine dans le régiment Royal Emigrant, pour le fief et seigneurie de L'Islet-du-Portage.

Fois et hommages, régime anglaïs, cahier 2, folio 107.

24 septembre 1810.

Acte de donation de Malcolm Fraser à Joseph Fraser, arpenteur, du fief et seigneurie de L'Islet-du-Portage.

Greffe de Thomas Pitt, notaire à Kamouraska, 24 septembre 1810.

2 juillet 1828.

Acte de donation de Joseph Fraser à André Lachlan Fraser, son fils, du fief et seigneurie de L'Islet-du-Portage.

Greffe de Morin, notaire, 2 juillet 1828.

1829-1833.

Papier-terrieer de la seigneurie de L'Islet-du-Portage (Saint-André de Kamouraska) dressé par le notaire Pierre Garon, de la Rivière-Ouelle.

Pièce conservée aux Archives Judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

15 juillet 1830.

Acte de foi et hommage de André Lachlan Fraser, écuyer, pour le fief et seigneurie de L'Islet-du-Portage.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 342.

24 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie de l'Ilet-du-Portage, appartenant aux représentants de John Saxton Campbell, clos le 24 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 85).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINTE-ANNE DE LA PERADE (MOITIE OUEST)

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Suève, lieutenant au régiment de Carignan, et la Nauguère (Lanaudière) enseigne au même régiment, de l'"étendue de la terre qui se trouvera sur le fleuve St-Laurent, au lieu dit des Grondines, depuis celle appartenante aux religieuses de l'Hôpital de Québec, jusqu'à la rivière Ste-Anne, icelle comprise, sur une lieue de profondeur, avec la quantité de terre qu'ils ont cy acquise du sieur Amelin (Hamelin), par contract passé pardevant ... notaire, ce... lequel nous avons en tant que besoing ratifié et approuvé." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 15.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 10 et 275.

4 mars 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Marguerite Denys, veuve du sieur de Lanaudière, de "trois lieues de terre de profondeur derrière la terre et seigneurye de Ste-Anne sur toute la largeur d'icelle et celle du sieur de Suève et Hamelin, avec les isles, islets et battures non concédés qui se trouveront dans la dite étendue, la ditte proffondeur tenant d'un cotté à la seigneurie des Grondines et d'autre cotté à celle de Batiscamp." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance, cahier 5, folio 5.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 429.

6 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Marguerite Denys, veuve du sieur Lanaudière, "des isles qui se trouvent devant sa terre de Sainte-Anne et à l'entrée de sa rivière, et entr'autres celle où est son moulin, appelée l'isle du Large, attendu qu'il n'en a été fait aucune mention dans l'acquisition faite du sieur Amelin en l'année 1670 ny dans le titre de Monsieur Talon, pour lors intendant en ce pays, qui autorise la d. vente en 1672. Aux mêmes droits et charges portés au titre de concession de sa terre de Ste-Anne et à condition de prendre de Sa Majté ratification des présentes dans un an."

Registre d'intendance no 5, folio 12.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 26.

30 octobre 1700.

Acte de concession de Hector de Callières et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à dame Marguerite Denys, veuve du feu sieur de Lanaudière, des "isles qui sont le long du fleuve St-Laurent vis-à-vis l'entrée de la rivière, terre et seigneurie de Ste-Anne, tout le long l'espace et estendue d'icelle." En fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 31.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 27.

22 mai 1701.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession de certains îlets à dame Marguerite Denys, veuve du sieur

de Lanaudière, par MM. de Callières et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 30 octobre 1700.

Cahier d'intendance no 1, folio 47.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 69.

4 novembre 1704.

Acte d'abandon et cession de la seigneurie de Sainte-Anne par Marguerite-Renée Denys, veuve de Thomas Tarieu de Lanauguère (Lanaudière), à Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, lieutenant réformé des troupes du détachement de la marine, "fils et seul présomptif héritier des dits sieur et dame ses père et mère, attendu l'absence depuis huit ans de Louis Tarieu, Ecuyer, sieur de la Nouguière, son frère aîné censé mort, n'en ayant appris aucune nouvelle depuis le dit temps."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 4 novembre 1704. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 janvier 1710.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui décide que le sieur de la Pérade jouira des îles qui sont vis-à-vis de la seigneurie de Sainte-Anne (de la Pérade) ; Hilaire Bernard de Larivière commis pour tirer les lignes de la seigneurie de Sainte-Anne afin de régler les contestations entre les sieurs de la Pérade et Dorvilliers.

Ordonnances des Intendants, cahier 4, folio 1.

28 mars 1710.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui homologue le procès-verbal d'alignement et partage de la seigneurie de Sainte-Anne fait par Hilaire Bernard de Larivière et défend au sieur Dorvilliers de troubler le sieur de

la Pérade dans la possession de la dite seigneurie de Sainte-Anne.

Ordonnances des Intendants, cahier 4, folio 42.

16 février 1715.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, entre François Chorel Dorvilliers, propriétaire de la moitié de la seigneurie de Sainte-Anne, et Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, propriétaire de l'autre moitié de la dite seigneurie, au sujet de leurs droits respectfs sur le moulin seigneurial.

Ordonnances des Intendants, cahier 6, folio 152.

23 février 1723.

Acte de foi et hommage de Thomas Tarieu de la Pérade, lieutenant réformé, fils unique de feu Jacques Tarieu de Lanaudière et de Marguerite Denys, au jour de son décès veuve de Jacques Fleury de Deschambault, pour la moitié du fief Sainte-Anne concédé aux sieurs de Suève et Tarieu de Lanaudière, son père, le 29 octobre 1672.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 43.

25 février 1723.

Aveu et dénombrement de Thomas Tarieu de la Pérade, lieutenant réformé, fils unique de feu Jacques Tarieu de Lanaudière et de Marguerite Denys, et en cette qualité seul héritier de la moitié du fief Sainte-Anne, de l'île du Large, et des îlets situés vis-à-vis le dit fief.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 15.

5 avril 1735.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, entre Louis Gatineau, propriétaire du fief de Sainte-Marie, et Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, lieutenant dans les troupes, seigneur et propriétaire en partie du fief de Sainte-Anne, au sujet des bornes de leurs fiefs respectifs.

Ordonnances des Intendants, cahier 23, folio 26.

20 avril 1735.

Annulation par le marquis de Beauharnois et Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, de la concession accordée à Marguerite Denys, veuve du sieur de Lanaudière, par MM. de Frontenac et Bochart Champigny le 4 mars 1697, "attendu que ses tenants et aboutissants sont les mesmes que ceux de la concession accordée à son fils le... octobre 1700."

Registre d'intendance no 7, folio 31.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 177.

13 février 1781.

Acte de foi et hommage de Charles Tarieu de Lanaudière pour le fief et seigneurie de Sainte-Anne.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 148.

13 février 1781.

Aveu et dénombrement de Charles Tarieu de Lanaudière pour le fief et seigneurie de Sainte-Anne.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 2, folio 578.

27 septembre 1819.

Acte de vente de demoiselle Marie-Anne de Lanaudière à l'honorable John Hale, membre du Conseil législatif de cette Province, 1° d'une étendue de terre d'environ 28 arpents de longueur dans la seigneurie de Sainte-Anne; 2° une autre étendue d'environ 52 arpents en superficie située dans la même seigneurie; 3° une certaine île nommée l'île de Sable située dans la même seigneurie; 4° une certaine île nommée l'île du Large dans la même seigneurie, etc., etc., les terres et îles désignées appartenant à la dite demoiselle comme seule et unique héritière de feu l'hono-

rable Charles Tarieu de Lanaudière, son père, en son vivant seigneur du dit lieu de Sainte-Anne.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 27 septembre 1819. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 septembre 1819.

Acte de vente de demoiselle Marie-Anne de Lanaudière à l'honorable John Hale, membre du Conseil législatif de cette Province, du fief et seigneurie de Sainte-Anne, ensemble la rivière Sainte-Anne, le moulin banal bâti en pierre, le moulin à scie, construit en bois, les îles et îlets en front de la dite seigneurie, enfin tous les droits seigneuriaux, etc., etc., le tout appartenant à la dite demoiselle comme seule et unique héritière de feu l'honorable Charles Tarieu de Lanaudière, son père.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 27 septembre 1819. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 décembre 1819.

Acte de foi et hommage de l'honorable John Hale, l'un des membres du Conseil législatif de cette Province, pour le fief et seigneurie de Sainte-Anne.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 87.

15 janvier 1830.

Acte de foi et hommage de François Baby, tant en son nom qu'au nom d'Antoine-Ovide Tarieu de Lanaudière, son oncle, de Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, veuve de l'honorable François Baby, sa mère, et de Marie-Louise Tarieu de Lanaudière, Agathe Tarieu de Lanaudière, Charles Marguerite Tarieu de Lanaudière, ses tantes, et encore de Jacques-Raymond Baby et Joseph Baby, ses frères, Catherine Baby, veuve de William Dunbar Selby,

Marie-Anne Baby, Thomas-Ainslie Young et Monique Ursule Baby, son épouse, et de Josephte-Thérèse Baby, ses beaux-frères et soeurs, tous co-seigneurs par indivis de l'île des Plaines dans la seigneurie de Sainte-Anne.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 309.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Sainte-Anne-la-Pérade, possédée par les héritiers de feu l'honorable J. Hale, fait le 24 janvier 1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 68).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINTE-ANNE DE LA PERADE (MOITIE EST) APPELE AUSSI DORVILLIERS

---

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Suève, lieutenant au régiment de Carignan, et la Nauguère (Lanaudière), enseigne au même régiment, de "l'étendue de la terre qui se trouvera sur le fleuve St-Laurent, au lieu dit des Grondines, depuis celle appartenante aux religieuses de l'Hôpital de Québec, jusqu'à la rivière Ste-Anne, icelle comprise, sur une lieue de profondeur, avec la quantité de terre qu'ils ont cy acquise du sieur Amelin (Hamelin) par contrat passé par devant... notaire, ce... lequel nous avons en tant que besoing ratifié et approuvé." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 15.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 10 et 275.

16 juin 1695.

Testament de Edmond de Suève par lequel il lègue à Edmond Chorel, entr'autres choses, la part et moitié de la seigneurie de Sainte-Anne à lui concédée conjointement avec M. de Lanaudière le 29 octobre 1672, le dit don fait à Chorel pour le récompenser des bons et réels secours et amitiés qu'il lui a rendus, et avec l'espoir qu'il les continuera à l'avenir."

Greffe de Jean Cusson, notaire au Cap-de-la-Madeleine, 14 juin 1695. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 janvier 1710.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui décide que le sieur de la Pérade jouira des îles qui sont vis-à-vis de la seigneurie de Sainte-Anne; Hilaire Bernard de la Rivière, commis pour tirer les lignes de la dite seigneurie afin de régler les contestations entre les sieurs de la Pérade et Dorvilliers.

Ordonnances des Intendants, cahier 4, folio 1.

28 mars 1710.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui homologue le procès-verbal d'alignement et partage de la seigneurie de Sainte-Anne fait par Hilaire Bernard de Larivière et défend au sieur Dorvilliers de troubler le sieur de la Pérade dans la possession de la dite seigneurie de Sainte-Anne.

Ordonnances des intendants, cahier 4, folio 42.

14 mars 1714.

Acte de cession du sieur Chorel de Saint-Romain au sieur Chorel Dorvilliers de tous ses droits en la succession de son frère, Edmond Chorel de Champlain.

Greffe de Normandeau, notaire à Champlain, 14 mars 1714.

16 février 1715.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant de la Nouvelle-France, entre François Chorel Dorvilliers, propriétaire de la moitié de la seigneurie de Sainte-Anne, et Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, propriétaire de l'autre moitié de la dite seigneurie, au sujet de leurs droits respectifs sur le moulin seigneurial.

Ordonnances des Intendants, cahier 6, folio 152.

3 février 1723.

Acte de foi et hommage de François Chorel Dorvilliers, héritier pour moitié de feu Edmond Chorel de Champlain, son frère, en la moitié du fief Ste-Anne, et comme ayant les droits cédés de René Chorel de St-Romain, son frère, aussi héritier pour moitié du dit feu sieur de Champlain, laquelle moitié de fief appartenait au dit feu sieur de Champlain en conséquence de la donation qui lui en avait été faite par feu Edmond de Suève, seigneur en partie de la dite seigneurie de Sainte-Anne.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 12.

6 mars 1738.

Aveu et dénombrement de François Herault, sieur de Saint-Michel de Gourville, lieutenant dans les troupes, aide-major, fondé de pouvoir du sieur François Chorel Dorvilliers, tant au nom d'héritier pour moitié de défunt Edmond Chorel de Champlain, son frère, que comme étant aux droits de défunt René Chorel de Saint-Romain, son autre frère, lequel était aussi héritier pour moitié du dit défunt Edmond Chorel de Champlain, frère commun, pour moitié du fief de Sainte-Anne, de trois quarts de lieue de front sur une lieue de profondeur, tenant d'un côté, au

nordest, au fief des Grondines, et de l'autre, au sudouest, à l'autre moitié du dit fief.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 634.

20 février 1778.

Acte de cession de François Levreau de Langy, Antoine Levreau de Langy, tant en son nom que faisant pour Marianne de Langy, sa soeur, tous héritiers pour un tiers de Marianne Dorvilliers, leur mère, à Pierre-François Chorel Dorvilliers de tous leurs droits dans la seigneurie de Sainte-Anne.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 20 février 1778.

10 février 1781.

Acte de foi et hommage de Pierre-François Chorel Dorvilliers, demeurant à Champlain, pour le fief et seigneurie de Dorvilliers (Sainte-Anne).

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 140.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Dorvilliers, possédée par les héritiers de Pierre Charest, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Joseph-E. Turcotte, écuyer, commissaire (no 17).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE CONTRECOEUR

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Contrecoeur, capitaine au régiment de Carignan, de "la quantité de deux lieues de terre de front sur autant de profondeur à prendre sur le fleuve St-Laurens, depuis les terres du sieur de St-Ours jusques à

celles du sieur de Vitrez (Vitré)." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 12.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 96 et 270.

26 août 1673.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de Contrecoeur, capitaine, de "toutes les isles, islets qui sont vis-à-vis la devanture de sa concession, depuis celle du sieur de Saint-Ours, capitaine, jusques à celle du sieur de Vitré, pour jouir des dites isles et islets, aux mêmes clauses, charges et conditions portées dans le titre de concession à lui accordé par M. Talon le 29 octobre 1672."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 191.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 97.

20 juillet 1695.

Acte de partage entre Louis de Gannes de Falaize, comme donataire d'une part d'enfant de défunte Barbe Denys, son épouse, qui était lors de leur mariage veuve de Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, Pierre Bécard de Grandville, comme tuteur d'Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, fils mineur du dit défunt sieur de Contrecoeur et de Barbe Denys; Nicolas Daneau de Muy, au nom et comme ayant pouvoir de Jean-Louis de Lacorne et de Marie Pecaudy de Contrecoeur, son époux, la dite damoiselle fille du défunt sieur de Contrecoeur et de Barbe Denys et Pierre-Gédéon de Catalogne, comme tuteur à Louise de Gannes de Falaise, fille mineure du dit sieur de Gannes de Falaise et de défunte Barbe Denys, du fief et seigneurie de Contre-

coeur, qui appartenait à la communauté du défunt sieur de Contrecoeur et de la défunte Barbe Denys, son épouse.

Greffe de Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 20 juillet 1695. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 juin 1706.

Acte de foi et hommage de Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Contrecoeur dont il a hérité par la mort de Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, son père, et de Barbe Denys, sa mère.

Greffe de Raimbault, notaire à Montréal, 8 juin 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 avril 1723.

Aveu et dénombrement de François Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, lieutenant des troupes du détachement de la marine, fils de feu Antoine de Pecaudy de Contrecoeur et de Barbe Denys, pour cent vingt arpents sept perches et demie de terre de front dans le fief et seigneurie de Contrecoeur avec les îles et îlets qui sont vis-à-vis.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 60.

10 juillet 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants de la seigneurie de Contrecoeur de prendre incessamment des contrats de concession par devant notaire de leur seigneur le sieur de Pecaudy de Contrecoeur, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, commandant au fort Chambly, à peine contre les refusants de réunion de leurs concessions au domaine du dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier 20, folio 86.

13 février 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, entre les missionnaire et habitants de la paroisse et seigneurie de Contrecoeur, et François-Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, Marie-Franoise de Contrecoeur, veuve de Jean-Louis de Lacorne de Chapt. Jean-François Volant de Fosseneuve et Claude de Pecaudy de Contrecoeur, tous seigneurs en partie de Contrecoeur, au sujet du moulin banal de la dite seigneurie; le sieur de Contrecoeur fils obligé de bâtir le moulin, le droit de banalité lui étant transmis par les autres co-seigneurs.

Ordonnances des Intendants, cahier 30, folio 4.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 562.

28 mai 1745.

Aveu et dénombrement de François Daine, fondé de procuration de Claude-Pierre Pecaudy de Contrecoeur, pour le fief et seigneurie de Contrecoeur.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier supplémentaire, folio 156.

28 septembre 1754.

Acte de foi et hommage de Michel Martel, écrivain principal de la Marine, fondé de procuration de Jean-Baptiste Martel, garde des magasins du Roi à Montréal, son frère, pour un quart au total du fief et seigneurie de Contrecoeur, le dit quart composé de quarante-deux arpents de front sur deux lieues de profondeur.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 338.

1er août 1755.

Acte de vente de partie de la seigneurie de Contrecoeur à Jean-Baptiste Martel.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 1er août 1755.

26 août 1763.

Acte de vete de François Daine et Louise de Pecaudy de Contrecoeur, sa femme, à Pierre-Claude de Pecaudy de Contrecoeur, de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Contrecoeur.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 26 août 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 août 1768.

Contrat de mariage entre Joseph Boucher de Montarville et Catherine de Pecaudy de Contrecoeur, par lequel Pierre-Claude de Pecaudy de Contrecoeur donne à la demoiselle sa fille en avancement d'hoirie la quantité de dix arpents de front sur une lieue de profondeur, en fief et seigneurie.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 27 août 1768.

18 octobre 1774.

Acte de vente par dame Reinette de Pecaudy de Contrecoeur, veuve de René Boucher de la Bruère, et dame Charlotte de Pecaudy de Contrecoeur, veuve de François Boucher de la Perrière, à Pierre-Claude de Pecaudy de Contrecoeur de tous leurs droits et prétentions dans la succession de leur père François-Antoine Pecaudy de Contrecoeur.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 18 octobre 1774.

1781.

Aveu et dénombrement de François Boucher de la Perrière pour partie du fief et seigneurie de Contrecoeur.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 583.

30 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de François Boucher de la Perrière, tant en son nom et comme ayant épousé Marie-Charlotte de Pecaudy de Contrecoeur, seigneur des trois quarts de la seigneurie de Contrecoeur, que comme au nom de Marie-Charles de Pecaudy de Contrecoeur, veuve de François-Clément Boucher de la Perrière, sa mère, propriétaire de l'autre quart à elle appartenant par succession de Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, son frère, pour le dit fief et seigneurie de Contrecoeur.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 58.

17 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Boucher de Montarville pour partie du fief et seigneurie de Contrecoeur.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 171.

2 octobre 1820.

Acte de vente de François Duhamel et Marie-Angélique Meunier, sa femme, à Joseph Archambault de tous les droits qu'ils peuvent avoir dans la seigneurie de Contrecoeur.

Greffe de P. A. Gauthier, notaire à Boucherville, 2 octobre 1820.

18 juin 1829.

Délai et souffrance jusqu'au 1er février 1830, accordé par sir James Kempt au sieur Xavier Malhiot pour la foi et hommage qu'il doit rendre pour partie du fief et seigneurie de Contrecoeur.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 253.

31 octobre 1829.

Acte de foi et hommage de Joseph Archambault pour partie du fief et seigneurie de Contrecoeur.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 278.

*Fief Lacorne ou Kaskarinet* (1)

(Détaché du fief et seigneurie de Contrecoeur).

15 septembre 1700.

Acte de foi et hommage de messire Jean-Louis de Lacorne, écuyer, lieutenant d'une compagnie franche de la marine, pour quarante-deux arpents de front sur deux lieues de profondeur, faisant partie du fief et seigneurie de Contrecoeur, la dite part étant échue à damoiselle Marie de Pecaudy, son épouse, par le décès de messire Antoine de Pecaudy de Contrecoeur et dame Barbe Denys, ses père et mère.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 15 septembre 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 juin 1724.

Aveu et dénombrement de Jean-Louis de Lacorne, sieur de Chapt, chevalier de Saint-Louis, major des troupes du détachement de la marine, au nom et comme ayant épousé Marie de Pecaudy, fille et héritière de Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, pour quarante-deux arpents de terre de front ou environ dans le fief de Contrecoeur.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 145.

28 septembre 1754.

Acte de foi et hommage de Michel Martel, écrivain principal de la marine, fondé de procuration de Jean-Baptiste Martel, gardien des magasins du Roi à Montréal, son frère, pour la terre, fief et seigneurie de Kaskarinet.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 338.

---

(1) Voir Fief et seigneurie de Contrecoeur, 29 octobre 1672.

9 juillet 1714.

Acte de transaction entre Louis-Jean de Lacorne, écuyer, seigneur de Lacorne, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, se faisant fort de Marie de Pecaudy de Contrecoeur, sa femme, et dame Marie-René Chorel de Saint-Romain, veuve de Jacques Le Picard de Norcy, chevalier de Saint-Louis, par laquelle transaction les parties pour éviter les frais d'un partage ont convenu que le dit sieur de Lacorne "prendra quatorze arpents de terre sur deux lieues de profondeur dans la seigneurie de Contrecoeur, à côté et joignant la seigneurie de Saint-Ours."

Greffe de Raimbault, notaire à Montréal, 9 juillet 1714.

5 septembre 1772.

Acte de vente de Jean-Baptiste Roussel, négociant, de Boucherville, chargé de procuration de Pierre Martel et autres, héritiers de Jean-Baptiste Martel et Marie-Anne Simonne Gauvreau, leurs père et mère, à Pierre-Claude de Pecaudy de Contrecoeur de la part et portion de la seigneurie de Contrecoeur leur appartenant comme ayant été acquise de la dame de Lacorne par acte de Danré de Blanzy du 21 août 1752.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 5 septembre 1772.

*Fief de Fosseneuve*

28 juillet 1695.

Acte de partage de la seigneurie de Contrecoeur par lequel il est convenu qu'il appartiendra à Louis de Gannes de Falaise en son nom comme donataire d'une part d'en-

fant de défunte damoiselle Barbe Denys, son épouse, qui était lors de leur mariage veuve d'Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 28 juillet 1695.

3 juillet 1699.

Acte de vente de Pierre Volant, prêtre, curé de Repentigny, comme procureur de Louis de Gannes, sieur de Falaise, capitaine d'une compagnie d'infanterie de la marine, de présent en Acadie, à Jean-François Volant de Fosseneuve, de quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur en fief noble, situés sur la seigneurie de Contrecoeur et faisant partie d'icelle, savoir : "six arpents de front sur les dites deux lieues de profondeur tenant d'un bout sur le devant au fleuve Saint-Laurent, d'autre bout par derrière aux terres d'Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, de Jean-Louis de Lacorne et de Marie de Pecaudy, son épouse, de Louis de Gannes de Falaise et de Louise de Gannes, fille du dit de Gannes et de Barbe Denys, son épouse, ci-devant veuve de Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, et d'un côté au nordest aux terres du dit Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, et d'autre part au sud-ouest aux terres de la dite Louise de Gannes, et les autres huit arpents de front sur la dite profondeur de deux lieues, d'un bout sur le devant au fleuve Saint-Laurent, d'autre bout par derrière aux terres indivises des sieurs de Pecaudy, de Lacorne, du sieur de Falaise et de Louise de Gannes, d'un côté au nordest aux terre de la delle Louise de Gannes, et d'autre part au sud-ouest aux terres de Pierre Boisseau..."

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 3 juillet 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 avril 1723.

Acte de foi et hommage de François-Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, seigneur de Contrecoeur, tant pour lui que pour Jean-François Volant dit Fosseneuve, propriétaire de quatorze arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur qu'il a acquis de feu Louis de Gannes de Falaise, mariée à Barbe Denys, veuve de Antoine de Pecaudy de Contrecoeur.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 58.

17 avril 1723.

Aveu et dénombrement de Antoine de Pecaudy, sieur de Contrecoeur, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, au nom de Jean-François Volant de Fosseneuve, propriétaire de quatorze arpents de front en deux parties sur deux lieues de profondeur, faisant partie du fief de Contrecoeur.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 67.

18 juillet 1767.

Acte de vente de Jean-Baptiste Foisy, comme tuteur à l'enfant mineur issu de son mariage avec Marie-Françoise Bonin, aussi François Pinard et Madeleine Bonin, sa femme, et François Lapierre, faisant pour lui et Marie-Antoine Bonin, sa femme, tous de Contrecoeur, à Pierre-Claude de Pecaudy de Contrecoeur, d'une terre en fief relevant de Sa Majesté située à Contrecoeur, de trois arpents de front sur une lieue de profondeur, qui leur appartient par l'abandon qui leur en a été fait par leur mère et belle-mère Louise-Catherine Volant, veuve Bonin, le 12 juillet.

Greffe de Mezière, notaire à Montréal, 18 juillet 1767.

*Arrière-fief Daine*

1er août 1729.

Acte de concession de François-Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, à Louise de Pecaudy de Contrecoeur, sa fille, "d'une terre sise dans la seigneurie de Contrecoeur de deux arpents de front sur quatre-vingts de profondeur, à prendre à trente arpents du fleuve St-Laurent, derrière le domaine de la dite seigneurie, tenant sur le devant au dit domaine, par derrière aux terres non concédées, d'un côté à Dominique Garro et d'autre côté à damoiselle Renée de Pecaudy de Contrecoeur, pour de la dite terre jouir, faire et disposer à titre d'arrière-fief."

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 1er août 1729. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 août 1763.

Acte de vente de François Daine et Louise de Pecaudy de Contrecoeur, sa femme, à Pierre-Claude de Pecaudy de Contrecoeur, leur frère et beau-frère, d'un arrière-fief de deux arpents de front sur quatre-vingt arpents de profondeur situé dans la seigneurie de Contrecoeur appartenant aux dits vendeurs pour avoir été concédé à madame Daine, leur fille, par François-Antoine de Pecaudy de Contrecoeur, son père, le 1er août 1729.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 26 août 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Daine*

1er août 1729.

Acte de concession de François-Antoine de Pecaudy, sieur de Contrecoeur, capitaine dans les troupes du déta-

chement de la marine, à Renée de Pecaudy de Contrecoeur, sa fille, "d'une terre sise dans la seigneurie de Contrecoeur de deux arpents de front sur quatre-vingts de profondeur, à prendre à trente arpents du fleuve Saint-Laurent, derrière le domaine de la seigneurie de Contrecoeur, tenant sur le devant au dit domaine, par derrière aux terres non concédées, d'un côté au nordouest à Dechatelet, et d'autre côté au sorouest à la dite demoiselle Louise de Pecaudy de Contrecoeur, pour du tout jouir et disposer au titre d'arrière-fief.

Greffe de Adémar, notaire à Montréal, 1er août 1729. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Daine*

1er août 1729.

Acte de concession de François-Antoine de Pecaudy, sieur de Contrecoeur, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, à Charlotte de Pecaudy de Contrecoeur, sa fille, "d'une terre sise dans la seigneurie de Contrecoeur de deux arpents de front sur quatre-vingts de profondeur à prendre à quarante arpents du fleuve St-Laurent, tenant sur le devant à Jean-Baptiste Lamoureux, par derrière aux terres non concédées, d'un côté au sorouest au nommé Favereau, et d'autre côté au nordoist à M. Péan pour des dits deux arpents jouir, faire et disposer au titre d'arrière-fief."

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 1er août 1729. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Péan de Livaudière*

17 juillet 1727.

Acte de concession de Antoine de Pecaudy, seigneur de

Contrecoeur, à Pierre-René Péan de Livaudière d'une terre située sur le bord de la rivière Richelieu de trois arpents de front sur quarante de profondeur. En arrière-fief.

Greffe de Adhémar fils, notaire à Montréal, 17 juillet 1727.

*Arrière-fief Péan de Livaudière*

17 juillet 1729.

Acte de concession de François-Antoine de Pecaudy, seigneur de Contrecoeur, à Michel-Jean-Hughes Péan de Livaudière d'une terre située sur la rivière Richelieu de trois arpents de front sur quarante de profondeur. En arrière-fief.

Greffe de Adhémar fils notaire à Montréal, 17 juillet 1729.

19 mars 1757.

Acte de foi et hommage de Joseph Paradis à Claude de Pecaudy de Contrecoeur, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, faisant tant pour lui que pour François Daine, René Boucher de la Bruère, comme ayant épousé René de Pecaudy de Contrecoeur, Clément Boucher de la Perrière et Charlotte de Pecaudy de Contrecoeur, pour l'arrière-fief qu'il possède dans la seigneurie de Contrecoeur de six arpents de front sur cent-quarante de profondeur, lequel arrière-fief il a acheté de Jean-Hugues Péan de Livaudière, tant en son nom que comme fondé de procuration de Pierre-René Péan de Livaudière, son frère.

Acte de Pierre Panet, notaire à Montréal, 19 mars 1757. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 juillet 1804.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Brazeau, de-

meurant dans la paroisse de Saint-Antoine, à François-Xavier Boucher, sieur de la Perrière, seigneur de Contrecoeur, Saint-Antoine et autres lieux, pour l'arrière-fief qu'il possède relevant de la dite seigneurie de Contrecoeur à lui appartenant au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Ignace Paradis par contrat passé devant Louis Chaboillez, notaire, en juin 1803.

Greffe de René Boileau, notaire, 28 juillet 1804. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Contrecoeur, possédée par John Fraser, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 39).

Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DE SOREL

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Saurel, capitaine au régiment de Carignan, de "la quantité de deux lieues et demye de terre de front à prendre sur le fleuve St-Laurens, scavoir : une lieue et demye au-delà de la rivière de Richelieu sur deux lieues de profondeur, et une lieue au-desa sur une lieue de profondeur cy tant y a, avec les isles Saint-Ignace, isle Ronde, isle de Grâce ainsi nommés dans notre carte figurative." En fief, seigneurie et justice (1).

(1) Une feuille non signée mais évidemment dictée par M. Talon attachée à la concession de M. de Saurel dit : "Quoyque le contrat ne soit expédié ny signé qu'en mil six cent soixante et douxe il est cependant vray que la concession de la terre et seigneurie de Richelieu cy-mentionnée a esté fait au d. sieur de Saurel en 1666 et bien auparavant son mariage déclarant que l'intention du Roy est que le d. sieur de Saurel en jouisse comme sy le d. contract avait été expédié et datté au d. an 1666. Fait à Québec ie 29e octobre 1672."

Registre d'intendance, cahier 1, folio 13.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 141 et 272.

14 février 1713.

Acte d'adjudication du fief et seigneurie de Saurel à René Hubert, premier huissier au Conseil Supérieur, pour et au nom de Nicolas Dupont de Neuville, conseiller au dit Conseil Supérieur, le dit fief et seigneurie saisi sur les biens de la dame de Saurel pour dette.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 345.

15 février 1713.

Acte de déclaration de Nicolas Dupont de Neuville que l'acquisition qu'il a faite hier, par l'entremise de René Hubert, du fief et seigneurie de Saurel est pour et au nom de M. de Ramezay, gouverneur de Montréal.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 352.

22 mars 1713.

Acte de signification de la sentence d'adjudication de la seigneurie de Saurel à Catherine Le Gardeur, veuve de Pierre de Saurel.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 342.

26 avril 1713.

Acte de signification de la sentence d'adjudication de la seigneurie de Saurel à Michel Dagneau, sieur Douville.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 343.

15 septembre 1714.

Acte de quittance du directeur des fermes du Roi à M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, pour les droits

de quint dûs à cause de la vente et adjudication du fief de Saurel à son profit.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 355.

6 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Claude de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saurel qu'il a acquis de feu Nicolas Dupont de Neuville qui le tenait par adjudication de la Prévôté de Québec du 14 février 1713.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 93.

7 juin 1724.

Aveu et dénombrement de messire Claude de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saurel.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 130.

18 juin 1739.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux damoiselles Angélique, Louise et Elisabeth de Ramezay, filles du feu sieur Claude de Ramezay, écuyer, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des ville et gouvernement de Montréal, seigneur de Sorel, du "restant de terre, derrière la seigneurie de Saurel, d'une lieue et demie ou environ en superficie, à prendre entre les lignes et bornes des seigneuries de la Vallière, Fezeret et Saint-Ours, pour en jouir à perpétuité, à titre de fief et seigneurie, laquelle concession avec celle de Saurel ne composeront qu'une seule seigneurie et même justice. . . "

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 360

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 194.

13 avril 1740.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à damoiselles Angélique, Louise et Elisabeth de Ramezay, le 18 juin 1739.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 8, folio 79.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 18.

9 mars 1764.

Acte de vente des demoiselles de Ramezay à John Bondfield du fief et seigneurie de Sorel.

Mentionné dans l'*Histoire de Sorel* de M. l'abbé Couillard Després.

6 mars 1765.

Acte de vente de John Bondfield à John Bestwreck du fief et seigneurie de Sorel.

Mentionné dans l'*Histoire de Sorel* de M. l'abbé Couillard Després.

13 novembre 1781.

Acte de vente de MM. Greenwood et Higginson au gouvernement de Sa Majesté du fief et seigneurie de Sorel.

Mentionné dans l'*Histoire de Sorel* de M. l'abbé Couillard Després.

16 mars 1864.

Cadastre de la seigneurie de Sorel, appartenant à la Couronne, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 2.)

Archives de la province de Québec.

*Note* — A consulter sur la seigneurie de Sorel, l'*Histoire de Sorel* de M. l'abbé Couillard Després.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-OURS

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Saint-Ours, capitaine au régiment de Carignan, de "la quantité de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis les terres appartenantes au sieur de Saurel jusqu'à celles du sieur de Contrecoeur." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 11.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 111 et 268.

25 avril 1674.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de Saint-Ours, capitaine, des "isles qui sont vis-à-vis la devanture de sa concession, pour en jouir, ses hoirs et ayans cause, aux mesmes clauses, charges et conditions portées dans le titre de concession à lui accordé par le sieur Talon le 29 octobre 1672."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 244.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 112.

12 mai 1723.

Acte de foi et hommage du sieur Chaussegros de Léry, ingénieur du Roi en ce pays, chargé du pouvoir spécial de M. de Saint-Ours, chevalier de Saint-Louis, ancien capi-

taine dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Saint-Ours.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 66.

12 mai 1745.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste de Saint-Ours, seigneur de Deschaillons et de Saint-Ours, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi de Québec, propriétaire du fief et seigneurie de Saint-Ours, tant pour une moitié comme fils aîné et héritier de feu Pierre de Saint-Ours que pour un cinquième en l'autre moitié du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 221.

15 mai 1745.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste de Saint-Ours, sieur Deschaillons, pour une moitié de la seigneurie de Saint-Ours comme fils aîné, et pour un cinquième dans l'autre moitié comme étant aux droits d'Antoine de Mines de Quinson, etc.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier supplémentaire, folio 134.

18 mai 1745.

Acte de foi et hommage de Gaspard Chaussegros de Léry, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, pour un dixième du fief et seigneurie de Saint-Ours, tant en son nom qu'au nom de tuteur des enfants mineurs issus de son mariage avec défunte dame Marie-Renée Le Gardeur de Beauvais.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 232.

19 mai 1745.

Acte de foi et hommage de Henry Hiché, procureur du roi à la Prévôté de Québec, fondé de procuration de Charles Auguste LeRoy de la Potherie, seigneur de Bacqueville,

pour un cinquième dans la moitié du fief et seigneurie de St-Ours.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 242.

20 mai 1745.

Acte de foi et hommage de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire royal, fondé de procuration de Pierre de Saint-Ours, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour un cinquième en la moitié du fief de Saint-Ours.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 250.

21 mai 1745.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Dulaurent, fondé de procuration de Pierre de Saint-Ours, pour une cinquième portion en la moitié au total du fief et seigneurie de Saint-Ours.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier supplémentaire, folio 150.

22 mai 1745.

Acte de foi et hommage de François Daine, lieutenant-général au siège de la Prévôté de Québec, fondé de procuration de Pierre de Pécaudy de Contrecoeur, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour un cinquième en la moitié du fief et seigneurie de Saint-Ours.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 258.

29 mai 1745.

Aveu et dénombrement de Gaspard Chaussegros de Léry, tant au nom de tuteur de ses enfants mineurs, etc., etc., pour une cinquième portion dans la moitié au total du fief et seigneurie de Saint-Ours.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier supplémentaire, folio 160.

3 juin 1745.

Aveu et dénombrement de Henry Hiché, porteur de procuration de Charles Auguste LeRoy de la Potherie, pour une cinquième portion en la moitié au total du fief et seigneurie de Saint-Ours.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier supplémentaire, folio 164.

4 juin 1745.

Aveu et dénombrement de François Daine, fondé de procuration de Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur, pour une partie du fief et seigneurie de Saint-Ours.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier supprémentaire, folio 167.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Paul Roch de Saint-Ours, un des membres du Conseil de Sa Majesté en cette Province, fondé de procuration de Roch de Saint-Ours, son père, pour le fief et seigneurie de Saint-Ours.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 5.

1781.

Aveu et dénombrement de Charles Tarieu de la Pérade, fondé de procuration de François Boucher de la Perière pour dix-sept arpents de terre de front sur toute la profondeur du fief et seigneurie de Saint-Ours.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 583.

18 juin 1829.

Souffrance et délai de six mois accordé par sir James Kempt à Roch de Saint-Ours, fondé de procuration de l'honorable Charles de Saint-Ours, son père, pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre à Sa Majesté pour le fief et seigneurie de Saint-Ours.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 244. 18 juin 1829.

Souffrance et délai de six mois accordé par sir James Kempt à Roch de Saint-Ours pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre à Sa Majesté pour partie du fief et seigneurie de Saint-Ours.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 245. 18 juin 1829.

Souffrance qui vaudra foi jusqu'au 1er février prochain accordée par sir James Kempt à Xavier Malhiot, tant en son nom que pour quelques autres propriétaires pour un fief situé dans la seigneurie de Saint-Ours.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 253. 24 janvier 1862.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Ours, possédée en usufruit par dame Hermine-Marie-Catherine Juchereau Duchesnay, veuve de feu l'honorable Roch de Saint-Ours, et en propriété par demoiselles Josephte-Louise-Hermine de Saint-Ours, Caroline-Virginie de Saint-Ours et Henriette-Amélie de Saint-Ours, fait le 24 janvier 1862, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 114).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Douville*

26 octobre 1699.

Acte de concession de Pierre de Saint-Ours à Michel Dagneaux, sieur Douville, officier dans les troupes du détachement de la marine, de "quatre arpents de terre de front, dans sa seigneurie de Saint-Ours, à prendre depuis le fleuve St-Laurent sur toute la profondeur qui se trouve depuis le dit fleuve jusqu'à la rivière de Richelieu, tenant,

d'un bout, sur le devant, au dit fleuve St-Laurent, d'autre bout, par derrière, la dite rivière de Richelieu, d'un côté, au sorrouest, à la concession du nommé Laroche Livernois, soldat de la Cie du seigneur de St-Ours, et d'autre côté, au nordest, aux terres du dit seigneur non concédées... la dite concession à titre de fief noble sans justice" (1).

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 26 octobre 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DU CHEVALIER ROQUE

---

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au chevalier Roque, enseigne de la compagnie de Chambly au régiment de Carignan, de "la quantité de quatre lieues de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur la rivière St-Louis, scavoir : deux lieues au nord de la dite rivière, à prendre une lieue au-dessus du fort St-Louys, et deux lieues au sud vis-à-vis les dites deux lieues du nord." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 11.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 269.

---

(1) "La seule obligation imposée par le seigneur de Saint-Ours à Michel Dagneaux Douville, d'après cet acte, est de mener, à chaque mutation de seigneur et de vassal, la dame du dit St-Ours, le jour de l'iImmaculée-Conception de la Sainte-Vierge, depuis la maison seigneuriale du dit Saint-Ours jusqu'à l'église paroissiale du dit lieu et de la ramener de la dite église à la dite maison seigneuriale."

## FIEF ET SEIGNEURIE DE LA DURANTAYE

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de la Durantaye, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Carignan, de "la quantité de deux lieues de terre de front sur autant de profondeur à prendre sur le fleuve St-Laurent, tenant d'un costé à demy arpent au-delà du sault qui est sur la terre du sieur des Islets, et de l'autre à l'ance de Bellechasse, icelle non comprise, et plus s'il s'en rencontre dans l'estendue des dites bornes, par-devant le dit fleuve et par derrière les terres non concédées." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 7.

*Publié dans Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 151 et 263.

1er mai 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Olivier Morel, écuyer, sieur de la Durantaye, "de deux lieues de terre de profondeur à prendre au bout où se termine la profondeur du fief de la Durantaye, sur pareille largeur du dit fief, qui a environ trois lieues de front, borné d'un costé au sud-ouest aux terres de Beaumont, et au nord-est à celles de Berthier; et, en outre, une autre terre d'une lieue de front avec autant de profondeur au haut de la rivière Boyer à cause d'une pinière qui s'y trouve, dont il désirerait se servir, ensemble concession de la dite rivière Boyer dans les endroits où elle passe sur son dit fief et sur les terres cy-dessus." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 13.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 410.

15 avril 1694.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession d'une augmentation au fief de la Durantaye accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Olivier Morel de la Durantaye le 1er mai 1693.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 397.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 53.

7 mai 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Olivier Morel, écuyer, sieur de la Durantaye, de "une lieue de terre de front sur deux de profondeur vis-à-vis celle à luy déjà accordée au hault de la rivière Boyer, avec une autre lieue de front attenant la dite terre de chaque costé de la dite rivière sur deux lieues de profondeur en lieux non concédés, tenant du côté du sud-ouest aux terres de la côte de Lauzon et de celui du nord-est à celles de la seigneurie de Beaumont." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 29.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 424.

28 septembre 1716.

Acte de donation de Olivier Morel, écuyer, seigneur de la Durantaye, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, à son fils Louis-Joseph Morel de la Durantaye et dame Elisabeth Pécarer (?) son épouse, de la moitié de la sei-

gneurie de la Durantaye "pour les prétentions qu'ils peuvent et pourront avoir et prétendre dans sa succession en quelques endroits qu'ils soient assis et situés."

Greffe de René Gachet, notaire en la seigneurie de la Durantaye, 28 septembre 1716. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 mars 1719.

Procès-verbal du sieur Quentin, arpenteur, qui sépare la seigneurie de la Durantaye d'avec celle de Bellechasse.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 août 1720.

Acte de vente de Louis-Joseph Morel de la Durantaye et dame Elisabeth Rasné, son épouse, aux Dames Religieuses Hospitalières de l'Hôpital général de Québec, de la moitié de la seigneurie de la Durantaye, circonstances et dépendances, ainsi qu'elle a été donnée aux vendeurs par feu Olivier Morel de la Durantaye par acte de Gachet du 28 septembre 1716.

Greffe de Jean-Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 18 août 1720. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec (1).

## SEIGNEURIE DE RANDIN, VILMUR OU BERTHIER

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Randin, enseigne de la compagnie de Saurel au régiment de Carignan, de "une lieue de front

(1) Pour la suite, voir seigneuries de Saint-Vallier et de Saint-Michel.

sur le fleuve St-Laurent, sur une lieue de profondeur, à prendre depuis la concession du sieur de Comporté jusqu'aux terres non concédées, avec l'isle nommée de son nom de Randin." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 21.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 133 et 283.

3 novembre 1673.

Acte de vente du sieur Randin, enseigne de la compagnie de Saurel au régiment de Carignan, au sieur de Berthier, capitaine au même régiment, de la terre et seigneurie à lui accordée par M. Talon le 29 octobre 1672.

Greffe de Romain Becquet, notaire royal à Québec, 3 novembre 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 novembre 1673.

Acte de quittance de Nicolas Dupont, sieur de Neuville, au nom et comme adjudicataire des droits seigneuriaux du Domaine Royal de ce pays, à Alexandre de Berthier, des droits de quint dûs à Sa Majesté pour l'acquisition par lui faite de la seigneurie du sieur Randin le 3 novembre 1673.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 312.

27 août 1674.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de Berthier, capitaine, de "une lieue de terre de profondeur, au derrière de l'étendue de sa terre, et les terres de front qui sont joignant et au-dessous d'icelle jusques à la rivière Chicot, contenant environ trois quarts de lieue, avec deux lieues de profondeur, et outre une île d'une lieue en superficie, étant au-dessous

et attenant l'île Randin, vis-à-vis celle appelée du Pas, pour être et demeurer le tout uni et incorporé à sa dite terre, et jouir par lui aux mêmes charges, clauses et conditions portées dans le titre de concession accordé au sieur Randin..."

Cahier d'intendance no 7, concessions en fiefs folio 312

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 134.

15 mars 1677.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de Berthier de l'île étant au bout de celle appelée l'île au Castor, du côté du nordest en descendant vers le lac Saint-Pierre, devant l'île du Pas, pour en jouir, par lui, en fief et seigneurie...

Cahier d'intendance no 7, concessions en fiefs, folio 313.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 134.

25 mars 1677.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Berthier... (1)

Cahier d'intendance no 7, concessions en fiefs, folio 313.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 135.

29 mai 1680.

Arrêt de Sa Majesté qui confirme la concession faite au sieur de Berthier par MM. de Frontenac et Duchesneau les 15 et 25 mars 1677.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 1, folio 92.

Publié dans *Edits et Ordonnances,* vol. I, p. 240.

---

(1) Absolument la même concession que celle du 15 mars 1677 signée par M. de Frontenac.

13 juillet 1703.

Acte de donation de Alexandre de Berthier, ancien capitaine au régiment de Carignan, à Marie-Françoise Vianney Pachot, veuve de Alexandre de Berthier, sieur de Villemur, vivant officier des troupes de la marine, de tous et chacuns les biens tant mobiliers qu'il a présentement et pourra ci-après avoir en toute l'étendue de ce pays de Canada...

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 13 juillet 1703. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 novembre 1709.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui décide que la terre et seigneurie de Berthier-en-haut demeurera en entier à la dame Berthier de Villemur pour en être propriétaire incommutable et en disposer comme bon lui semblera quand elle aura atteint l'âge de majorité à condition toutefois qu'elle paie aux quatre héritiers du sieur de Berthier chacun la somme de 250 livres.

Ordonnances des Intendants, cahier 3, folio 88.

25 janvier 1713.

Acte de dépôt par Nicolas Blaise des Bergères de Rigauville, comme ayant épousé Marie Vianney Pachot, auparavant veuve du sieur de Berthier de Vilmur, entre les mains de Chambalon, notaire, de l'ordonnance rendue par M. Raudot, intendant, le 11 novembre 1709, "pour y avoir recours toutes fois et quantes, attendu que les registres ont disparu dans l'incendie arrivé au Palais la nuit du cinq venant au six janvier présent mois et an..."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 25 jan-

vier 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 janvier 1713.

Acte de quittance de Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, tant en son nom que faisant pour Jean-Baptiste Le Gardeur de Tilly, son frère, à Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville et Marie-Françoise Vianney Pachot, sa femme, auparavant veuve de Alexandre de Berthier, de la somme de cinq cents livres que la dame de Rigauville a été condamnée de leur payer en qualité de donataire de feu Alexandre de Berthier par l'ordonnance de M. Raudot du 11 novembre 1709.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 30 janvier 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 avril 1718.

Acte de vente de Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville au nom de Marie-Françoise Vianney Pachot, sa femme, à Pierre de Lestage du fief et seigneurie de Berthier.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 26 avril 1718. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mai 1718.

Acte de ratification de Marie-Françoise Vianney Pachot de la vente du fief et seigneurie de Berthier consentie par son mari, Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, le 25 avril 1718.

Greffe de Pierre Rivet, notaire à Québec, 7 mai 1718. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 octobre 1718.

Acte de quittance de Rivet, faisant fonction de direc-

teur des fermes du Domaine du Roi, au sieur de Lestage pour les droits de quint dûs à Sa Majesté sur la vente de la seigneurie de Berthier faite par le sieur des Bergères de Rigauville au sieur de Lestage le 25 avril 1718.

Cahier d'intendance no 2, concesions en fiefs, folio 318.

8 novembre 1718.

Acte de quittance de Blaise des Bergères de Rigauville et Marie-Françoise Vianney Pachot, sa femme, à Pierre de Lestage pour la somme de six mille livres, prix de la vente de la seigneurie de Berthier par eux consentie au dit de Lestage.

Greffe de René Gachet, notaire, 8 novembre 1718. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 novembre 1718.

Acte de foi et hommage de Pierre de Lestage, marchand, de Montréal, pour le fief et seigneurie de Berthier, vis-à-vis l'île du Pas, contenant deux lieues de profondeur, avec les îles et îlets, circonstances et dépendances de la dite seigneurie.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 août 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre de Lestage, marchand à Montréal, pour le fief et seigneurie de Berthier qu'il a acquis de Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville et de Marie-Françoise Vianney Pachot, son épouse.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 122.

31 décembre 1732.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Pierre de Lestage, négociant à Montréal, de "trois lieues de terre de front, si telle quantité se trouve

entre la ligne qui sépare le fief Dautré d'avec celuy cy-devant appelé de Comporté, et à présent nommé Dorvilliers, et celle qui sépare le fief du Chicot d'avec le fief de Maskinongé, à prendre le dit front au bout de la profondeur et limites des dits fiefs de Dorvilliers et du Chicot entre lesquels se trouve le dit fief de Berthier, sur trois lieues de profondeur, avec les rivières, ruisseaux et lacs qui pourront se rencontrer dans la dite estendue de terre, pour estre la dite augmentation unie et jointe au fief de Berthier et ne faire ensemble qu'une seule et même seigneurie." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 4.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 158.

6 avril 1734.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Pierre de Lestage, négociant à Montréal, le 31 décembre 1732.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 7, folio 16.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 11.

16 septembre 1750.

Acte de partage entre Pierre-Noël Courthiau, légataire de feu Pierre de Lestage, son oncle, et dame Marie-Joseph-Esther Sayer, veuve du dit Pierre de Lestage, par lequel la seigneurie de Berthier devient la propriété du dit Pierre-Noël Courthiau.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 16 septembre 1750.

1er mai 1751.

Acte de foi et hommage de Pierre-Noël Couthiau, négociant à Montréal, pour le fief et seigneurie de Berthier dont il est propriétaire par acte d'abandon de Marie-Esther Sayer, veuve de Pierre de Lestage.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 299.

7 mars 1765.

Acte de vente de Jean-Baptiste Courthiau, demeurant à Berthier, au nom et comme chargé de procuration de Pierre-Noël Courthiau, son frère, résidant à Bayonne, à James Cuthbert de la seigneurie de Berthier avec toutes ses circonstances et dépendances, île aux Castors, Randin, du Milieu, etc., etc.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 7 mars 1765.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de James Cuthbert, membre du Conseil de Sa Majesté en cette Province, pour le fief et seigneurie de Berthier.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 38.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Berthier, possédée par E. O. Cuthbert et C. H. Cuthbert, écuyers, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 5).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de l'île de Saint-Amant*

10 octobre 1677.

Acte de concesion de Alexandre de Berthier, seigneur de Bellechasse et de Vilmur, à Pierre Dupas, sieur du Braché, de l'île appelée l'île de Saint-Amant, située au dessus du lac Saint-Pierre, au bout de l'île au Castor, du côté du nord, en descendant vers le dit lac, vis-à-vis l'île Dupas...

la présente concession faite en tout droit de fief relevant à foi et hommage de la seigneurie de Vilmur, à la charge par le sieur Dupas, ses hoirs et ayants cause possédant le dit fief de faire et porter à l'avenir la dite foi et hommage au seigneur possédant la dite seigneurie de Vilmur, au manoir seigneurial d'icelle...

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE BELLECHASSE OU BERTHIER

28 mars 1637.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Nicolas Marsolet de un quart de lieue de front, le long du Saint-Laurent, sur une lieue et demie de profondeur, à prendre à main gauche, c'est-à-dire à l'est du ruisseau de Bellechasse.

Tiré de l'acte de prise de possession du 6 octobre 1637.

6 octobre 1637.

Acte de prise de possession par Nicolas Marsolet de la seigneurie à lui accordée par la Compagnie de la Nouvelle-France le 28 mars 1637; en présence de Charles Huault de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, du sieur Bourdon, ingénieur et arpenteur, de Jean Nicolet, Pierre Le Roux et Nicolas Fauvel.

Greffe de Jean Guitet, notaire à Québec, 6 octobre 1637. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVII,, p. 66.

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Berthier, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Carignan, de "la quantité de deux lieues de terre de front sur pareille profondeur à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis l'ance de Bellechasse incluse, tirant vers la Rivière du Sud icelle comprise." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance, cahier 1, folio 8.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 264.

15 novembre 1672.

Acte de démission de Nicolas Marsolet de la seigneurie à lui accordée le 28 mars 1637 par la Compagnie de la Nouvelle-France; la dite démission consentie en faveur du sieur Berthier.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 15 novembre 1672 (1).

26 octobre 1676.

Acte de foi et hommage de Alexandre de Berthier, écuyer, pour le fief, terre et seigneurie de Berthier contenant deux lieues de terre de front sur pareille profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, depuis l'anse de Bellechasse incluse tirant vers la rivière du Sud icelle non comprise.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 240.

1703.

Alignement des terres de la seigneurie de Bellechasse, à la requête de M. Berthier, seigneur.

Arpentage de Bernard de la Rivière.

---

(1) Cet acte, malheureusement, ne se trouve plus dans le greffe de Duquet.

13 juillet 1703.

Acte de donation de Alexandre de Berthier, ancien capitaine au régiment de Carignan, à Marie-Françoise Vianney Pachot, veuve de Alexandre de Berthier, sieur de Villemur, vivant officier des troupes de la marine, de tous et chacuns les biens tant mobiliers qu'immobiliers qu'il a présentement et pourra ci-après avoir en toute l'étendue de ce pays de Canada...

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 13 juillet 1703. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 novembre 1703.

Acte de rectification de Alexandre de Berthier de son acte de donation du 13 juillet 1703 en faveur de Marie-Françoise Vianney Pachot, veuve de Alexandre de Berthier fils; la dite veuve ne devra pas se remarier sans le consentement de sa mère, etc.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 6 novembre 1703. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 août 1724.

Acte de foi et hommage de Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, enseigne de compagnie, au nom et comme ayant épousé Marie-Françoise Vianney Pachot, avant son mariage veuve d'Alexandre de Berthier, pour le fief et seigneurie de Bellechasse ou Berthier dont elle a hérité de feu Alexandre de Berthier père par acte de Chambalon en date du 13 juillet 1703.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 109.

8 août 1724.

Aveu et dénombrement de Nicolas-Blaise des Bergè-

res de Rigauville, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Berthier ou Bellechasse.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 179.

22 janvier 1728.

Acte de cession du propriétaire de la seigneurie de Bellechasse ou Berthier au propriétaire de la seigneurie de la Rivière-du-Sud d'une partie de la dite seigneurie de Bellechasse ou Berthier.

Mentionné dans une pièce subséquente.

24 juin 1780.

Testament de messire Charles des Bergères de Rigauville, vicaire-général du diocèse de Québec, par lequel il institue les Dames de l'Hôpital général de Québec ses légataires universelles et auxquelles il donne et lègue sa seigneurie de Bellechasse ou Berthier.

Greffe de Panet et Berthelot d'Artigny, 24 juin 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 avril 1781.

Arte de foi et hommage de Jacques Perrault, au nom et comme fondé de procuration des Dames Religieuses de l'Hôpital général de Québec, pour le fief et seigneurie de Bellechasse ou Berthier.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 324.

8 juillet 1813.

Bail à titre de rente emphithéotique pour vingt-neuf années des Dames Religieuses de l'Hôpital général de Québec à Claude Dénéchaud, député de la haute-ville de Québec et juge de paix de Sa Majesté, du fief et seigneurie de Bellechasse ou Berthier.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 8

juillet 1813. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er décembre 1836.

Acte d'arrangement de Adélaïde Gauvreau, veuve de Claude Dénéchaud, avec les Dames Religieuses de l'Hôpital général de Québec pour continuer le bail de la seigneurie de Bellechasse ou Berthier que les dites Dames avaient consenti à feu Claude Dénéchaud le 8 juillet 1813.

Greffe de Antoine-A. Parant, notaire à Québec, 1er décembre 1836. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 juin 1838.

Acte d'arrangement entre Adélaïde Gauvreau, veuve de Claude Dénéchaud, et les Dames Religieuses de l'Hôpital général de Québec par lequel les dites Dames reprennent leur fief et seigneurie de Bellechasse ou Berthier.

Greffe de Antoine-A. Parant, notaire à Québec, 28 juin 1838. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 février 1859.

Cadastre de la seigneurie de Berthier (Bellechasse), appartenant aux dames religieuses de l'Hôpital général de Québec, clos le 11 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 62).

Archives de la province de Québec.

*Note* — A consulter sur le fief et seigneurie de Bellechasse ou Berthier le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXVII, p. 65.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE SAINTE-THERESE

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur du Gué, capitaine au régiment de Carignan, de l'"isle Ste-Thérèse, avec les isles et islets adjacentes, sauf le droit du sieur de Repentigny pour celles qu'il peut légitimement prétendre et qui seront adjugées à celuy des deux auxquels il sera estimé à propos de la concéder sur la carte figurative qui sera dressée par Jean Guyon, sieur Dubuisson, arpenteur juré, qui se transportera sur les lieux aux frais de qui il appartiendra et dressera son procès-verbal pour nous estre envoyé." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 18.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 89 (1).

17 octobre 1673.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur du Gué, capitaine, des îles, îlets et battures qui sont depuis l'île Saint-Laurent jusqu'au bout de l'île Sainte-Thérèse, "conformément à la concession qu'il en avait eu du sieur Talon, pour en jouir pleinement et paisiblement aux charges, clauses et conditions portées par le titre d'icelle..."

Cahier d'intendance no 1, folio 172.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 24.

(1) Cette même concession est aussi publiée à la page 279 mais sous la date du 3 novembre 1672.

5 juillet 1706.

Acte de procuration de Jean Sidrac du Gué, écuyer, seigneur de Sainte-Thérèse, capitaine de brûlot au département de Rochefort, à Charles Lemoyne de Longueuil pour vendre et transporter à M. de Langloiserie, lieutenant de Roi à Québec, ou à d'autres personnes qu'il jugera à propos, tout ce qui lui appartient dans la terre et seigneurie de l'île Sainte-Thérèse.

Greffe de Ferrant, notaire à Rochefort, 5 juillet 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 octobre 1706.

Acte de vente de Antoine Pascaud, marchand bourgeois de la ville de Montréal, délégué de M. Lemoyne de Longueuil procureur fondé de Jean-Sidrac du Gué, capitaine de brûlot au département de Rochefort, à Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi à Québec, acceptant tant pour lui que pour Marie-Thérèse du Gué, sa femme "de tout ce qui appartient au dit sieur du Gué tant par droit d'aînesse dans les terre, fief et seigneurie de l'île Sainte-Thérèse de la succession de ses défunts père et mère qu'autrement par succession collatérale et dans les îles adjacentes..."

Greffe de François Genaple, notaire royal à Québec, 29 octobre 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 juillet 1711.

Don de Sa Majesté au sieur Charles-Gaspard Piot de Langloiserie des droits de lods et ventes, quints et requints dûs à cause de son acquisition du fief et seigneurie de l'île Sainte-Thérèse.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 174.

26 octobre 1712.

Acte de cession et transport de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie et Marie-Thérèse du Gué, sa femme, à Jean Petit, trésorier en ce pays, de la somme de 3333 livres, 6 sols, 8 deniers à eux due par le sieur de Sérigny, lieutenant de vaisseau à Rochefort.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 26 octobre 1712. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 mars 1721.

Acte de cession et abandon sous seing privé de Pierre du Gué, écuyer, sieur de Boisbriand, lieutenant de Roi et commandant en second au pays de la Louisiane, à sa soeur, Marie-Thérèse du Gué, veuve de M. de Langloiserie, de tous les droits qu'il peut avoir dans la seigneurie de l'île Sainte-Thérèse.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 175.

30 mars 1722.

Acte d'acceptation de Marie-Thérèse du Gué, veuve de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, de l'acte de cession et abandon consenti en sa faveur par son frère, Pierre du Gué de Boisbriand, le 10 mars 1721.

Greffe de Lepallieur, notaire à Montréal, 30 mars 1722. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de Marie-Thérèse du Gué, veuve de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, chevalier de St-Louis, lieutenant de Roi à Québec, propriétaire tant de son chef qu'à cause de la communauté qui a été entre elle et son mari, de huit parts et un quart dont les douze font le tout, dans le fief de l'île Sainte-Thérèse, venant de la suc-

cession de feu Sidrac du Gué de Boisbriand, lequel au jour de son décès laissa sept enfants (trois garçons et quatre filles), l'aîné desquels garçons a eu pour son droit d'aînesse la moitié du dit fief et les autres six enfants chacun un sixième dans l'autre moitié...

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 80.

10 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de dame Marie-Thérèse du Gué, veuve de Charles Gaspard Piot de Langloiserie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi au gouvernement de Québec, pour le fief de l'île Sainte-Thérèse.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 110.

11 mars 1778.

Adjudication du fief et seigneurie de l'île Sainte-Thérèse à John Maxdell, le dit fief et seigneurie saisi sur les biens de Louis Hector Piot de Langloiserie.

7 décembre 1779.

Acte de vente de Jacob Jordan et Jacob Maurer, porteurs de la procuration de John Maxdell, à Joseph-Louis Ainse du fief et seigneurie de l'île Sainte-Thérèse.

Greffe de Mezières, notaire à Montréal, 7 décembre 1779.

13 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Louis Ainse, de Montréal, pour le fief et seigneurie de l'île Sainte-Thérèse.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 153.

13 août 1829.

Souffrance et délai de six mois accordés par sir James Kempt à Joseph Ainse pour rendre la foi et hommage qu'il est tenu de porter à Sa Majesté pour son fief et seigneurie de l'île Sainte-Thérèse.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 270.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de l'Ile Sainte-Thérèse possédée par Joseph Ainse, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 67).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE CHAMBLY

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Chambly, capitaine au régiment de Carignan et commandant les troupes en Canada, de la quantité de six lieues de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur la rivière St-Louis, scavoir; "trois lieues au nord de la dite rivière (deux lieues en deça du fort qui y est basty et une lieue au-delà), et trois lieues au sud de la dite rivière." En seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 10.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 267.

1er novembre 1677.

Acte de foi et hommage de Jacques de Chambly pour son fief et seigneurie de Chambly.

Mentionné dans une pièce subséquente.

11 mars 1679.

Acte de donation de Jacques de Chambly à damoiselle Marie-Françoise Thavanet.

Greffe de Delauge, notaire au Châtelet de Paris, 11 mai 1679.

23 octobre 1693.

Acte de vente de Jacques de Chambly, gouverneur

pour Sa Majesté à l'Acadie, à Jean de Leau Lamothe, sieur du Marterais, bourgeois de Tours, du fief et seigneurie de Chambly consistant en six lieues de terre de front sur une lieue de profondeur.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 23 octobre 1693. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 octobre 1694.

Acte de foi et hommage de Joseph Hertel, écuyer, sieur de la Fresnière, pour le fief, terre et seigneurie de Chambly, duquel fief il est en possession par sa femme, Marguerite-Joseph Thavanet, héritière de Marie-Françoise Thavanet et Elisabeth de Masselin, toutes deux décédées.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 mars 1719.

Acte d'échange entre Zacharie-François Hertel de la Fresnière, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, seigneur en partie de Chambly, comme fils aîné de François Hertel et Charlotte Godefroy de Linctot, son épouse, et Jean-Baptiste Boucher de Niverville, enseigne dans les troupes, et Marguerite-Thérèse Hertel, son épouse, de leurs droits et prétentions sur le fief et seigneurie de Chambly pour un arrière-fief de soixante arpents en superficie dans la seigneurie de Boucherville.

Greffe de Lepallieur, notaire à Montréal, 14 mars 1719. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 septembre 1719.

Acte de partage entre les héritiers de la seigneurie de Chambly, et accords et conventions entre les sieurs Zacharie-François Hertel de la Fresnière et Jean-Baptiste Boucher de Niverville au sujet de la dite seigneurie.

Greffe de Lepallieur, notaire à Montréal, 28 septembre

1719. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Boucher de Niverville, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, faisant tant pour lui que pour Marguerite-Thérèse Hertel, son épouse, propriétaire pour moitié du fief de Chambly, comme étant aux droits de Zacharie-François Hertel de la Fresnière et de Charlotte Godefroy de Linctot, son épouse, auquel sieur de la Fresnière la dite moitié de fief appartenait comme fils aîné de feu Joseph-François Hertel, et encore comme propriétaire à cause de son épouse d'un septième dans l'autre moitié du dit fief comme fille et héritière du dit feu Joseph-François Hertel, son père, faisant aussi pour les autres enfants du dit feu Joseph-François Hertel, héritiers chacun pour un pareil septième dans l'autre moité du dit fief...

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 73.

12 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville, enseigne de compagnie, pour le fief et seigneurie de Chambly.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 98.

3 mars 1752.

Acte de partage entre Jean-Baptiste Boucher de Niverville et Joseph-Claude Boucher de Niverville et leur soeur, par lequel la moitié du fief de Chambly va à l'aîné le dit Jean-Baptiste Boucher de Niverville, et l'autre moitié au frère puiné et à sa soeur, tous comme héritiers de feu Jean-Baptiste Boucher de Niverville et dame Marguerite-Thérèse Hertel, leurs père et mère.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 3 mars 1752.

25 janvier 1754.

Acte de vente par les frères et soeurs Boucher de Niverville au sieur Joseph-Claude Boucher de Niverville de leurs parts et portions qui étaient indivis entre eux dans la moitié du fief et seigneurie de Chambly.

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 25 janvier 1754.

10 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Claude Boucher de Niverville pour une lieue et demie de la seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 126.

28 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville, fondé de procuration de René-Ovide Hertel de Rouville, son père, pour une lieue et demie de front dans le fief et seigneurie de la Pointe-Olivier (Chambly).

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 227.

16 novembre 1778.

Acte de vente de Louis Hugues Hertel de Chambly au sieur Hertel de Rouville d'une demi lieue de front de la seigneurie de Chambly sur toute sa profondeur.

Greffe de Sanguinet, notaire à Montréal, 16 novembre 1778.

24 avril 1781.

Acte de foi et hommage de Jacques-François Cugnet, chargé de procuration de Jean-Baptiste Boucher de Niverville pour le fief et seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 317.

23 novembre 1796.

Acte de vente de Jean-Baptiste Boucher de Niverville et Marie-Anne Baby, sa femme, à Son Excellence Gabriel Christie, écuyer, lieutenant général colonel commandant le premier bataillon du Soixantième Régiment d'infanterie de Sa Majesté britannique, du fief et seigneurie de Chambly.

Greffe de J.-G. Delisle, notaire à Montréal, 23 novembre 1796.

10 janvier 1797.

Acte de foi et hommage de John Robertson, écuyer, capitaine du second bataillon du Soixantième Régiment, porteur de la procuration de Son Excellence Gabriel Christie, écuyer, lieutenant général et colonel commandant le premier bataillon du Soixantième Régiment, pour partie du fief et seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 172.

19 août 1816.

Acte de vente sous seing privé de Edme Henry, comme procureur de Napier Christie Burton, demeurant en Angleterre, à Samuel Hatt du fief et seigneurie de Chambly.

Pièce déposée au greffe de Thomas Baron, notaire à Montréal, 10 novembre 1818.

17 juin 1819.

Acte de foi et hommage de Samuel Hatt pour le fief et seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 83.

1822-1833.

Papier-terrier de la seigneurie de Chambly dressé par le notaire J.-B. Taché, de Kamouraska.

Pièce conservée dans le greffe du notaire J.-B. Taché, aux Archives Judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

18 juin 1829.

Souffrance et délai de huit mois accordé par sir James Kempt à dame Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville, veuve de l'honorable Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, en son vivant conseiller législatif de la province du Bas-Canada, compagnon de l'Ordre du Bain, pour la foi et hommage qu'elle est tenue de rendre pour partie du fief et seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais ,cahier 3, folio 246.

18 juin 1829.

Souffrance et délai jusqu'au 1er septembre prochain accordé par sir James Kempt à Samuel Hatt pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre à Sa Majesté pour le fief et seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 251.

18 juin 1829.

Souffrance et délai d'un an accordé par sir James Kempt à François Bender pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre à Sa Majesté pour partie du fief et seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 252.

25 septembre 1829.

Acte de foi et hommage de Samuel Hatt pour le fief et seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 273.

7 mai 1845.

Acte de vente de Richard Brock Hatt et dame Letitia Yule, sa femme, et Thomas Clark Hatt à dame Philo Letitia Ash, veuve de William Yule, du fief et seigneurie de Chambly Ouest, situé en la paroisse de Chambly.

Greffe de P. Bertrand, notaire à Montréal, 7 mai 1845.

9 mars 1846.

Acte de foi et hommage de Johnny Yule fils, fondé de procuration de dame Philo Letitia Ash, veuve de William Yule pour le fief et seigneurie de Chambly Ouest.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 43.

26 avril 1853.

Acte de foi et hommage de Johnny Yule, tant en son nom que comme fondé de procuration de dame Philo Letitia Ash veuve de William Yule, et du Révérend Joseph Braithwaite, tous deux de Chambly, pour le fief et seigneurie de Chambly Est.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 51.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Chambly Ouest, possédée par les héritiers de feu William Yule, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 31).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Chambly Ouest, possédée par dame Albine Bender, épouse de Trefflé Cherrier, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 32).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Chambly Est, possédée par John Yule, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 33).

Archives de la province de Québec.

*Fief et Seigneurie de Beaulac*

(Détaché du fief et seigneurie de Chambly)

20 mars 1779.

Acte de vente de Joseph Fleury de la Gorgendière et de Deschambault, fondé de procuration de François Dupont Duchambon et de Marie-Françoise-Joseph Reine Hertel de Beaulac, son épouse, à Guillaume Grant et Catherine Fleury Deschambault, sa femme, d'une part et portion démembrée de la seigneurie de Chambly appartenant à la dame Beaulac de Mesillac.

Greffe de Le Guay, notaire à Montréal, 20 mars 1779.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de William (Guillaume) Grant, un des membres du Conseil de Sa Majesté en cette dite Province, pour le fief et seigneurie de Beaulac.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 350.

26 septembre 1808.

Contrat d'adjudication de Edward-William Gray, shérif de Montréal, à William Yule du fief et seigneurie de Beaulac.

Archives Judiciaires de Montréal.

3 juin 1809.

Acte de foi et hommage de William Yule, écuyer, pour le fief et seigneurie de Beaulac, situé au sud du Rapide et du Bassin de Chambly, contenant une demi lieue plus ou moins de front sur une lieue de profondeur, démembré de la seigneurie de Chambly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 322.

*Fief et seigneurie de Jenison*
(Détaché du fief et seigneurie de Chambly)

28 juin 1765.

Acte de vente de Joseph Cournoyer, sieur de la Fresnière, à François Duaime de "l'étendue d'une demie lieue de front sur la profondeur mentionnée au titre de concession, tenant à M. de Rouville du côté du sud et en montant la rivière Chambly..."

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jean Jenison du 28 mai 1781.

16 janvier 1769.

Acte de vente de François Duaime à Jean Jenison de la demie lieue de seigneurie de front qu'il a acquis du sieur de la Fresnière le 28 juin 1765.

Greffe de Mondelet, notaire à Montréal, 16 janvier 1769.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Jean Jenison pour le fief et seigneurie de Jenison.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 1.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Jenison possédé par H. O. Andrews, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 69).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DES ILES BOUCHARD

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Fortel, frère du sieur de Bé-

cancour, des "isles contenues dans la carte figurative que le dit sieur de Bécancour nous a donnée et qui sont cottées A, reservant de disposer en faveur de qui il plaira au roy de celles cottées B., la dite carte figurative demeurée annexée à la copie des présentes pour y avoir recours sy besoin est..." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance, cahier 1, folio 23.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 92 et 287.

23 mars 1677.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de Bécancour "des deux petites îles appelées Bouchard, situées prosche et attenant la grande île qui porte le même nom, ensemble les bastures qui sont autour des deux petites isles, pour jouir par luy, ses hoirs et ayans cause à l'avenir en fief et seigneurie..."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 184.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 93.

23 mars 1677.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Bécancour des "deux petites isles appelées Bouchard, scituées proche et attenant la grande île qui porte le même nom..." (1)

Cahier d'intendance no 2, concessions en fief, folio 185.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 94.

---

(1) C'est la même concession que la précédente signée par M. de Frontenac.

4 novembre 1705.

Acte de transport de Pierre Robineau, baron de Portneuf, grand-voyer de la Nouvelle-France, et Marie-Charlotte Le Gardeur, son épouse, à demoiselle Louise-Charlotte Robineau, soeur du dit baron de Portneuf, de "toute la part qui appartient à titre de fief et seigneurie au dit sieur et dame séans dedans les îles Bouchard..."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 4 novembre 1705. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 juillet 1706.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Desjordy, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, du "droit de pesche et de chasse dans toute l'estendue des isles contenues dans la carte figurative (qui sont cottées A) attachée au titre de concession accordé au sieur Fortel le 29 octobre 1672". Aux autres clauses et conditions portées au dit titre de concession du 29 octobre 1672.

Registre d'intendance no 5, folio 43.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 95.

17 juin 1706.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, entre la dame de Verchères et le sieur Desjordy au sujet de deux îles que la dite dame prétend lui appartenir comme étant de la dépendance de sa seigneurie et non de l'île Bouchard appartenant présentement au sieur Desjordy.

Ordonnances des Intendants, cahier 2, folio 48.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 122.

17 juin 1707.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée au sieur Desjordy par MM. de Vaudreuil et Raudot le 27 juillet 1706.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 188.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 74.

15 avril 1723.

Acte de foi et hommage de François Desjordy, chevalier de Saint-Louis, major des Trois-Rivières, au nom et comme ayant épousé Louise-Catherine Robineau de Bécancour, fille et héritière de feu René Robineau de Bécancour, pour le fief et seigneurie des îles Bouchard concédé à M. Robineau de Fortelle par M. Talon le 29 octobre 1672.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 57.

16 avril 1723.

Aveu et dénombrement de François Desjordy, chevalier de Saint-Louis, major des Trois-Rivières, au nom et comme ayant épousé Louise-Catherine Robineau, fille et héritière de feu René Robineau de Bécancour, pour le fief des îles Bouchard.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 65.

3 avril 1780.

Acte de vente de François Moreau Desjordy, seigneur propriétaire et primitif des îles Bouchard, à messire François Lemaire de Saint-Germain, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Sulpice, de tous les droits et prétentions qu'il a et peut avoir sur la dite seigneurie des îles Bouchard.

Greffe de Courville, notaire à Montréal, 3 avril 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 avril 1780.

Acte de vente de Louis Moreau Desjordy, sieur des Iles, seigneur en partie des îles Bouchard, à messire Charles-François Lemaire de Saint-Germain, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Sulpice, "de tous les droits utiles et honorifiques qu'il a et possède dans les dites îles Bouchard... le tout appartenant au dit vendeur pour l'avoir eu de la succession de ses père et mère.

Acte de Courville, notaire à Montréal, 4 avril 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 février 1781.

Acte de foi et hommage de messire François Lemaire de Saint-Germain, prêtre, curé de Lavaltrie, pour les trois quarts indivis du fief et seigneurie de la grande île Bouchard et autres adjacentes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 174.

12 février 1784.

Acte de vente de Joseph Desjordy Cabanac à messire Charles Lemaire de Saint-Germain, prêtre, curé de Repentigny, de toutes ses parts et prétentions de droits seigneuriaux sur les îles Bouchard.

Greffe de Saupin, notaire à Montréal, 12 février 1784. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 février 1784.

Acte de vente de Jean-Evangéliste Desjordy à messire Charles Lemaire de Saint-Germain, prêtre, curé de Repentigny, de toutes ses parts et prétentions de droits seigneuriaux sur les îles Bouchard.

Greffe de Saupin, notaire à Montréal, 12 février 1784. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 mars 1784.

Acte de vente de Michel Desjordy et de Marie-Marguerite Jacques, sa femme, à messire Charles Lemaire de Saint-Germain, prêtre, curé de Repentigny, de toutes leurs parts et prétentions de droits seigneuriaux sur les îles Bouchard.

Greffe de Saupin, notaire à Montréal, 8 mars 1784. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1798.

Acte de foi et hommage de Venant Saint-Germain, négociant à Repentigny, pour le fief et seigneurie des îles Bouchard.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 198.

11 février 1799.

Aveu et dénombrement de Joseph Duval, fondé de procuration de Venant Saint-Germain, négociant de la paroisse de Repentigny, pour le fief et seigneurie des îles Bouchard.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 2, folio 643.

18 juin 1812.

Acte de vente de Venant Lemaire Saint-Germain et dame Catherine Richet, sa femme, au sieur Jean-Baptiste Herigault, docteur en médecine, du fief et seigneurie des îles Bouchard.

Greffe de Prevost, notaire à Montréal, 18 juin 1812.

8 janvier 1813.

Acte de vente de Jean-Baptiste Herigault à Antoine Malard, marchand, du fief et seigneurie des îles Bouchard.

Greffe de Mondelet, notaire à Montréal, 8 janvier 1813.

6 février 1822.

Testament de Antoine Malard dit Delorier par lequel il institue Catherine Hurteau, sa femme, sa légataire universelle.

Greffe de Faribault, notaire à L'Assomption, 6 février 1822.

13 janvier 1824.

Testament de Catherine Hurteau, veuve de Antoine Malard dit Delorier, par lequel elle lègue tous ses biens à Pierre Beaudry à l'exception de trois emplacements dans la ville de Montréal.

Greffe de Jobin, notaire à Montréal, 13 janvier 1824.

25 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Pierre Beaudry, de Montréal, tant en son propre nom qu'en celui de son épouse, Angélique Malard dit Delorier, pour le fief et seigneurie des îles Bouchard.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 170.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie des îles Bouchard possédées par Charles Dorion, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 60).

Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DE COMPORTÉ, D'ANTAYA OU DORVILLIERS

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Comporté d'"une demie lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurens, borné d'un costé la concession

du sieur Dautré tirant sur le dit fleuve, et en descendant vers les terres non concédées, avec l'isle aux Foings et islets scituéz entre la terre ferme de son front et la dite isle aux Foings". En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 20.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 66 et 282.

22 octobre 1675.

Acte de vente de Philippe Gaultier de Comporté à François Pelletier Antaya et Marguerite Morisseau, sa femme, du fief et seigneurie d'Antaya avec les îles et îlets en dépendants.

Greffe de Romain Becquet, notaire royal à Québec, 22 octobre 1675. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 avril 1721.

Arrêt du Conseil Supérieur de Québec entre Pierre Pelletier dit Antaya, tant pour lui que pour ses frères et soeurs, et François Chorel Dorvilliers, tant en son nom que comme tuteur de ses frères et soeurs, enfants de feu François Chorel de Saint-Romain, qui décide, entr'autres choses, que les héritiers Pelletier entreront en possession du fief Antaya ou Dorvilliers.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 février 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Pelletier dit Antaya, fils aîné et héritier de feu François Pelletier Antaya et de Marguerite Morisseau, tant pour lui que pour Michel, Marguerite (veuve de François Baillard dit Lamontagne), Marie (femme de Charles Boucher) Geneviève (veuve de Jacques Desgagné), Catherine (femme de Denis Foucault), tous ses frères et soeurs, tous héritiers du fief

Dorvilliers concédé au sieur de Comporté par M. Talon le 29 octobre 1672 et acheté du dit Comporté par François Pelletier Antaya et Marguerite Morisseau, sa femme, par acte de Becquet du 22 octobre 1675.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 36.

1er mars 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Pelletier dit Antaya, fils de feu François Pelletier dit Antaya et de Marguerite Morisseau, pour le fief Dorvilliers acquis par ses père et mère du feu sieur Gaultier de Comporté.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 33.

3 décembre 1754.

Acte de vente de Pierre Pelletier dit Antaya et consors à messire de Kerberio, prêtre, du fief et seigneurie d'Antaya ou Dorvilliers.

Greffe de Monmerqué, notaire à Montréal, 3 décembre 1754.

25 juin 1768.

Acte de vente de messire Kerberio, prêtre, au sieur Jauton dit Dauphiné du fief et seigneurie d'Antaya ou Dorvilliers.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 25 juin 1768. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 février 1781.

Acte de foi et hommage du sieur Jauton dit Dauphiné pour le fief et seigneurie d'Antaya.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 159.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE PERROT

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne et gouverneur de l'île de Montréal, de "l'isle dite Perrot et autres adjacentes comprises l'isle de la Paix, isles aux Pins, isle Ste-Geneviève et isles St-Gilles, par nous ainsi nommée dans la carte figurative paraphée *ne varietur* et jointe à la minute de la présente concession pour y avoir recours au besoin". En fief et tous droits de seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 5.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 259.

2 mars 1684.

Acte de vente de François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, et dame Marie La Guide, son épouse, à Charles Lemoyne, sieur de Châteauguay, de la terre, fief et seigneurie de l'île Perrot avec les terres adjacentes, compris les îles de la Paix, îles aux Pins, île Sainte-Geneviève, etc, etc.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 2 mars 1684. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 avril 1703.

Acte de vente de Paul Lemoyne de Maricourt, capitaine dans les troupes, faisant tant pour lui que pour Pierre Lemoyne d'Iberville, capitaine de vaisseau, et Joseph Lemoyne de Serigny, lieutenant de vaisseau, Jean-Baptiste Lemoyne, lieutenant de Roi au Mississipi, et Antoine Lemoyne, garde marine, ses frères, tous héritiers de feu

Charles Lemoyne de Longueuil et Catherine Primot, leurs père et mère, à Joseph Trottier Desruisseaux, de la terre, fief et seigneurie de l'île Perrot, etc, etc.

Greffe de Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 27 avril 1703. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 juillet 1705.

Acte de foi et hommage de Joseph Trottier Desruisseaux pour le fief et seigneurie de l'île Perrot.

Greffe de Raimbault, notaire à Montréal, 3 juillet 1705. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 juillet 1705.

Aveu et dénombrement de Joseph Trottier Desruisseaux pour le fief et seigneurie de l'île Perrot.

Greffe de Raimbault, notaire à Montréal, 4 juillet 1705. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er août 1724.

Acte de foi et hommage de Françoise Cuillerier, épouse de Jean Quenet, marchand à Montréal, auparavant veuve de Joseph Trottier, sieur Desruisseaux, propriétaire du fief de l'île Perrot, la dite comparante propriétaire pour moitié dans le dit fief, faisant aussi comme tutrice des enfants du feu sieur Desruisseaux et d'elle, pour Joseph Athanase Trottier Desruisseaux, son fils aîné, propriétaire pour un quart dans le dit fief, et pour Marie-Anne et Marie-Françoise Trottier Desruisseaux, propriétaires chacune pour moitié dans l'autre quart du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 107.

2 août 1724.

Aveu et dénombrement de Françoise Cuillerier, fem-

me de Jean Quenet, marchand à Montréal, auparavant veuve de Joseph Trottier, sieur Desruisseaux, pour le fief de l'île Perrot.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 173.

11 juillet 1785.

Adjudication à Thomas Denis, de Soulanges, de la seigneurie de l'île Perrot avec tous les îlets excepté ceux appelés les îles à la Paix, circonstances, dépendances, etc, etc, adjudication faite en vertu d'une exécution émanée de la Cour des Plaidoyers Communs, à la poursuite d'E.-G. Gray, procureur fondé d'Isaac Walker et autres syndics des créanciers de Isidore Synot, marchand, de Londres.

Archives Judiciaires de Montréal.

28 mars 1817.

Acte de partage du fief et seigneurie de l'île Perrot entre Regis-Maurice Mongrain et Pierre-Amable Dezery, tant en son nom comme usufruitier d'une moitié de la dite seigneurie que comme tuteur de sa fille mineure, Marie-Angélique Desery, issue de son premier mariage avec Archange Campault, veuve en premières noces de Thomas Denis.

Greffe de N. B. Doucet, notaire à Montréal, 28 mars 1817.

8 juin 1830.

Acte d'échange entre Maurice Mongrain, seigneur primitif d'une partie de la seigneurie de l'île Perrot, et Thomas Mongrain, son frère, par lequel ce dernier cède à Maurice Mongrain tous les droits successifs immobiliers qu'il avait ou peut prétendre dans les successions de Maurice Régis Mongrain et feue dame Louise Elisabeth Gaucher Gamelin, ses père et mère, selon sa qualité d'héritier

dans les dites successions consistant les dits droits dans un dixième de la partie de la seigneurie de l'île Perrot.

Greffe de Bastien, notaire à Montréal, 8 juin 1830.

14 avril 1832.

Contrat d'échange entre Maurice Mongrain et François Clément par lequel le dit Maurice Mongrain vend au dit Clément tous les droits généralement quelconques qu'il pouvait et avait droit de prétendre en sa qualité de fils aîné, tant en fief qu'en roture, dans la partie de la seigneurie de l'île Perrot qui appartenait à feu Régis Mongrain, son père, dont il était habile à se porter héritier avec ses frères et soeurs au nombre de cinq...

Greffe de McKay, notaire à Montréal, 14 avril 1832.

20 octobre 1832.

Acte de foi et hommage de Hyacinthe-Fabien Charlebois, notaire, fondé de procuration de dame Félix Leduc, veuve de François Clément, pour un quart et seizième de la seigneurie de l'île Perrot.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 426.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de l'Ile Perrot (partie Est), possédée par Joseph d'Aoust, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 63).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de l'Ile Perrot (partie Ouest), possédée par madame Toupin, pour ½; et madame Letourneux, pour ½, héritière de feu dame Marie-Angélique Dezery, épouse de feu Amable Laflamme, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 65).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de Brucy*

1er janvier 1676.

Acte de concession du sieur Perrot, seigneur de l'île Perrot, en faveur du sieur La Fresnaye de Brucy d'un arrière-fief consistant en dix arpents de front sur trente de profondeur tirant au sud-ouest à prendre et commencer depuis la Pointe du Désert, ensemble les deux îles aux Pins et de Saint-Gilles, avec justice moyenne et basse...

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 1er janvier 1676.

5 mai 1747.

Acte de foi et hommage de Charles Lepallieur de Voisy à Françoise Cuillerier, veuve de Joseph Trottier Desruisseaux, seigneuresse de l'île Perrot, pour son arrière-fief de Brucy dépendant de la dite seigneurie, lequel arrière-fief lui appartient par l'acquisition qu'il en a faite de Jacques Julien dit Dragon par contrat de Lepallieur et Adhémar du 22 mars 1747 qui, lui-même, l'avait acheté de Jacques Charbonnier le 2 juin 1725 (acte de Lepallieur). Celui-ci l'avait acheté de feu M. Céloron de Blainville et de Hélène Picotté de Belestre, son épouse, veuve du dit sieur de Brucy, premier concessionnaire.

Greffe de Lepallieur et Adhémar, notaires à Montréal, 5 mai 1747. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er décembre 1860.

Cadastre des fiefs Brussy et Laframboise (relevant de toute la seigneurie de l'Ile Perrot), possédés par Joseph d'Aoust, écuyer, et dames Toupin et Letourneux, héritières de feu dame Marie-Angélique Dezery, épouse de feu

Amable Laflamme, écuyer, fait le 1er décembre 1860, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 65).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE LA GRANDE ANSE OU LA POCATIERE

18 septembre 1670.

Acte de cession de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, ci-devant conseiller au Conseil Souverain, demeurant à Beauport, à François Pollet, écuyer, sieur de la Combe Pocatière, capitaine réformé au régiment de Carignan, de "demye lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur dans les terres, faisant partie du fief et terre de Kamisitsit nommé par les Sauvages, et les Français la Grande Anse, ensemble toutes les isles et battures qui se rencontrent au droit et vis-à-vis de la d. demye lieue de terre de front, le long du fleuve... joignant d'un côté, vers Québec, le d. sieur de Saint-Denys, et d'autre; vers Tadoussac, aux terres non concédées, pour en jouir par le d. sieur de la Combe Pocatière aux mesmes droits, charges, clauses et conditions que le d. sieur de Saint-Denys en jouit... cette dite retrocession faite au d. sieur de la Combe Pocatière pour la bonne volonté et amitié que lui porte le d. sieur de Saint-Denys."

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 18 septembre 1670. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe Pocatière, capitaine réformé au régiment de

Carignan, de "la quantité d'une lieue et demie de terre de front sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, tenant d'un costé à la concession du sieur de St-Denis, d'autres aux terres non concédées." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 9.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 43 et 265.

16 mars 1677.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe Pocatière, d'une demie lieue de terre de front, le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre depuis celles qui appartiennent au sieur de Saint-Denys, son père, en remontant le dit fleuve, avec deux lieues de profondeur... (1).

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 373.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 45.

5 juillet 1677.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, à Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe Pocatière, d'"une demie lieue de terre de front, le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre depuis celles qui appartiennent au sieur de Saint-Denys, son père, en remontant le dit fleuve, avec deux lieues de profondeur, ensemble le droit de chasse et de pêche dans l'étendue des

(1) C'est le même acte que celui signé par M. Duchesneau le 5 juillet 1677. La concession signée par M. de Frontenac le 16 mars 1677 est mentionnée par les actes de foi et hommage mais n'a pas été enregistrée.

dits lieux, pour du tout jouir par elle, ses hoirs et ayants-cause en fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foi et hommage. . . "

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 374.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 45.

15 juin 1675.

Acte d'accommodement fait devant M. de Frontenac entre Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe, et Jean-Baptiste François des Champs de la Bouteillerie qui fixe les bornes des fiefs et seigneuries de la Bouteillerie et de la Pocatière.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 1er juillet 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 juin 1688.

Accord et partage entre les seigneurs de la Pocatière et de la Bouteillerie.

Cahier d'intendance, no 1, concessions en fiefs, folio 379.

16 février 1692.

Procès-verbal d'arpentage du fief de la Pocatière.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 379.

17 mars 1722.

Procuration générale de François-Madeleine Ruette d'Auteuil et de Monceaux au sieur d'Auteuil de la Malottière, son fils.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 381.

3 mars 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Ruette d'Auteuil, sieur de la Malottière, faisant tant en son nom comme fils et héritier de Marie-Anne Juchereau, sa mère, pour un cinquième dans la moitié de la moitié du fief de la Pocatière, que comme fondé de procuration de François-Madeleine Ruette d'Auteuil et de Monceaux, son père, propriétaire pour moitié du dit fief, faisant aussi pour ses frères et soeurs héritiers chacun pour un cinquième dans la moitié de la moitié du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 52.

5 mars 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Ruette d'Auteuil, sieur de la Malottière, pour le fief et seigneurie de la Pocatière.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 34.

12 mai 1725.

Aveu et dénombrement de François-Madeleine Ruette d'Auteuil pour l'*augmentation* du fief et seigneurie de la Pocatière.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 237.

31 octobre 1746.

Acte de vente de Jacques Pierre Daneau de Muy, tant en son nom qu'au nom de Louise-Geneviève Ruette d'Auteuil, sa femme, et encore comme procureur d'Ignace Alexandre Ruette d'Auteuil et de Madeleine Ruette d'Auteuil, veuve de Charles Potier de Courcy, à Charles Ruette d'Auteuil de Monceaux et dame Thérèse Catin, sa femme, auparavant veuve de Simon Rhéaume, du fief et seigneurie de la Pocatière.

Acte de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 31 octobre 1746. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 avril 1748.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige tous les habitants, tenanciers et censitaires du sieur d'Auteuil, propriétaire de la seigneurie de la Pocatière, de représenter au sieur Dionne, notaire, et à l'arpenteur qui sera commis, à la première réquisition qui leur en sera faite, les titres en vertu desquels ils jouissent de leurs terres ; ordonné en outre que ceux des dits habitants qui n'ont que des billets de concession seront tenus de passer contrat en forme par devant le dit Dionne, et sous les peines de droit.

Ordonnances des Intendants, cahier 35, folio 30.

6 juillet 1763.

Testament de Thérèse Catin, veuve de Charles Ruette d'Auteuil, par lequel elle donne au sieur Charles Rhéaume, son fils, tous ses biens meubles et immeubles.

Greffe de Pierre Mezières, notaire à Montréal, 6 juillet 1763.

9 juillet 1767.

Acte de transaction entre Charles Daneau de Muy et Madeleine de Muy, épouse et procuratrice de Jacques-Philippe de L'Isle, et le sieur Charles Rhéaume par lequel les dits sieurs et damoiselle de Muy conviennent que la seigneurie de la Pocatière demeurera au dit Charles Rhéaume.

Greffe de Pierre Mezières, notaire à Montréal, 9 juillet 1767.

23 octobre 1777.

Acte de vente de Charles-Auguste Rhéaume à Lachlan Smith du fief et seigneurie de la Pocatière.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 23 octobre 1777.

16 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Lachlan Smith pour le fief et seigneurie de la Pocatière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 275.

2 janvier 1830.

Acte de vente de John Gow Smith à Amable Dionne de la juste moitié indivise du fief et seigneurie de la Pocatière.

Greffe de Jean-Baptiste Taché, notaire à Kamouraska, 2 janvier 1830.

10 juillet 1830.

Acte de vente de John Fraser à Amable Dionne d'un quart indivis du fief et seigneurie de la Pocatière.

Greffe de Louis Panet, notaire à Québec, 10 juillet 1830. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er octobre 1832.

Acte de vente de Joseph Ouellet et Louise-Esther Fournel, sa femme, à Amable Dionne de leur part et prétentions dans le fief et seigneurie de la Pocatière.

Greffe de Jean-Baptiste Taché, notaire à Kamouraska, 1er octobre 1832.

22 septembre 1835.

Acte d'adjudication du shérif de Québec à Amable Dionne d'un huitième indivis du fief et seigneurie de la Pocatière saisi à la poursuite de John Gow Smith sur

Edouard Lizotte, en sa qualité de tuteur ad hoc de Virginie Smith.

Archives Judiciaires de Québec.

19 mars 1836.

Acte de foi et hommage de Amable Dionne pour le fief et seigneurie de la Pocatière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 17.

29 janvier 1859.

Cadastre de la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appartenant à Elisée Dionne, clos le 29 janvier 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 80).

Archives de la province de Québec.

29 janvier 1859.

Cadastre du fief Saint-Denis-de-Sainte-Anne, appartenant à Elisée Dionne, écuyer, clos le 29 janvier 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 80).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief La Malottière*

Comprenait huit arpents et neuf perches de front de terre sur quarante-deux arpents de profondeur.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE VARENNES

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Varennes, lieutenant de la compagnie de ..... au régiment de Carignan, et gouverneur des Trois-Rivières, de "vingt-huit arpents de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, bornée d'un cotté la concession

du sieur de Saint-Michel, et d'autre celle du sieur Boucher, et la quantité de terre qui se trouvera depuis le sieur Boucher jusqu'à la rivière Notre-Dame, la moictié d'icelle comprise, sur pareille profondeur, avec deux isles qu'on appelle Percée, marquées dans notre carte figurative A et B, et trois islets qui sont au-dessous des dites isles, entre le chenail marqué dans notre carte G. H. J., les deux autres cottées L. M. demeurant en suspens à cause de la prétention que le sieur du Gué a sur icelles jusqu'à ce qu'il en soit ordonné par Sa Majesté à qui des deux ils devront appartenir.'' En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 17.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 126 et 278.

11 août 1676.

Acte de foi et hommage de René Gaultier, écuyer, seigneur de Varennes, gouverneur pour le Roi de la ville des Trois-Rivières, pour la dite seigneurie de Varennes, ''consistant en deux estendues de terre scituée dans la coste du sud, proche de Montréal, l'une de vingt-huit arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent, bornée d'un costé à la concession du sieur Saint-Michel et d'autre à celle du sieur Boucher, et une lieue et demie de profondeur, et de l'autre la quantité qui se trouve depuis le dit sieur Boucher jusques à la rivière Notre-Dame, la moitié d'icelle comprise sur pareille profondeur d'une lieue et demie...

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de René Gaultier de Varennes, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, fils aîné et héritier de feu René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, et en cette qualité propriétaire

pour moitié de la moitié du fief de Varennes, le comparant faisant aussi pour Marie Boucher, sa mère, propriétaire de la moitié du fief de Varennes,...

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 83.

13 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de René Gaultier de Varennes, lieutenant dans les troupes, fils aîné et héritier de René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, pour le fief de Varennes.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 113.

9 novembre 1769.

Acte de partage entre Joseph Boucher de la Broquerie et dame Marie ..... Gamelin Mogras, sa femme, et Ignace Gamelin, négociant à Montréal, et Marie-Louise Dufros de la Gemmeraye, sa femme, encore dame Marguerite Dufros de la Gemmeraye, veuve François d'Youville, par lequel Joseph Boucher de la Broquerie reçoit le fief Tremblay avec les deux tiers de l'île Sainte-Marguerite, l'île Lamoureux, l'île aux Cabanes, l'île aux Battures au bas de l'île Saint-Anne ou la Grande Ile.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 9 novembre 1769.

9 août 1773.

Acte de vente et cession de messire Charles-Madeleine Dufros, curé de la Pointe-Lévy, à Joseph Boucher de la Broquerie, demeurant à Boucherville, représenté au présent acte par Jacques Perrault, bourgeois de Québec, des biens et droits à lui héréditairement échus par le décès de feue madame Youville, sa mère, de M. et Mme Sylvain, ses aïeux, iceux biens consistant en sa part et portion dans les biens fonds tant dans la seigneurie de Varennes que de

Boucherville, tous droits censuels, féodaux, seigneuriaux et droits de banalité, etc., ainsi que tous droits qu'il peut avoir dans les îles voisines des dites seigneuries...

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 9 août 1773. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 novembre 1776.

Acte d'adjudication de Edward-William Gray, shérif du district de Montréal, à Christophe Sanguinet, marchand, de partie du fief et seigneurie de Varennes saisie sur les biens de dame Louise-Charlotte Sarrazin, veuve de Varennes, à la demande de Jean-Baptiste Bouat et de Jean Boucher de la Broquerie.

Archives Judiciaires de Montréal.

11 juillet 1777.

Acte de vente de Jean-Baptiste Bouat et Marie-Céleste Foucher, sa femme, à Gaspard Massue: 1° d'un domaine près la commune de Varennes de la contenance de dix-neuf arpents en superficie; 2° un second domaine situé dans la même seigneurie de Varennes prenant du chemin du Roi et allant en profondeur jusqu'à la rivière Saint-Charles.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 11 juillet 1777.

15 juillet 1777.

Acte de foi et hommage de Christophe Sanguinet, du district de Montréal, propriétaire de quatre sixièmes dans le total de la seigneurie de Varennes, contenant les dits quatre sixièmes en total quarante arpents de front sur deux lieues de profondeur, lesquels sont sa propriété en vertu d'un jugement de la Cour de juridiction civile de Montréal du 31 août 1776 en exécution sur les biens meubles et immeubles de dame Louise-Charlotte Sarrazin, veu-

ve de Varennes, à la poursuite de Jean-Baptiste Bouat et Jean Boucher de la Broquerie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 1.

25 août 1777.

Aveu et dénombrement de Michel Berthelot d'Artigny, avocat et notaire, fondé de procuration de Christophe Sanguinet, pour quatre sixièmes de la seigneurie de Varennes, contenant les dits quatre sixièmes en total quarante arpents de front sur deux lieues de profondeur ou environ.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 1.

23 septembre 1777.

Acte de vente de Mathurin Bouvet, notaire royal, demeurant à Varennes, tant pour lui que pour Marie-Josephte Soumande, son épouse, à Gaspard Massue de la seigneurie de Varennes contenant en son entier quarante arpents de front sur deux lieues de profondeur.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 23 septembre 1777.

30 octobre 1777.

Acte de foi et hommage de Gaspard Massue pour deux-sixièmes dans le total du fief et seigneurie de Varennes qu'il a acquis: 1° de Jean-Baptiste Bouat et de Marie-Céleste Foucher, sa femme; et 2° de Mathurin Bouvet et Marie Soumande, sa femme.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 11.

30 octobre 1777.

Aveu et dénombrement de Gaspard Massue, du district de Montréal, pour deux sixièmes dans le total de la seigneurie de Varennes, contenant trois quarts de lieues de front ou environ sur une lieue et demie de profondeur.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 14.

30 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Boucher de la Broquerie pour seize arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur, des îles aux Cabanes, de Lamoureux et aux Battures et de la sixième partie de la grande île de Varennes, le tout faisant partie du fief et seigneurie de Varennes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 64.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jacques Lemoine pour l'île du Fort, située dans le fief et seigneurie de Varennes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 192.

24 avril 1781.

Acte de foi et hommage de Louis Marchand, de la ville de Québec, au nom et comme fondé de procuration de dame Marie-Louise Dufros de la Gemmeraye, veuve d'Ignace Gamelin, demeurante à l'Hôpital général de Montréal. pour un "morceau de terre en fief et seigneurie sis et situé au Cap de Varennes de soixante pieds ou environ de front sur un arpent et plus de profondeur à elle appartenant pour sa part et portion dans la partie de la seigneurie de Varennes que possédaient M. et Mme de la Gemmeraye, ses père et mère, suivant l'acte de partage passé devant Raimbault le 1er juillet 1747, et aussi pour les deux tiers de la Grande Ile de Varennes sise et située dans le même fief et seigneurie de Varennes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 331.

4 mars 1782.

Acte de vente de Joseph Boucher de la Broquerie et Clémence Mogras, sa femme, à Christophe Sanguinet de

seize arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur du fief et seigneurie de Varennes.

Greffe de François Racicot, notaire à Montréal, 4 mars 1782.

9 février 1789.

Acte de foi et hommage de Joseph-Pascal Dubuc, demeurant en la paroisse de Longueuil, pour l'île du Fort situées dans le fief et seigneurie de Varennes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 152.

9 février 1796.

Acte de vente de Matthew Lymburner, curateur à la succession vacante de Gaspard Massue, à Paul Lussier des deux sixièmes que le dit feu sieur Massue possédait dans le fief et seigneurie de Varennes.

Greffe de Joseph Papineau, notaire à Montréal, 9 février 1796.

24 avril 1798.

Acte de foi et hommage de M. Berthelot, fondé de procuration de Paul Lussier, pour deux sixièmes dans le fief et seigneurie de Varennes, les deux sixièmes contenant onze arpents ou environ de front sur une lieue et demie de profondeur.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 186.

14 juillet 1803.

Acte de vente de Christophe Sanguinet et Ambroise Sanguinet, son fils, se faisant fort de dame Julie Lemoine de Martigny, sa femme, et aussi se faisant fort de Louis Sanguinet, leur fils et frère, à Paul Lussier de toute l'étendue du fief et seigneurie de Varennes comprise entre le fief de la Trinité appartenant à M. de Martigny, au nordest, et la portion de seigneurie, située au sudouest, appartenant au dit Paul Lussier.

Greffe de Louis Guy, notaire à Montréal, 14 juillet 1803.

25 juillet 1808.

Acte de cession et d'abandon de dame Marie-Joseph Huet dite Dulude, veuve Gaspard Massue, à Aimé Massue, son fils, de deux lopins de terre ou domaines par elle possédées dans le fief et seigneurie de Varennes.

Greffe de Joseph Papineau, notaire à Montréal, 25 juillet 1808.

17 juin 1829.

Acte de foi et hommage de Joseph-François-Xavier Perreault, de la cité de Québec, fondé de procuration de Paul Lussier, pour le fief et seigneurie de Varennes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 238.

15 juillet 1830.

Acte de foi et hommage de Louis Massue, au nom et comme fondé de la procuration d'Aimé Massue, son frère, pour une partie du fief et seigneurie de Varennes, la dite partie consistante en une partie du domaine de la dite seigneurie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 350.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Varennes, possédée par Félix Lussier, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 123).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Varennes, possédée par Aimé Massue, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 124).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Varennes, possédée par dame veuve Joseph Petit et dame Etienne Jodoin, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 125).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Varennes, possédée par Erasme Malhiot, écuyer, fait le 24 janvier 1861. par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 126).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie des Iles de Varennes, possédée par Joseph Boucher de la Broquerie, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 68).

Archives de la province de Québec.

## FIEF DU TREMBLAY

*(Détaché de la seigneurie de Varennes)*

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Varennes, lieutenant de la compagnie de ..... et gouverneur des Trois-Rivières, de "la quantité de terre qui se trouvera depuis le sieur Boucher jusqu'à la rivière Notre-Dame, la moictié d'icelle comprise, sur pareille profondeur, avec deux isles qu'on appelle Percées.... et trois islets qui sont au-dessous des dittes isles... En fief, seigneurie et justice. (1)

(1) Le fief du Tremblay est simplement un démembrement du fief de Varennes. Il fut, conséquemment, concédé par le même acte qui concédait la seigneurie de Varennes.

Registre d'intendance, no 1, folio 17.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 126 et 278.

29 juin 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui décharge les habitants de la côte du Tremblay, du consentement de la dame de Varennes, du droit qu'elle a sur eux d'aller moudre au moulin du Cap de Varennes à la charge par eux de lui payer un minot de blé pour chaque deux arpents de front; les dits habitants de la côte du Tremblay sont aussi déchargés, du consentement de la dame de Varennes, d'aller planter un mai devant sa maison du Cap de Varennes à la charge par eux de le planter devant la chapelle qu'elle a dessein de faire bâtir en l'honneur de la Sainte Vierge dans sa seigneurie du Tremblay.

Ordonnances des Intendants, cahier 1er, folio 119.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 133.

1er juillet 1707.

Acte de partage entre Marie Boucher, veuve de René Gaultier de Varennes, et ses enfants par lequel le fief du Tremblay passe entre les mains de Pierre Gaultier, sieur de Beaumois et de la Vérendrye.

Greffe de Raimbault, notaire à Montréal, 1er juillet 1707.

13 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de René Gaultier de Varennes, lieutenant dans les troupes, fils aîné et héritier de René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, pour partie du fief du Tremblay.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 113.

1er février 1758.

Contrat de mariage de Joseph Gaultier de la Vérendrye et Louise-Antoine Mezière de Lepervanche.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 1er février 1758.

23 juillet 1768.

Acte de vente du sieur Lemoine, fondé de procurattion de dame Marguerite Petit de Livilliers, au sieur Michel Maurar (?), négociant à Montréal, d'une part et portion de la seigneurie du Tremblay.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 23 juillet 1768.

24 juillet 1768.

Acte de déclarattion de Michel Maurar (?) : l'acquisition de partie du fief Tremblay faite par lui hier est pour et au profit du sieur Jacques Lemoine.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 24 juillet 1768.

9 novembre 1769.

Acte de partage entre Joseph Boucher de la Broquerie, dame Marie Gamelin Mogras, sa femme, et le sieur Ignace Gamelin, négociant à Montréal, et dame Marie-Louise Dufros de la Gemmeraye, sa femme, et encore dame Marguerite Dufros de la Gemmeraye, veuve du sieur François d'Youville, par lequel le fief Tremblay passe entre les mains de Joseph Boucher, sieur de la Broquerie.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 9 novembre 1669. 1769

15 janvier 1781.

Acte de nomination de . . . . . comme procureur de Louise-Antoine Mezière de Lepervanche, veuve de Joseph Gaultier, sieur de la Vérendrye,

pour rendre foi et hommage à messire Frédéric Haldimand, gouverneur en chef de la province de Québec, à cause de la seigneurie du Tremblay sise entre le fleuve Saint-Laurent et la seigneurie de Montarville, la dite dame veuve usufruitière de ce fief que son mari avait reçu de François Gaultier, sieur de Tremblay, le 29 novembre 1769.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Montréal, 15 janvier 1781. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Boucher, sieur de la Broquerie, demeurant à Boucherville, pour le fief nommé du Tremblay de six arpents de front sur deux lieues de profondeur.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 64.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Lemoine Despins, au nom et comme fondé de procuration de Jacques Lemoine, écuier, son père, pour partie du fief du Tremblay.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 192.

31 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph de Varennes, écuyer, au nom et comme chargé de la procuration de dame Louise-Antoine Mezière de Lepervanche, veuve et douairière de Joseph Gaultier de la Vérendrye, pour le fief et seigneurie du Tremblay de vingt huit arpents six perches et huit pieds de front sur deux lieues de profondeur.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 304.

9 février 1789.

Acte de foi et hommage de Joseph-Pascal Dubuc, demeurant en la paroisse de Longueuil, pour six arpents dans le fief du Tremblay.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 152.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Tremblay, possédée par J. B. de la Broquerie, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 120).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Tremblay, possédée par J.-B. Petit dit Lalumière, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 121).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Tremblay, possédée par Joseph Charron, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 122).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ÎLE MORAS

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Moras, enseigne au régiment de Carignan, de "l'isle dit Moras, qui se trouve à l'embouchure de la rivière Nicolet, au bord du fleuve St-Laurent." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance, no 1, folio 16.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 153 et 277.

8 avril 1713.

Acte de vente de Didace-Augustin Moras, cadet dans les troupes, et dame Marie Jutras, faisant pour Isabelle Moras, sa nièce, Joseph Potier et Marie-Josephte Moras,

tous autorisés pour l'effet des présentes, à Thérèse Moras, leur tante, des parts et portions qu'ils ont et prétendent dans l'île de Nicolet où est présentement établie la dite demoiselle Moras...

Greffe de Pierre Petit, notaire royal aux Trois-Rivières, 8 avril 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 février 1725.

Acte de foi et hommage de Thérèse Moras, veuve de Michel Trottier, sieur de Beaubien, propriétaire du fief de l'île Moras, tant de son chef comme héritière pour un tiers dans le dit fief de feu Pierre Moras, enseigne de compagnie du détachement de la marine, son père, que comme ayant acquis les droits des sieurs Didace et Augustin Moras, de Marie Jutras, faisant pour Isabelle Moras, Joseph Potier et Marie-Joseph Moras, son épouse, ses neveux et nièces, enfants et héritiers de Pierre Moras, fils aîné de feu Pierre Moras et son héritier pour les deux tiers dans le dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 117.

28 février 1725.

Aveu et dénombrement de Thérèse Moras, veuve de Michel Trottier de Beaubien, pour le fief et seigneurie de Moras.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 198.

27 janvier 1797.

Acte de foi et hommage de Paul Beaubien pour le fief et seigneurie de l'île Moras.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 174.

2 mars 1829.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste-Louis Beaubien, capitaine, aide-major de milice pour la division de

Nicolet, pour la moitié du fief et seigneurie de l'île Moras, et usufruitier de l'autre moitié du dit fief et seigneurie la vie durante de Paul Beaubien, son père.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 136.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE LAUBIA, CRESSÉ OU NICOLET

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Laubia, capitaine au régiment de Carignan, de "la quantité de deux lieues de front sur autant de profondeur sur le lac St-Pierre, savoir: une lieue au-dessus et une au-dessous de la rivière Nicolet, icelle comprise." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance, no 1, folio 15.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 16 et 274.

27 février 1673.

Acte de vente de Arnault de Laubia, officier au régiment de Carignan, à Michel Cressé du fief et seigneurie à lui accordé par M. Talon, le 29 octobre 1672.

Acte des notaires et gardenotes du Roi au Châtelet de Paris, 27 février 1673 (Cité par le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXVII, p. 64).

4 novembre 1680.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jacques Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Michel Cressé de "l'île de la Fourche, étant dans la rivière Cressé, ensemble les îles et îlets qui sont dans icelle rivière, jusqu'au bout de la dite île, avec trois lieues d'augmentation dans la profondeur des terres

qui sont au bout de toute la largeur de sa seigneurie, pour en jouir à l'avenir en fief et seigneurie. . . "

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 21.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 18.

27 octobre 1702.

Acte de transaction entre Jean-Baptiste Poulin de Courval et Louise de Cressé, sa femme, d'une part, et Jacques Lefebvre et Marie Beaudry, sa femme, de l'autre, au sujet des confins et limites des seigneuries de Nicolet et de la Baie-du-Febvre "pour lesquels ils sont en procès depuis dix-huit ans."

Greffe de Jean-Baptiste Pottier, notaire aux Trois-Rivières, 27 octobre 1702.

13 février 1723.

Acte de foi et hommage de Louis Poulin de Courval, fils aîné de Jean-Baptiste Poulin de Courval, procureur du roi aux Trois-Rivières, et de feue Louise Cressé, qui était fille et héritière de feu Michel Cressé, le dit comparant héritier de sa mère pour moitié du dit fief de Cressé, faisant aussi pour Claude et Joseph, ses frères, aussi héritiers chacun pour moitié dans l'autre moitié du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 21.

7 novembre 1747.

Adjudication par décret de la Juridiction Royale des Trois-Rivières au sieur Claude Cressé du domaine et principal manoir de la seigneurie de Nicolet ensemble les cinq huitièmes de la dite seigneurie, prérogatives seigneuriales, appartenances, dépendances, fruits, profits, cens, rentes, droits seigneuriaux, etc., etc.

Archives de la province de Québec.

30 mars 1748.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne tous les censitaires de la seigneurie de Nicolet à exhiber au sieur Cressé, propriétaire de la dite seigneurie, leurs déclarations fidèles et exactes de ce qu'ils possèdent de terre en front et profondeur, la quantité de celles en valeur, les bâtiments dessus construits, les cens et rentes et autres charges et redevances dont les dites terres sont chargées, les contrats et autres titres de propriété, etc., etc.

Ordonnances des Intendants, cahier 35, folio 30.

Publiée dans *Edits et ordonnances,* vol. II, p. 584.

25 juin 1754.

Acte de procuration de François-Louis de Courval, capitaine de navire, fils de feu Louis Poulin de Courval, lieutenant-général des Trois-Rivières, à François Foucault, conseiller au Conseil Supérieur, "pour procéder en son nom contre l'adjudication de la seigneurie de Nicolet provenant soit en tout ou en partie de la succession de son père..."

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 25 juin 1754. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Claude Poulin Cressé de Courval, demeurant aux Trois-Rivières, fondé de procuration de Claude Poulin, âgé de 84 ans, demeurant aussi aux Trois-Rivières, seigneur et propriétaire par succession de trois huitièmes de la seigneurie de Nicolet et par acquisition des autres cinq huitièmes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 121.

5 décembre 1801.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Lozeau pour

"une petite partie du fief et seigneurie de Nicolet."

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 229.

28 mars 1802.

Contrat de vente de Henry Blackstone, shérif des Trois-Rivières, en faveur de Mozes Hart et Ezechiel Hart des droits de Louis Poulin de Courval dans le fief et seigneurie de Nicolet saisis par le dit shérif.

Archives Judiciaires des Trois-Rivières.

7 mars 1808.

Acte de vente de Mozes Hart à messire Joseph-Claude Poulin de Courval, prêtre, de la juste moitié des droits du sieur Louis Poulin de Courval dans le fief et seigneurie de Nicolet dont il est devenu propriétaire par vente du shérif des Trois-Rivières en date du 28 mars 1802.

Greffe de François-Xavier Larue, notaire, 7 mars 1808.

9 septembre 1808.

Acte de vente de Ezechiel Hart à messire Claude Poulin de Courval, prêtre, d'un huitième ou un tiers du fief et seigneurie de Nicolet comme étant la part échue à Jean-Baptiste Poulin de Courval par la succession de feu Joseph-Claude Poulin de Courval, son père, et qu'il avait abandonné aux MM. Hart, ses créanciers, par acte de Badeau du 21 octobre 1801.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 9 septembre 1808.

22 novembre 1810.

Acte de vente d'Antoine Poulin de Courval et Angélique-Louise Dumoulin, son épouse, et encore Josephte-Louise Poulin de Courval, fille majeure, à messire Joseph-Claude Poulin de Courval de toutes les parts et portions leur appartenant dans la seigneurie de Nicolet du chef de

Joseph-Claude Poulin de Courval, leur père et beau-père.

Greffe de Dumoulin, notaire aux Trois-Rivières, 22 novembre 1810.

3 juillet 1811.

Acte de vente de messire Joseph-Claude Poulin de Courval, prêtre, curé de la Pointe-aux-Tremples, à Jean-Baptiste Lozeau d'un tiers indivis dans le fief et seigneurie de Cressé ou Nicolet dont la totalité est de deux lieues de front sur environ cinq lieues de profondeur.

Greffe de N.-B. Doucet, notaire, aux Trois-Rivières, 3 juillet 1811.

10 septembre 1811.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Lozeau pour cinq douzièmes du fief et seigneurie de Nicolet.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 11.

18 juillet 1822.

Acte de vente de Marie-Angèle Triganne Laflèche, veuve de Jean-Baptiste Lozeau, au sieur Kenelm Chandler d'un sixième indivis dans le fief et seigneuriee de Nicolet.

Greffe de Louis Ranvoyzé, notaire aux Trois-Rivières, 18 juillet 1822.

25 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Joseph Lozeau, au nom et comme tuteur à demoiselles Marie-Josephte et Louise Lozeau, filles mineures de Jean-Baptiste Lozeau et de Marie-Angèle Triganne Laflèche, pour huit arpents de front demembrés de la seigneurie de Nicolet et joignant la seigneurie de la Baie Saint-Antoine et pour un sixième indivis de la dite seigneurie de Nicolet.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 139.

17 juin 1829.

Acte de foi et hommage de Thomas Trigg, écuier, fon-

dé de procuration de Kenelm Chandler, pour cinq sixièmes indivis du fief et seigneurie de Nicolet.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 229.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Nicolet, possédée par dame M. A. C. Marler, fait le 24 janvier 1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 58).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Nicolet, possédée par dame P.-V. Cressé Pacaud, fait le 24 janvier 1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 57).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Nicolet, (cinq sixièmes par divis du total), possédée (indivisément par parts égales) par Henry Wulff Trigge et Alfred Trigge, écuyers, clos le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 56).

Archives de la province de Québec.

*Note* — On trouvera une documentation nombreuse et sûre sur la seigneurie de Laubia, Cressé ou Nicolet dans l'*Histoire de Nicolet,* 1669-1924, de M. l'abbé Jos.-Elz. Bellemare.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE LAVALTRIE

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de La Valterye, lieutenant de la compagnie de....., au régiment de....., de

"la quantité d'une lieue et demie de terre de front sur pareille profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, bornée d'un costé les terres appartenans au séminaire de Montréal, et de l'autre celles non concédées, par devant le dit fleuve, et par derrière aux terres non concédées, avec les deux islets qui sont devant la dite quantité de terre et la rivière St-Jean comprise." En fief et seigneurie et justice.

Registre d'intendance, no 1, folio 6.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 262.

2 novembre 1691.

Acte d'entente et d'accomodement entre messire François Dollier de Casson, supérieur du séminaire de St-Sulpice, et messire Léonard Chaigneau, économe du dit séminaire, propriétaire de la seigneurie de Saint-Sulpice, et Séraphin Marganne de Lavaltrie, propriétaire de la seigneurie de Lavaltrie, pour établir la ligne de division entre les deux susdites seigneuries de Saint-Sulpice et de Lavaltrie.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 2 novembre 1691. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 août 1725.

Acte de foi et hommage de Pierre Marganne de Lavaltrie, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, fils ainé de feu Séraphin Marganne de Lavaltrie, et son héritier pour un quart dans la seigneurie de Lavaltrie, faisant aussi pour Louise Bissot, sa mère, propriétaire de la moitié de la dite seigneurie, à cause de sa communauté avec le feu sieur de Lavaltrie, et pour ses frères et soeurs,

héritiers chacun pour un cinquième dans l'autre quart de la dite seigneurie.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 137.

4 août 1725.

Aveu et dénombrement de Pierre Marganne de Lavaltrie, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, fils ainé de feu Séraphin Marganne de Lavaltrie, etc, etc, pour le fief et seigneurie de Lavaltrie.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 245.

3 novembre 1733.

Acte de vente de François Marganne de Lavaltrie à son frère, Pierre Marganne de Lavaltrie, officier dans les troupes du détachement de la marine, des 'droits successifs mobiliers et immobiliers, fruits et revenus, qu'il peut avoir et prétendre en la succession tant de feu Séraphin Marganne de Lavaltrie que de dame Louise Bissot, ses père et mère.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 3 novembre 1733. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

21 avril 1734.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Marganne, écuyer, sieur de Lavaltrie, fils aîné, "d'une lieue et demie de terre de front sur deux lieues et demie de profondeur, à prendre le dit front au bout de la profondeur et limites de la lieue et demie de profondeur du fief de Lavaltrie, pour estre la dite prolongation en profondeur unie et jointe au dit fief de Lavaltrie, et ne faire ensemble qu'une seule et mesme seigneurie, laquelle, par ce moyen, se trouvera estre d'une lieue et demie

de front sur quatre lieues de profondeur." Le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 110.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 173.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée au sieur Marganne de Lavaltrie par MM. de Beauharnois et Hocquart le 21 avril 1734.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 7, folio 208.

13 février 1781.

Acte de foi et hommage de Pierre-Paul de Marganne de Lavaltrie tant pour lui que pour acquitter damoiselle Louise Marganne de Lavaltrie, sa soeur, tous deux propriétaires par indivis du fief et seigneurie de Lavaltrie, savoir le dit comparant comme seigneur des deux tiers et la damoiselle sa soeur comme dame du lieu.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 143.

18 décembre 1781.

Aveu et dénombrement de Pierre-Paul de Marganne de Lavaltrie, tant pour lui que pour acquitter damoiselle Louise Marganne de Lavaltrie, sa soeur, pour le fief et seigneurie de Lavaltrie.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 390.

3 décembre 1790.

Acte de donation de damoiselle Marie-Louise Marganne de Lavaltrie à Pierre-Paul Marganne de Lavaltrie, son frère, de tous les droits et prétentions qui peuvent lui appartenir pour un tiers par succession à elle échue de feu

messire Paul Marganne de Lavaltrie et de Charlotte d'Ailleboust d'Argenteuil, son épouse, leurs père et mère, dans les cens et rentes, droits seigneuriaux, domaine, moulin, îles, îlets, appartenances et dépendances du fief et seigneurie de Lavaltrie, à la réserve seulement de l'île qui se trouve vis-à-vis le moulin du dit lieu de Lavaltrie.

Greffe de Faribault, notaire à L'Assomption, 3 décembre 1790.

15 octobre 1792.

Contrat de mariage de messire Charles Tarieu Taillant de Lanaudière avec damoiselle Suzanne-Antoinette Marganne de Lavaltrie, fille de messire Pierre-Paul Marganne de Lavaltrie et de dame Lacorne de Chapt.

Greffe de Faribault, notaire à L'Assomption, 15 octobre 1792.

8 juin 1810.

Testament de Pierre-Paul Marganne de Lavaltrie, seigneur de Lavaltrie, par lequel il donne et lègue à dame de Lacorne de Chapt, son épouse, tous les biens, meubles et immeubles qui se trouveront à lui appartenir au jour et heure de son décès, l'instituant pour cet effet sa légataire universelle.

Greffe de Faribault, notaire à L'Assomption, 8 juin 1810.

30 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Pierre-Paul Tarieu Taillant de Lanaudière, seigneur de Lavaltrie, comme propriétaire par succession de feue dame Suzanne-Antoinette Marganne de Lavaltrie, veuve de l'honorable Charles-Gaspard Tarieu Taillant de Lanaudière, ses père et mère, de la moitié du fief et seigneurie, Barthélémi Joliette, au nom et comme ayant épousé Charlotte Tarieu Taillant de La-

naudière, et Peter-Charles Leodel comme ayant épousé et au nom de dame Marie-Antoinette Tarieu Taillant de Lanaudière, les dites dames propriétaires chacune pour une moitié de l'autre moitié du dit fief et seigneurie par succession de la dite dame Suzanne-Antoinette Marganne de Lavaltrie, veuve de Lanaudière, leur mère.

Fois et hommages, régime français, cahier 3, folio 197.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Tarieu, partie de Lavaltrie, possédé par C.-B.-G. Tarieu Taillant de Lanaudière, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 76).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Joliette, partie de Lavaltrie, possédé par dame Charlotte Tarieu Taillant de Lanaudière, veuve de feu l'honorable Barthélemy Joliette, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 77).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Lavaltrie, partie de Lavaltrie, possédé par dame Marie-Antoinette Tarieu Taillant de Lanaudière, épouse de Peter Charles Leodel, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 78).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Taillant, partie de Lavaltrie, possédé par dame Marie-Angélique Tarieu Taillant de Lanaudière, épouse de Zail Chaput, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 79).

Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DE LA BOUTEILLERIE OU RIVIERE-OUELLE

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de la Bouteillerie, de "deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, scavoir: une lieue au-dessus et une lieue au-dessous de la rivière Houelle, icelle comprise." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 6.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 261.

11 juin 1688.

Acte d'accord entre François des Champs de la Bouteillerie, seigneur de la Bouteillerie, et François Ruette d'Auteuil, procureur général du Roi au Conseil Souverain, seigneur de la Pocatière, au sujet des bornes des dites seigneuries de la Bouteillerie et de la Pocatière.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 mai 1706.

Acte de cession de messire Charles des Champs de Boishébert, prêtre du séminaire de Québec, à Louis des Champs de Boishébert, officier dans les troupes du détachement de la marine, son frère, de ses droits en la succession de feu Jean-Baptiste des Champs de la Bouteillerie, leur père.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 8 mai 1706. Pièce détachée aux archives de la province de Québec.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession

accordée par M. Talon, intendant de la Nouvelle-France, le 29 octobre 1672, au sieur de la Bouteillerie.

Insinuations du Conseil Souverain, cahier 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 77.

20 avril 1725.

Acte de foi et hommage de Louis des Champs, sieur de Boishébert, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 129.

2 mai 1725.

Aveu et dénombrement de Louis des Champs de Boishébert, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 4, folio 233.

20 octobre 1750.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Geneviève de Ramezay, veuve du sieur de Boishébert, capitaine d'infanterie en ce pays, en sa qualité de tutrice naturelle de ses enfants, d'une "étendue de terre de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, à prendre au bout de la profondeur de la lieue et demie que contient la seigneurie de la Bouteillerie, pour faire, avec l'ancienne concession de 1672, une seule et même concession."

Registre d'intendance no 9, folio 70.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 222.

24 juin 1751.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 20 octobre 1750, à la dame Geneviève de Ramezay, veuve du sieur de Boishébert.

Registre français des enregistrements, cahier B, folio 556.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 127.

1771.

Papier terrier de la seigneurie de la Bouteillerie dressé par L.-C. de Saint-Aubin, notaire.

Archives de la province de Québec (no 17 de liasse 69).

31 janvier 1774.

Acte de vente de Charles Tarieu de Lanaudière fils et Elisabeth des Champs Lacorne, sa femme, à Michel Perrault d'un sixième dans la seigneurie de la Rivière-Ouelle.

Greffe de Jean-Claude Panet, 31 janvier 1774. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 mars 1774.

Acte de vente de Jacques Perrault, fondé de procuration de Charles des Champs, chevalier, seigneur de Boishébert, à Michel Perrault, stipulant pour lui Charles Voyer, des deux tiers appartenant au dit sieur de Boishébert dans le fief et seigneurie de la Rivière-Ouelle.

Greffe de Jean-Claude Panet, 9 mars 1774. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 septembre 1774.

Acte de vente de Louise Charlotte des Champs de Boishébert, épouse et procuratrice de Roch de Saint-Ours Deschaillons, à Jacques Perrault, procureur de Michel

Perrault, son frère, du sixième à elle appartenant dans le fief et seigneurie de la Rivière-Ouelle.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 15 septembre 1774. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Jacques Perrault, chargé de la procuration de Michel Perrault, pour le fief et seigneurie de la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 70.

2 et 4 décembre 1812.

Acte d'échange entre Pierre Perrault et Michel Perrault au sujet de la seigneurie de la Bouteillerie.

Greffe de Jean-Baptiste Taché et Thomas Casault, notaires à Kamouraska, 2 et 4 décembre 1812.

1825-1826.

Papier terrier de la seigneurie de la Rivière-Ouelle dressé par le notaire Pierre Garon, de la Rivière-Ouelle.

Pièce conservée dans le greffe du notaire Pierre Garon, aux Archives Judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

28 janvier 1859.

Cadastre de la seigneurie de la Bouteillerie, (la Rivière-Ouelle), appartenant à Pierre-Thomas Casgrain, clos le 28 janvier 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 81).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE GASTINEAU

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Boucher fils de "trois quarts de lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le lac St-Pierre depuis la concession du sieur Boucher, son père, jusqu'aux terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 37.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 31 et 308.

28 juillet 1712.

Acte de vente du sieur Boucher de Boucherville, au sieur Louis Gastineau du fief à lui concédé par M. Talon le 3 novembre 1672.

Greffe de Lepallieur, notaire à Montréal, 28 juillet 1812.

23 février 1723.

Acte de foi et hommage de Louis Gastineau, sieur Duplessis, au nom et comme ayant acquis du sieur Boucher de Boucherville le fief nommé vulgairement Gastineau à lui concédé par M. Talon le 3 novembre 1672.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 46.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 343.

25 février 1723.

Aveu et dénombrement de Louis Gastineau, sieur Duplessis, pour le fief Gastineau.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 24.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 346.

26 mars 1766.

Acte de vente de Louis Gastineau, sieur Duplessis, au sieur Joseph Godefroy de Tonnancour des deux tiers du fief et seigneurie Gastineau.

Greffe de Paul Dielle, notaire aux Trois-Rivières, 26 mars 1766.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy de Tonnancour pour le fief et seigneurie Gastineau.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 197.

Publiée dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 363.

12 mars 1787.

Acte d'échange entre Joseph-Marie Godefroy de Tannancour, tant en son nom qu'au nom de Marie-Catherine Pélissier, sa femme, et Thomas Coffin, tant pour lui que pour dame Marguerite Godefroy de Tonnancour, sa femme, par lequel le dit Godefroy de Tonnancour cède certaines parties du fief et seigneurie Gastineau au dit Thomas Coffin.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 12 mars 1787.

25 octobre 1795.

Acte de vente de A. Badeau, shérif des Trois-Rivières, à Nicolas Montour de partie du fief et seigneurie Gastineau saisi et pris en exécution en vertu d'un writ émané de la Cour du Banc du Roi du 10 juin 1795, à la poursuite de Robert Grant contre les terres et possessions de Thomas Coffin.

Archives Judiciaires des Trois-Rivières.

8 mai 1830.

Acte de foi et hommage de Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat aux Trois-Rivières, fondé de procuration de Geneviève Wills, veuve de Nicolas Montour, pour partie du fief et seigneurie Gastineau.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 327.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 418.

## FIEF SAINT-JOSEPH OU LA POINTE-AU-FOIN

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Fournier, de "trente arpents de terre sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, tenant d'un costé au sieur de L'Espinay, et d'autre les terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 28.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 67 et 295.

15 octobre 1683.

Acte de vente de Guillaume Fournier et Françoise Hébert, sa femme, à Jacques Bernier dit Jean de Paris du fief Saint-Joseph ou la Pointe-au-Foin.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 15 octobre 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 février 1725.

Acte de foi et hommage de Pierre Bernier, habitant de Vincelotte, fils aîné de Jacques Bernier, et en cette qualité son héritier pour moitié du fief vulgairement nommé Saint-Joseph ou la Pointe-au-Foin, faisant tant pour lui

que pour ses frères et soeurs, héritiers de l'autre moitié du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 39.

17 février 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Bernier, propriétaire du fief Saint-Joseph de la Pointe-au-Foin, faisant tant pour lui au dit nom que pour Charles et Philippe Bernier, ses frères, et encore pour Jean-Baptiste; Geneviève, femme de Jean Côté; Ursule, femme de .... Côté; et Elisabeth Bernier, femme de Gabriel Côté, ses neveux et nièces, enfants et héritiers de feu Jean Bernier, son frère, ses dits frères propriétaires chacun d'un tiers de l'autre moitié du dit fief, et ses dits neveux et nièces tous ensemble propriétaires aussi d'un tiers de la dite autre moitié de fief.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 6.

22 novembre 1788.

Acte de vente de Pierre Bernier et Marie-Salomée Guimont, sa femme, Philippe-Jérôme Bernier et Marie-Anastasie Guimont, sa femme, François Guimont et Marie-Catherine Kerouac, sa femme, Noël Jalbert, Jean-Baptiste Rousseau et Geneviève Fournier, sa femme, Bélonie Gagné, au sieur François-Marcel Bernier de chacun leur part et prétention dans le fief Saint-Joseph ou la Pointe-au-Foin.

Greffe de Antoine Joliette, notaire au Cap Saint-Ignace, 22 novembre 1788.

3 juin 1823.

Testament de François Bernier par lequel il lègue tous ses propres acquets et conquêts immeubles à Philippe-Isaac Bernier, l'un de ses fils, qu'il institue son légataire universel.

Greffe de A. Larue, notaire au Cap Saint-Ignace, 3 juin 1823.

1er juillet 1824.

Acte de vente de Philippe-Isaac Bernier et dame Lucie Guimont, sa femme, à Charles Bossé du fief et seigneurie de Fournier ou la Pointe-au-Foin.

Greffe de A. Larue, notaire au Cap Saint-Ignace, 1er juillet 1824.

17 mai 1831.

Acte de foi et hommage de Joseph-Noël Bossé, fondé de procuration de Charles Bossé, pour le fief Saint-Joseph ou la Pointe-au-Foin.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 396.

10 février 1859.

Cadastre du fief Fournier, appartenant à Eucher Couillard, clos le 10 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (No 67).

Archives de la province de Québec.

## SEIGNEURIE DE BÉLAIR, POINTE-AUX-ÉCUREUX OU POINTE-AUX-ÉCUREUILS

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs Toupin père et fils d'"une demye lieue de front sur une lieue de profondeur à prendre sur le fleuve St-Laurent moictié au-dessous et moictié au-dessus de la Pointe aux Ecureuils, aboutissant des deux côtés aux terres non concédées". En fief mouvant de la Compagnie des Indes Occidentales.

Registre d'intendance no 1, folio 39.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 68 et 311.

20 janvier 1706.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Marie-Madeleine Mezeray, veuve de Jean Toupin, vivant propriétaire du fief et seigneurie de Bélair dit la Pointe-aux-Ecureuils, d'"une demi lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur derrière la dite seigneurie de Bélair, le dit front à prendre immédiatement à une lieue du bord du fleuve St-Laurent". A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 41.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 453.

8 mars 1711.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige Marie-Madeleine Mezeray, veuve de Jean Toupin, à se pourvoir au départ des vaisseaux pour obtenir la ratification d'une concession d'une demi-lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur à elle accordée le 20 janvier 1706 à prendre derrière la seigneurie de Bélair.

Ordonnances des Intendants, cahier 5, folio 8.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 151.

17 février 1723.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Toupin dit Dussault, fils aîné de feu Jean-Baptiste Toupin dit Dussault, et en cette qualité seul héritier du fief vulgairement nommé Bélair au moyen du partage fait entre lui et Marguerite Toupin, sa soeur consanguine, femme de Joseph Cochon, et de la renonciation faite par ses frères et soeurs

germains à la succession du dit feu Jean-Baptiste Toupin dit Dussault, leur père commun; laquelle seigneurie avait été concédée à feu M. Toupin dit Dussault par M. Talon le 3 novembre 1672.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 40.

19 février 1723.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Toupin Dussault pour le fief de Bélair.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 12.

18 mars 1770.

Acte de vente de Joseph Toupin Dussault, Alexis Dussault et Marie Godin, sa femme, à Joseph Brassard Deschenaux d'un quart de la seigneurie de Bélair contigu à la seigneurie de Neuville.

Greffe de Gouget, notaire à la Pointe-aux-Trembles, 18 mars 1770.

18 mars 1771.

Acte de ratification de Joseph Toupin Dussault et Geneviève Desprès Dumontier, sa femme, et Joseph Toupin fils et Madeleine Levasseur, sa femme, de l'acte de vente de partie du fief et seigneurie de Bélair consenti par Joseph Toupin Dussault, Alexis Dussault et Marie Godin, sa femme, à Joseph Brassard Deschenaux le 18 mars 1770.

Greffe de Sanguinet, notaire à Québec, 18 mars 1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Brassard Deschenaux, de la ville de Québec, pour partie du fief et seigneurie de Bélair.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 251.

25 février 1781.

Aveu et dénombrement de Joseph Brassard Deschenaux pour partie du fief et seigneurie de Bélair.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 420.

26 mars 1789.

Acte de vente de Joseph Godin, chargé de pouvoir de Pierre Godin et de dame Angélique Lauriot, sa femme, à Matthew MacNider, négociant, du huitième au total de la seigneurie de Bélair.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 26 mars 1789. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 avril 1789.

Acte de vente de Alexis Dussault, procureur fondé de Jean-Baptiste Dussault, à Matthew MacNider de tous les droits quelconques qui peuvent appartenir au dit Jean-Baptiste Dussault comme seigneur primitif du fief et seigneurie de Bélair.

Greffe de F.-X. Larue, notaire à Neuville, 6 avril 1789. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 avril 1789.

Acte de cession de Jean Vézina et Marie-Clotilde Aide dit Crequi, sa femme, veuve en premières noces de Jean-Baptiste Dussault, à Matthew MacNider de tous les droits de la dite veuve Dussault et de ses enfants mineurs dans le fief et seigneurie de Bélair.

Greffe de F.-X. Larue, notaire à Neuville, 6 avril 1789. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 juin 1793.

Testament de Joseph Brassard Deschenaux par lequel il lègue, entr'autres choses, tous les biens nobles qu'il délais-

sera au jour de son décès à Charles-Joseph Deschenaux, prêtre, curé de L'Ancienne-Lorette, son fils aîné, Pierre-Louis Deschenaux, son fils puiné, Madeleine Deschenaux, femme de Guillaume de Lorimier, et Josephte Deschenaux, femme de Michel Launière, ses deux filles.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 5 juin 1693. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 octobre 1801.

Acte de foi et hommage de Matthew MacNider, écuyer, un des juges à paix de Sa Majesté, pour partie du fief et seigneurie de Bélair.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 221.

12 mars 1806.

Acte de vente de Michel Gamelin Launière et Josephte Deschenaux, sa femme, à messire Deschenaux, curé de L'Ancienne-Lorette, de partie de la seigneurie de Bélair.

Greffe de Joseph Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 12 mars 1806.

26 juin 1828.

Testament de messire Deschenaux, curé de L'Ancienne-Lorette, par lequel il donne partie de la seigneurie de Bélair à dame Adélaïde Launière, femme de Edouard Larue.

Greffe de Antoine-A. Parent, notaire à Québec, 26 juin 1828. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 juin 1836.

Acte de foi et hommage de Edouard Larue, tant en son propre nom qu'au nom de dame Adélaïde Launière, sa femme, pour un quart de la seigneurie de Bélair, et Edouard-Narcisse de Lorimier et Adélaïde de Lorimier, sa

soeur, veuve de Vincent Ducharme, pour un sixième dans le dit quart de la même seigneurie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 1. 6 juillet 1859.

Cadastre de la seigneurie de Bélair, appartenant aux héritiers de feuMoses Hart, clos le 6 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 26).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DES ILES BOURDON

10 septembre 1657.

Acte de concession de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, à Charles d'Ailleboust de Musseaux des îles Bourdon.

Mentionné dans une pièce subséquente.

27 juin 1668.

Acte de déclaration de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France: "Pour servir de mémoire, que M. des Musseaux nous a demandé l'île Bourdon avec deux îlots, contenant la dite île et les deux îlots ensemble environ six cent vingt arpents et que nous avons promis de lui en faire de la part du Roy et de MM. de la Compagnie des Indes Occidentales, la concession à l'arrivée des vaisseaux; et après avoir reçu les ordres de la cour par le retour de notre secrétaire, en tant que la chose dépendra de nous et que Sa Majesté nous aura laissé le pouvoir d'en disposer.

Original en la possession de la Chicago Historical Society. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Ordonnances, commissions, etc., des gou-*

*verneurs et intendants de la Nouvelle-France,* 1639-1706, vol. I, p. 83.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Repentigny "des deux isles dites Bourdon prétendues par le sieur des Musseaux et par luy cédées par accommodement fait entre eux; pour en jouir aux mesmes droits qu'il jouict de sa terre et seigneurie de..."

Registre d'intendance, no 1, folio 36.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 306.

13 septembre 1693.

Acte de vente de Charles d'Ailleboust, sieur de Musseaux, et de Catherine Le Gardeur, sa femme, à Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil des îles Bourdon.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 13 septembre 1693.

18 octobre 1698.

Acte de vente de Pierre d'Ailleboust, écuyer, sieur d'Argenteuil, lieutenant en pied dans les troupes du détachement de la marine, et dame Marie-Louise Denys, son épouse, à Charles Demarre, habitant de l'île Sainte-Thérèse, des "trois îles appelées les îles Bourdon, vis-à-vis la coulée Saint-Jean, du côté de la rivière des Prairies et dans la dite rivière".

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 18 octobre 1698. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 juillet 1701.

Acte de foi et hommage de Charles Demarre, demeurant à Sainte-Thérèse, pour "trois îles appelées les îles

Bourdon, vis-à-vis de la coulée Saint-Jean, du côté de la rivière des Prairies, et dans la dite rivière, qu'il a acquises de Pierre d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil, et de dame Louise Denys, son épouse, par contrat passé par Adhémar, le 18 octobre 1698, lesquelles îles le d. sieur d'Argenteuil aurait acquises de Charles d'Ailleboust de Musseaux et de dame Catherine Le Gardeur, son épouse, par contrat passé par Adhémar le 13 septembre 1693, et au dit Charles d'Ailleboust de Musseaux les d. îles et plus grande quantité données et concédées au nom de Sa Majesté par M. de Lauzon, ci-devant gouverneur ,le 18 septembre 1657, et par M. Talon, ci-devant intendant, le 27 juin 1668.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 11 juillet 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 mars 1702.

Acte de quittance de Pierre d'Ailleboust, écuyer, sieur d'Argenteuil, à Charles Demarre de la somme de six cents livres, prix de la vente par lui faite des îles Bourdon au dit Demarre.

Greffe de Adhémar, notaire à Montréal, 20 mars 1702. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Ignace Bourgery, au nom et comme ayant épousé Marie Demarre, fille unique et héritière de feu Charles Demarre et de Marie Lauzon, ses père et mère, pour le fief et seigneurie des îles Bourdon, acquis par le dit feu Charles Demarre de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et de Louise Denys, son épouse, par contrat de Adhémar du 18 octobre 1698; lequel fief et seigneurie avaient été concédés par M. de Lauzon, le 10 septembre 1657, et par M. Talon, le 27 juin 1668, à Charles d'Ailleboust des Musseaux.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 75.

12 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Ignace Bourgery, au nom et comme ayant épousé Marie Demarre, pour le fief des îles Bourdon.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 100.

11 novembre 1751.

Acte de foi et hommage de Louis Saint-Ange Charly, négociant à Montréal, au nom et comme donataire entre vifs de Marie Demarre, veuve de Ignace Bourgery dit Bourgy, pour le fief des trois îles Bourdon.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 308.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE GROSBOIS-OUEST OU PETITE-RIVIERE YAMACHICHE

23 mai 1653.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur et lieutenant-général en la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à lui donné par la Compagnie de la Nouvelle-France, au sieur Boucher, capitaine du bourg des Trois-Rivières et lieutenant général civil et criminel du grand sénéchal de la Nouvelle-France, juridiction des Trois-Rivières, de la consistance des lieux qui ensuivent: "savoir un quart de lieue au-dessus de la rivière à Mashis et un quart de lieue au-dessous, de front sur le fleuve Saint-Laurent, du côté nord, au-dessus des Trois-Rivières, et trois lieues dans les terres." Pour jouir des dits lieux en fief et en tous droits de haute, moyenne et basse justice...

Document original en la possession de la famille Gélinas.

Publié (en fac-similé) dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 248.

3 octobre 1668.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher, écuyer, sieur de Grosbois, ci-devant gouverneur et lieutenant-général civil et criminel des Trois-Rivières, "pour le fief de Grosbois à lui appartenant consistant en une lieue et demie de front sur le fleuve Saint-Laurent et trois lieues de profondeur dans les terres, sise à une demi-lieue de la rivière Ouabouachic au-dessus d'icelle et une lieue au-dessous, le dit fief à lui accordé par deux titres qu'il en a obtenus de M. de Lauzon, alors gouverneur de ce pays, le premier en date du 23 mai 1653 et l'autre du 9 août 1655 pour en jouir par le dit sieur Boucher, lui, ses hoirs et ayants cause en tous droits de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice mouvante et relevante de Québec..."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 18.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 325.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Boucher de "une lieue et demye de terre de front sur deux lieues de profondeur, à prendre, sçavoir: trois quarts de lieue au-dessus de la rivière à Machis et autant au-dessous de la dite rivière". En fief et tous droits de seigneurie et justice.

Registre d'intendance, cahier 1er, folio 39.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 310.

27 juin 1676.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher de Grosbois

et de Boucherville pour le fief, terre, justice et seigneurie de Grosbois contenant une lieue et demie de front sur deux lieues de profondeur.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 12.

2 juillet 1693.

Acte de vente de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville et autres lieux, et demoiselle Jeanne Crevier, son épouse, à René Boucher, sieur de la Perrière, faisant pour Lambert Boucher, sieur de Grandpré, major de la ville des Trois-Rivières, son frère, de trois quarts de lieue de terre de front moins sept arpents sur le lac Saint-Pierre, à prendre à sept arpents au-dessus de la rivière Amachis, du côté sud-ouest, et deux lieues de profondeur, tenant sur le devant au fleuve Saint-Laurent, d'autre part, au bout des deux lieues de profondeur aux terres non concédées, au nord-ouest, aux terres restantes de M. et Delle Boucher et d'autre part, aux terres non concédées.

Greffe de Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 2 juillet 1693.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 254.

17 février 1723.

Acte de foi et hommage de Louis Boucher de Grandpré, fils aîné et héritier de feu Lambert Boucher de Grandpré, vivant major des Trois-Rivières, des deux tiers dans la moitié de la moitié de trois quarts de lieue moins sept arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur, faisant partie du fief de Grosbois, et de deux autres tiers dans la moitié de la moitié dans un autre fief d'une lieue de terre de front sur trois de profondeur, le comparant faisant tant pour lui que pour Marie de Vauvril, veuve de feu sieur de Grandpré, sa mère, propriétaire à cause de

la communauté qui a été entre elle et le dit Grandpré de la moitié tant de la dite portion de fief que du d. fief, et pour Geneviève Boucher de Grandpré, sa soeur, aussi héritière de l'autre tiers dans la moitié de la moitié dans la dite portion de fief de Grosbois et aussi de l'autre tiers dans l'autre moitié du dit autre fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 34.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 328.

18 février 1723.

Aveu et dénombrement de Louis Boucher, sieur de Grandpré, propriétaire des deux tiers dans la moitié de la moitié de trois quarts de lieue moins sept arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur, faisant partie du fief de Grosbois, et des deux tiers dans la moitié d'un autre fief d'une lieue de terre de front sur trois lieues de profondeur, tant pour lui au dit nom que pour Marie de Vauvril, sa mère, veuve du sieur de Grandpré, propriétaire à cause de la communauté qui a été entre le dit de Granpré et elle de la moitié tant de la dite portion de fief que du dit fief, et pour Geneviève Boucher de Grandpré, sa soeur, propriétaire de l'autre tiers dans l'autre moitié de la dite portion du fief de Grosbois et de l'autre tiers dans l'autre moitié du dit fief.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 7.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 339.

16 mai 1764.

Acte de vente de Joseph Godefroy de Tonnancour, au nom et comme fondé de la procuration de Louis Boucher de Grandpré, résidant à la Nouvelle-Orléans, au sieur Con-

rad Gugy de la moitié moins sept arpents du fief et seigneurie de Grosbois.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 15 mai 1764.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 270.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Conrad Gugy, du district de Montréal, membre du conseil de Sa Majesté en cette province, pour la moitié moins sept arpents du fief et seigneurie de Grosbois.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 52.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 353.

13 janvier 1785.

Acte de donation de l'honorable Conrad Gugy à demoiselle Elisabeth Wilkinson de ce qu'il possède dans le fief et seigneurie de Grosbois, à titre d'usufruit.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 13 janvier 1785.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 284.

17 mai 1785.

Acte de foi et hommage de Robert Lester, négociant à Québec, porteur de la procuration de demoiselle Elisabeth Wilkinson, de Machiche, pour la moitié moins sept arpents du fief et seigneurie de Grosbois: "nous déclarons, par les dites présentes que la réception que nous faisons à la dite demoiselle Elisabeth Wilkinson à la foi et hommage, comme curatrice, gardienne ou usufruitière, en vertu de l'acte de donation du 13 janvier 1785, ne s'étendra point à donner, établir ou confirmer aucun titre ou droit sur le dit fief et

seigneurie en la personne des futurs donataires mentionnés dans le dit acte ni aux héritiers du dit feu Conrad Gugy qui ne seront point légalement qualifiés à tous égards pour prendre possession du dit fief et seigneurie en vertu du dit acte..."

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 147.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 395.

30 janvier 1817.

Acte de foi et hommage de Louis Gugy pour la moitié moins sept arpents du fief et seigneurie de Grosbois.

Fois et hommages ,régime anglais, cahier 3, folio 47.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 412.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Grosbois-Ouest, possédée par B.-A.-C. Gugy, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 25).

Archives de la province de Québec.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE GROSBOIS EST OU GRANDE-RIVIERE YAMACHICHE

1er juillet 1702 (1).

Acte de vente de Pierre Boucher de Grosbois et Jeanne Crevier, sa femme, aux sieurs Charles et Julien Lesieur, frères, demeurant à Batiscan, d'une part de seigneurie, sise à la rivière Ouamachiche, de la contenance de trois quarts de lieue et sept arpents de front sur deux lieues de profondeur, à commencer à sept arpents au-dessus

(1) Pour les mutations antérieures, voir Grosbois-ouest ou Petite-Rivière Yamachiche.

de la dite rivière Ouamachiche, et trois quarts de lieue au-dessous et au même rhumb de vent et mêmes lignes que les terres des seigneurs des alentours suivront...

Greffe de Marien Tailhandier, notaire à Boucherville, 1er juillet 1702.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 265.

17 février 1723.

Acte de foi et hommage de Charles Lesieur, propriétaire de la moitié de trois quarts de lieue et sept arpents de front sur deux lieues de profondeur, faisant partie du fief nommé de Grosbois, le comparant faisant tant pour lui au dit nom que Simonne Blanchet, veuve de Julien Lesieur, propriétaire à cause de la communauté qui a été entre elle et le dit feu son mari, de la moitié dans la moitié de la dite portion de fief, et pour Pierre Lesieur, son neveu, fils aîné et héritier en la succession de feu Julien Lesieur, son père, de moitié dans l'autre moitié de la dite portion de fief, et pour Françoise, Marie-Joseph et Marie-Catherine, aussi ses nièces, et héritières en la succession du dit feu Julien Lesieur, leur père, chacune pour un tiers de l'autre moitié dans la susdite autre moitié de la dite portion du dit fief; laquelle partie de fief fut acquise par Charles et Julien Lesieur, frères, de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier, son épouse, par acte de Tailhandier du 2 juillet 1702.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 33.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 335.

18 février 1723.

Aveu et dénombrement de Charles Lesieur, propriétaire de la moitié de trois quarts de lieue et sept arpents de front sur deux lieues de profondeur, faisant partie du

fief de Grosbois, tant pour lui au dit nom que pour Simonne Blanchet, veuve de Julien Lesieur, propriétaire à cause de la communauté qui a été entre elle et le dit feu son mari, de la moitié dans l'autre moitié de la dite portion de fief, et pour Pierre Lesieur, son neveu, fils aîné et héritier en la succession du dit feu Julien Lesieur, son père, de moitié dans la moitié de l'autre moitié de la dite portion de fief, et encore pour Françoise, Marie-Joseph et Marie-Catherine Lesieur, aussi ses nièces et héritières du dit feu Julien Lesieur, leur père, chacune pour un tiers dans l'autre moitié de la dite moitié de la dite portion de fief.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 9.

31 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Antoine Lesieur, fils aîné, Charles Lesieur et Pierre Coutant, tant pour eux que pour acquitter Françoise, Marie-Anne et Marie Lesieur, leurs tante et soeurs, comme représentant feu Charles Lesieur; et Pierre Lesieur dit Deschène, fils aîné, et Jean-Baptiste Lesieur dit Deschène, tant pour eux que pour acquitter Marie-Françoise, Marie-Madeleine, Marie-Joseph et Charlotte Lemaître Lesieur, leurs soeurs, comme représentant feu Julien Lesieur, tous seigneurs et propriétaires par indivis de la moitié du fief et seigneurie de Grosbois.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 48.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 383.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de Conrad Gugy, un des membres du conseil de Sa Majesté en cette province, pour la moitié du fief et seigneurie de Grosbois.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 500.

18 juin 1829.

Souffrance et délai de quinze mois accordés à Luc Rivard Bellefeuille, Françoise Gignac, veuve Bellefeuille, Daniel Bettez, tuteur de Godefroi D. Bettez, Jean-Baptiste Gauthier, Jean-Baptiste Duchaine père, Antoine G. de Saint-Louis, Charles Lesieur, Paul Lesieur, Madeleine Rivard, Antoine Toutant, Joseph-Madore Lesieur, P.-B. Dumoulin et messire Daveluy, prêtre, tous co-propriétaires et seigneurs par indivis d'une partie du fief Grosbois.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 254.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Grosbois-Est, possédée par B.-A.-C. Gugy, écuyer, pour 2/3, et par les héritiers Saint-Louis, pour 1/3, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 26).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Gastineau*

12 septembre 1699.

Acte de concession de Pierre Boucher de Grosbois à Nicolas Gastineau, sieur Duplesis, de douze arpents de terre de front sur quarante-deux de profondeur, situé au-dessous de la rivière Ouamachiche dit Grosbois, en commençant sur le bord de la dite rivière du Grand bois debout, en descendant en bas jusqu'au bout de douze arpents de front et de quarante-deux de profondeur, avec les devantures comme elles ont été concédées au dit sieur Boucher; pour en jouir en pleine propriété par le dit Gastineau, lui, ses hoirs et ayants cause en arrière-fief noble...

Greffe de Marien Tailhandier, notaire à Boucherville, 12 septembre 1699.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 262.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-LUSSON OU DE L'ILE AUX LIEVRES

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Saint-Lusson de "une lieue de terre de front sur... de profondeur, à prendre sur le fleuve de St-Laurens, scavoir : une demye lieue au-deça de la petite rivière qui est entre l'Eschaffaux au Basque et le Saguenay, et une demye lieue au-delà, ensemble l'isle nommée l'isle au Lièvre." En fief, seigneurie et justice (1).

Registre d'intendance no 1, folio 45.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 316.

5 juillet 1694.

Acte de donation de Charles Aubert de la Chesnaye à Michel Leneuf de la Vallière et de Beaubassin, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, d'une terre et seigneurie d'une lieue de front sur deux lieues de profondeur située demi-lieue en deça et demi-lieue au-delà de la Petite Rivière qui est entre l'Echafaud aux Basques et le Saguenay, laquelle dite terre et seigneurie avait été concédée à M. de Saint-Lusson par M. Talon, intendant, le 7 novembre 1672.

(1) En marge de l'acte de concession du 3 novembre 1672, au Registre d'intendance, cahier 1er, on lit : "Réunie et comprise dans le Domaine du Roy de Tadoussac."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 5 juillet 1694. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Roger des Colombiers*

11 novembre 1677.

Acte de concession de Simon-François Daumont, sieur de Saint-Lusson, à Charles Roger des Colombiers, échevin de Québec, et Marie Gachet, sa femme, d'un arrière-fief d'"une demie-lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur sur le fleuve Saint-Laurent, proche Tadoussac, qui fait la moitié du fief appartenant au dit sieur de Saint-Lusson par le titre que lui en a donné messire Jean Talon en date du 3 novembre 1672, laquelle demie lieue se prendra depuis le bord de la Petite Rivière en remontant devers Québec."

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 11 novembre 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Note* — Le cadastre seigneurial a placé l'île aux Lièvres dans la seigneurie de Verbois. En 1878, un jugement de la Cour Supérieure du district de Kamouraska a également décidé que l'île aux Lièvres appartenait à la seigneurie de Verbois.

## FIEF ET SEIGNEURIE DE BOUCHERVILLE

1664.

Acte de concession d'un fief et seigneurie en faveur de Pierre Boucher.

Mentionné dans un écrit de Pierre Boucher intitulé : "Mémoire des papiers que j'ai donnés à garder à mon fils

Boucher, qui se trouvent enfermés dans une cassette au séminaire de Québec." (1)

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Boucher de "cent quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, bornés des deux cottés par le sieur de Varennes, avec les isles nommées Percées, marquées dans notre carte figurative C. D. E. F." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 29.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 84 et 296.

27 juin 1676.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher, écuyer, sieur de Grosbois et de Boucherville, pour le fief, terre, justice et seigneurie de Boucherville contenant cent quatorze arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 août 1698.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Boucher père des "islets, battures et grèves qui se trouvent devant sa terre et seigneurie de Boucherville, jusqu'au milieu du fleuve St-Laurens soit au sud soit au nord des islets à luy desjà concédés par Mr. Talon, cy-devant intendant en ce pays, avec le droit de pesche jusqu'au milieu du fleuve le long de la devanture de sa dite terre." Aux mêmes droits et charges portés au titre de concession de sa terre de Boucherville.

---

(1) Cette cassette fut remise à M. Boucher.

Registre d'intendance no 5, folio 24.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 444.

28 mai 1699.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Boucher père, le 17 août 1698.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 8, folio 52.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 63.

12 octobre 1707.

Testament de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville.

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 12 octobre 1707.

13 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher, ancien officier des troupes du détachement de la marine, fils aîné et héritier de feu Pierre Boucher de Grosbois et de Boucherville, propriétaire pour moitié dans la moitié du fief de Boucherville, faisant aussi pour Jeanne Crevier, veuve de Pierre Boucher, propriétaire pour moitié dans le dit fief à cause de sa communauté de biens, et pour ses frères et soeurs propriétaires des autres parties du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 76.

11 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de René Gaultier de Varennes, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, fils aîné de feu René Gaultier de Varennes, gouver-

neur des Trois-Rivières, et de Marie Boucher, pour partie du fief et seigneurie de Boucherville.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 83.

28 août 1724.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Gaultier de Varennes, grand archidiacre de la cathédrale de Québec, au nom et comme procureur de Pierre Boucher de Boucherville, pour le fief et seigneurie de Boucherville.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 186.

16 août 1728.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher, écuyer, sieur de Boucherville, ancien officier des troupes du détachement de la marine, fils aîné et héritier de feu Pierre Boucher de Grosbois et de Boucherville, et de défunte Jeanne Crevier, le dit sieur Boucher en qualité de fils aîné propriétaire pour moitié du fief de Boucherville.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *Une vieille seigneurie, Boucherville* du R. P. Lalande, p. 393.

14 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui enjoint aux habitants de Boucherville de représenter dans trois mois, à leur seigneur, Pierre Boucher de Boucherville, les billets et contrats de concession des terres qu'ils possèdent dans la dite seigneurie.

Ordonnances des Intendants, cahier 18, folio 33.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 513.

2 septembre 1730.

Acte de vente de Louis Boucher de Grandpré, tant en son nom que comme procureur de Charles Hertel de Chambly et de dame Geneviève Boucher, son épouse, à Charles

Boucher de Grosbois, de huit arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur, en fief noble sans justice, dans le fief et seigneurie de Boucherville.

Greffe d'Antoine Loiseau, notaire à Boucherville, 2 septembre 1730.

21 mars 1741.

Sentence arbitrale de partage par Jacques-Pierre Daneau de Muy et Jean de Latour, notaire, arbitres nommés par Pierre Boucher de Boucherville, René Boucher de la Bruère, Joseph Boucher de la Broquerie, Charles Boucher de Montarville et Jean-Baptiste Pommereau, comme procureur de Françoise Boucher, son épouse, pour régler comme amiables compositeurs tous les droits et prétentions qui leur compètent en les successions de Pierre Boucher de Boucherville et de Montarville et dame Charlotte Denys, leurs père et mère.

23 janvier 1767.

Acte de donation de René Boucher de la Bruère, seigneur de Montarville, et de dame Renée de Pécaudy de Contrecoeur, son épouse, au sieur chevalier de la Bruère, leur fils, d'un arpent de terre de large qu'ils possèdent dans la seigneurie de Boucherville.

Greffe de Courville, notaire, 23 janvier 1767.

23 janvier 1767.

Acte de donation de René Boucher, sieur de la Bruère, seigneur de Montarville, et dame Renée de Pécaudy de Contrecoeur, son épouse, au sieur Joseph Boucher de Montarville, leur fils, d'une terre et concession de quatre arpents de front, jusqu'à la borne qui sépare la seigneurie de Boucherville de celle de Montarville.

Greffe de Courville, notaire, 23 janvier 1767.

9 août 1773.

Acte de vente de messire Charles-Madeleine Dufrost, prêtre, curé de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, à Joseph Boucher de la Broquerie de tous ses droits dans la seigneurie de Boucherville.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 9 août 1773.

20 janvier 1774.

Acte de partage entre les enfants de feu René Boucher de la Bruère Boucher, tous héritiers de leur père pour un septième dans la succession de leur père.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 20 janvier 1774.

15 août 1776.

Acte de vente des droits des héritiers de feu M. de La Soudraye de Montbrun aux sieurs de la Perière, de Montarville et chevalier de la Bruère.

Greffe de Racicot, 15 août 1776.

30 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de René-Amable Boucher de Boucherville, comme fils aîné de feu Pierre Boucher, seigneur primitif du fief et seigneurie de Boucherville, au nom de dame Marguerite Raimbault, veuve de Boucherville, sa mère, qui, la seigneurie n'étant pas divisée, a la jouissance entière du quart du dit fief et seigneurie de Boucherville, Joseph Boucher de la Broquerie, co-seigneur de six arpents de front sur deux lieues de profondeur, comme héritier de Joseph Boucher de la Broquerie, son père, et aussi François Boucher de la Perière, co-seigneur de trois arpents de front sur deux lieues de profondeur, comme héritier de René Boucher de la Perière, son père.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 68.

17 février 1781.

Acte de foi et hommage de Charles Boucher de Grosbois pour quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur dans le fief et seigneurie de Boucherville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 169.

17 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Boucher La Bruère de Montarville pour dix arpents de front sur... lieues de profondeur dans le fief et seigneurie de Boucherville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 171.

20 février 1781.

Aveu et dénombrement de François Boucher de la Perière pour trois arpents de front sur deux lieues de profondeur demembrés du fief et seigneurie de Boucherville.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 2, folio 583.

19 mai 1783.

Acte de vente de Pierre Brunelle et Marianne Michel, sa femme, à Charles Boucher, chevalier, sieur de la Bruère, d'une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur située dans la seigneurie de Boucherville.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 19 mai 1783.

27 octobre 1800.

Acte de vente de François de la Bruère Piedmont, capitaine, à Charles, chevalier de la Bruère Boucherville, de tous les droits qu'il peut avoir dans les fiefs et arrière-fiefs Normandin et autres appartenants à la famille Boucher de Boucherville.

Greffe de Peter Lukin, notaire à Boucherville, 27 octobre 1800.

29 novembre 1784.

Acte d'échange entre Joseph Boucher de Montarville

et Marie-Catherine Pecaudy de Contrecoeur, sa femme, avec Charles Boucher de la Bruère et Marie-Joseph Boucher de la Broquerie, sa femme, d'un terrain de deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur situé dans la seigneurie de Boucherville.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 29 novembre 1884.

16 décembre 1801.

Acte de vente de Joseph Boucher, sieur de Montarville, à Charles Boucher, sieur de la Bruère, son frère, des deux sixièmes indivis d'une terre sise en la seigneurie de Boucherville, fief de feue Louise Boucher, de deux arpents de front sur quarante de profondeur.

Greffe de Gauthier, notaire à Boucherville, 16 décembre 1801.

5 décembre 1807.

Acte de vente de Joseph Viger et Marie-Josephte Moreau, son épouse, à Charles Boucher de la Bruère d'une portion de terre sise dans la seigneurie de Boucherville, d'un demi arpent de front sur vingt-trois arpents de profondeur.

Greffe de Gauthier, notaire à Boucherville, 5 décembre 1807.

12 octobre 1818.

Acte de vente de Pierre de Noyelles de Fleurimont à Pierre Weilbrenner de tous les droits, parts et prétentions en fief qu'il peut prétendre dans le fief et seigneurie de Boucherville par les successions de Marie Charlotte Boucher de la Perière, sa mère, François Boucher de la Perière, son grand'père, François Contrecoeur de la Perière, son oncle, et Louise Boucher de la Perière, sa tante.

Greffe de Dumoulin, notaire aux Trois-Rivières, 12 octobre 1818.

28 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Pierre-Amable Boucher de Boucherville, colonel des milices du Bas-Canada, pour partie du fief et seigneurie de Boucherville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 188.

18 juin 1829.

Souffrance d'un an accordée par sir James Kempt à Thomas-René Boucher de Boucherville pour la foi et hommage qu'il est tenu de porter pour partie du fief et seigneurie de Boucherville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 248.

18 juin 1829.

Souffrance d'un an accordée par sir James Kempt à dame Josephte Boucher de la Broquerie, veuve de Charles Boucher de la Bruère, pour la foi et hommage qu'elle est tenue de porter pour partie du fief et seigneurie de Boucherville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 247.

15 juillet 1830.

Acte de foi et hommage de Louis Massue, fondé de procuration de Pierre Weilbrenner, pour partie du fief et seigneurie de Boucherville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 347.

*Arrière-fief des Ursulines*

21 septembre 1696.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, en faveur des Dames Ursulines de Québec, d'"une portion de terre et concession en arrière-fief, con-

sistant en quatre arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur, bornée du côté du nord-est par une ligne courant nordouest et sudest qui sépare la dite concession d'avec les terres réservées pour le domaine de la dite seigneurie; et de l'autre côté au sudouest bornée par une pareille ligne qui sépare la dite concession d'avec celle de Jean Chicot et les terres non encore concédées; d'un bout par devant la ligne qui sépare les dites concessions des terres réservées pour bâtir la bourgade du lieu; et d'autre bout par la ligne qui terminera la dite profondeur de deux lieues..."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 21 septembre 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de...*

24 septembre 1696.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, à messire Philippe Boucher, prêtre, curé de Saint-Joseph de la côte de Lauzon, son fils, "le nombre de quatre arpents de terre de front en arrière-fief situés au d. Boucherville sur deux lieues de profondeur, joignant pardevant au grand chemin de trente-six pieds de large, qui règne le long de la rivière, d'un côté à messire Nicolas Boucher, prêtre, frère du dit sieur donnataire, et d'autre côté (jusqu'à vingt-cinq arpents de profondeur) à la veuve et héritiers de défunt Christophe Février dit Lacroix; et pour le surplus des d. 2 lieues de profondeur joignant aux terres non concédées de ce côté-là..."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 24 septembre 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief Saint-Jean*

2 juillet 1693.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, à René Boucher de la Perière, son fils, d'un fief noble sans justice dans sa seigneurie de Boucherville.

Mentionné dans une pièce subséquente.

4 août 1703.

Acte de vente de René Boucher de la Perière à Jean Giasson d'une concession en fief noble sans justice en la seigneurie de Boucherville contenant cinq arpents et trois quarts de front sur deux lieues de profondeur, tenant sur le devant au fleuve Saint-Laurent jusqu'au bout de la seigneurie de Boucherville, tenant d'un côté au "scaurois" à la terre de Jean Boucher de Montbrun et au nordest aux terres de M. Boucher de Boucherville.

Greffe de Maxime Tailhandier, notaire à Boucherville, 4 août 1703.

2 juin 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui maintient Marie-Anne Lemoine, veuve Giasson, en la possession et jouissance d'une terre en fief qu'elle a acquise le 4 août 1703 du sieur Boucher de la Perière en la seigneurie de Boucherville.

Ordonnances des Intendants, cahier 22, folio 68.

7 juin 1743.

Acte de foi et hommage de Marie-Anne Lemoine, veuve de Jean Giasson, au nom et comme mère et tutrice naturelle de ses enfants mineurs, à François-Clément Boucher de la Perière, seigneur en partie de Boucherville, pour l'arrière-fief Saint-Jean sis en la seigneurie de Boucherville, lequel arrière-fief appartient aux dits enfants par

l'acquisition qu'en avait faite leur père de feu René Boucher de la Perière, chevalier de Saint-Louis et capitaine dans les troupes, par contrat passé par Tailhandier, notaire, le 4 août 1703.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 7 juin 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 août 1779.

Acte de foi et hommage de Jacques Viger, bourgeois, demeurant à Montréal, au sieur Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville, pour son arrière-fief de Saint-Jean à lui appartenant au moyen d'acquisition qu'il en a faite de mademoiselle Marguerite Giasson, par acte devant Mezière, notaire, le 23 août 1779.

Greffe de Racicot, notaire royal à Boucherville, 26 août 1779. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 avril 1816.

Acte de foi et hommage de François Senécal, bourgeois, résidant dans la paroisse de Boucherville, à Pierre-Amable Boucher de Boucherville, seigneur principal et primitif du fief et seigneurie de Boucherville, pour l'arrière-fief Saint-Jean relevant en plein fief, foi et hommage de la dite seigneurie de Boucherville, qu'il a acquis de Jacques Viger et de Marguerite de Lacorne de Saint-Luc, son épouse, par contrat passé devant le notaire Gauthier le 23 mars 1816.

Greffe de Gauthier, notaire, à Boucherville, 15 avril 1816. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief du Petit-Bois*

21 août 1688.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, à damoiselle Madeleine Boucher, sa fille, femme de M. Le Gardeur, en fief mouvant de la dite seigneurie de Boucherville, de la consistance de trois arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur.

Greffe de Michel Moreau, notaire à Boucherville, 21 août 1688.

3 octobre 1733.

Acte de vente de noble dame Madeleine Boucher, veuve de Pierre-Noël Le Gardeur, écuier, seigneur de Tilly, vivant capitaine d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays, au sieur René Boucher, sieur de la Bruère, son neveu, c'est à savoir de "toutes et chacune les parts et prétentions à elle appartenant sur la seigneurie de Boucherville et du moulin d'icelle généralement quelconques sans aucune chose en excepter ni retenir à elle appartenant de la succession de défunt Pierre Boucher, son père, vivant seigneur du dit Boucherville..."

Greffe de Jean-Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 3 octobre 1733. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 août 1769.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Normandin dit Novion et Madeleine Favreau, veuve de Baptiste Normandin, à René Boucher de la Bruère Montarville, pour l'arrière-fief Petit-Bois, "lequel appartient au dit seigneur de la Bruère par le moyen d'acquisition qu'il en a faite des droits et prétentions de feue dame Madeleine Boucher, épouse de feu Pierre-Noël Le Gardeur, dans la

seigneurie de Boucherville, par acte passé par Dubreuil, notaire à Québec le 3 octobre 1733, les dits droits appartenant à la dite dame Le Gardeur par droit héréditaire à elle dévolus et échus de feu M. et Mme Boucher, premier seigneur de Boucherville, ses père et mère, lesquels par leur testament ont désigné l'héritage de la dite dame Le Gardeur, leur fille, lui donnant les droits seigneuriaux qui pouvaient être annexés sur trois arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur en arrière-fief. . . "

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 16 août 1769. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Jacques Racicot fils à François Boucher de La Bruère Piedmont, pour l'arrière-fief communément nommé le Petit-Bois, qui lui appartient par acquisition qu'il en a faite des héritiers Normandin et par droit héréditaire échu à sa femme, Cécile Normandin, requérant le dit Racicot que les nommés Antoine Girard, acquéreur d'une portion du dit arrière-fief, Toussaint Renaud, pareillement acquéreur d'une portion du dit arrière-fief, les héritiers et représentants de défunte Félicité et Marie Normandin soient aussi admis à la foi et hommage en même temps que lui.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 3 janvier 1781. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 janvier 1781.

Aveu et dénombrement de Jacques Racicot fils à François Boucher de La Bruère Piedmont pour son arrière-fief nommé communément le Petit-Bois, consistant en la

totalité en deux arpents et cinq pieds de front sur deux lieues de profondeur.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 3 janvier 1781. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er juin 1786.

Acte de foi et hommage de Philibert Coilly dit Novion à François Boucher de la Bruère Piedmont pour une portion de terrain qu'il possède dans l'arrière-fief Petit-Bois, seigneurie de Boucherville, laquelle portion appartient au dit Novion par succession échue à feue Thérèse Favreau, sa femme, et par acquisition qu'il en a faite.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 1er juin 1786. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 novembre 1805.

Acte de foi et hommage d'Urbain Coilly, demeurant en la paroisse de Boucherville, à Charles Boucher, sieur de la Bruère, seigneur en partie de la terre de Boucherville, pour une portion de terre et fief faisant partie du fief Petit-Bois, laquelle portion de fief appartient au dit Urbain Coilly, partie par succession de ses père et mère et partie par acquisition de François Racicot et son épouse.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 25 novembre 1805. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 novembre 1805.

Aveu et dénombrement d'Urbain Coilly, demeurant à Boucherville, à Charles Boucher de la Bruère, seigneur en partie de la terre et seigneurie de Boucherville, pour une portion de l'arrière-fief Petit-Bois, laquelle "consiste

en un arpent de large sur deux lieues de profondeur dont soixante-sept arpents sont en fief."

Greffe de Gauthier, notaire à Boucherville, 25 novembre 1805. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de...*

22 septembre 1706.

Acte de vente de Marie-Anne Margane de Lavaltrie, veuve de M. Boucher de Grosbois, à Mathurin Fabvreau d'une concession en l'île Saint-Joseph de huit arpents de front et de profondeur dans le travers de la dite île, d'un chenal à l'autre, tenant d'un côté à René Lemoine Despins et d'autre bout à la terre de la dite damoiselle, des deux bouts à la rivière Saint-Laurent, appartenant à la dite damoiselle par sentence du lieutenant général de Montréal, et auparavant à M. Charron auquel elle avait été adjugée par sentence en la vente qui en fut faite par l'exécuteur testamentaire de feu M. de la Broquerie.

Greffe de Tailhandier, notaire à Boucherville, 22 septembre 1706.

4 mars 1743.

Acte de foi et hommage de Mathurin Favreau au sieur Boucher de Boucherville, seigneur principal de Boucherville, pour son arrière-fief relevant de la dite seigneurie de Boucherville, lequel arrière-fief lui appartient par l'acquisition qu'il en a faite de dame Marie-Anne Margane de Lavaltrie, veuve de M. Boucher de Grosbois, par acte passé par devant M. Tailhandier, notaire à Boucherville, le 22 septembre 1706.

Greffe de Loiseau, notaire à Boucherville, 4 mars 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 novembre 1780.

Aveu et dénombrement de Pierre Huet dit Dulude, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Pierre Favreau, et Pierre Favreau fils, comme fils aîné et à cause de son principal et droit d'aînesse à lui échus par le décès de Pierre Favreau, son père, et de Catherine Huet, sa mère, à messire René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville, pour un arrière-fief consistant en huit arpents de terre de front sur quinze arpents de profondeur situé dans l'île Saint-Joseph de la dite seigneurie de Boucherville.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 7 novembre 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de...*

5 juin 1685.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, à Pierre Boucher de Boucherville, son fils, d'un arrière-fief situé en l'île Saint-Joseph.

Greffe de Michel Moreau, notaire à Boucherville, 5 juin 1685.

12 octobre 1702.

Acte de vente de Pierre Boucher de Boucherville, officier, époux de Charlotte Denys, à René Lemoine Despins, de Montréal, de six arpents de terre de front, de travers en travers l'île Saint-Joseph, avec les bâtiments qui sont sur la dite consistance de terre.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 12 octobre 1702.

6 avril 1743.

Acte de foi et hommage de Jacques Lemoine, sieur Despins, au sieur Boucher de Boucherville, seigneur pri-

mitif de Boucherville, pour un arrière-fief qu'il possède dans la dite seigneurie de Boucherville, lui appartenant par héritage de son père qui l'avait acquis, par acte reçu par Antoine Adhémar, le 12 octobre 1702, des sieur et dame Boucher de Boucherville.

Greffe d'Antoine Loiseau, notaire à Boucherville, 6 avril 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 janvier 1781.

Aveu et dénombrement de Joseph Lemoine Despins, fondé de procuration de Jacques Lemoine Despins, à René Amable Boucher de Boucherville, seigneur primitif et principal de Boucherville, pour un arrière-fief consistant en la quantité de six arpents de terre de front sur la profondeur de quinze arpents et plus, situé dans l'île Saint-Joseph.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 12 janvier 1781. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 octobre 1784.

Acte de vente de Jacques Lemoine Despins à Clément Sabrevois de Bleury de son arrière-fief situé dans l'île Saint-Joseph, seigneurie de Boucherville.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 19 octobre 1784.

9 novembre 1784.

Acte de foi et hommage de Clément Sabrevois, sieur de Bleury, à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville, pour son arrière-fief situé dans l'île Saint-Joseph dépendant de la seigneurie de Boucherville, lequel arrière-fief lui appartient au moyen de

l'acquisition qu'il en a faite de Jacques Lemoine Despins par acte reçu devant maître Racicot le 19 octobre 1784.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 9 novembre 1784. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de la Perière*

23 juillet 1693.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, à François-Clément Boucher de la Perière, son fils, d'un fief noble consistant en un arpent de terre en carré destiné au village de Boucherville au-dessous des terres de l'église paroissiale de Boucherville.

Greffe de Michel Moreau, notaire à Boucherville, 23 juillet 1693.

16 mars 1743.

Acte de foi et hommage de François Boucher de la Perière au sieur Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville, pour son arrière-fief relevant de la dite seigneurie, lequel arrière-fief appartient au sieur Boucher de la Perière par succession de feu messire Boucher de la Perière, son père, qui lui l'avait eu par contrat de concession donné par M. Boucher, son père, passé par devant Michel Moreau, notaire royal, le 23 juillet 1693.

Greffe de Loiseau, notaire à Boucherville, 16 mars 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 juillet 1770.

Acte de foi et hommage de François Boucher, sieur de la Perière, au sieur Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville, pour son arrière-fief, lequel lui

appartient par droit héréditaire à lui dévolu et échu par le décès de feu François-Clément Boucher de la Perière, son père, lequel l'avait obtenu par un contrat de concession que lui en avait fait M. Boucher, premier seigneur de Boucherville, par acte devant feu Michel Moreau, notaire, le 23 juillet 1693.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 2 juillet 1770. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 juillet 1770.

Aveu et dénombrement de François Boucher, sieur de la Perière, au sieur Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville, pour son arrière-fief contenant un arpent de terre en superficie et situé dans le bourg de Boucherville.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 2 juillet 1770. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de...*

12 octobre 1736.

Acte de foi et hommage de Jacques Lebeau à Pierre Boucher de Boucherville, seigneur principal de la terre et seigneurie de Boucherville, pour un arrière-fief qu'il a acheté et qui relève de la seigneurie et domaine de Boucherville.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Une vieille seigneurie*: *Boucherville* du R. P. Lalande, p. 400.

29 septembre 1779.

Acte de foi et hommage de Charles Boucher, sieur de

Grosbois, à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur principal de Boucherville, pour l'arrière-fief qu'il possède dans l'île Saint-Joseph consistant en onze arpents de front sur dix-neuf arpents de profondeur, lequel arrière-fief lui appartient par le moyen de succession de ses père et mère et acquisition qu'il en a faite de ses soeurs.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 10 novembre 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 novembre 1780.

Acte de foi et hommage de Joseph Boucher de la Broquerie, au nom de Pierre-René Boucher de Maugras, son fils mineur, à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur principal et primitif de Boucherville, pour son arrière-fief situé dans la dite seigneurie de Boucherville "à lui appartenant par retrait lignagé qu'il en a faite de Jacques Lapointe par acte devant Mezière, notaire royal, le 29 mai 1779, auquel il appartenait par acquisition qu'il en avait faite de M. Clément de Bleury Sabrevois par acte devant le dit Mezière le 23 mai 1779 et au dit sieur appartenant d'héritage.

Greffe de Racicot, notaire royal à Boucherville, 10 novembre 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 novembre 1780.

Aveu et dénombrement de Joseph Boucher, sieur de la Broquerie, au nom de Pierre-René Boucher, sieur de Maugras, son fils mineur, à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur principal et primitif de Boucherville, pour un arrière-fief situé en la dite seigneurie de Boucherville.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 10 novem-

bre 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 novembre 1784.

Aveu et dénombrement de Clément Sabrevois, sieur de Bleury, à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur primitif et principal de Boucherville, pour son arrière-fief situé dans l'île Saint-Joseph dépendant de la dite seigneurie de Boucherville.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 9 novembre 1784. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de...*

2 juillet 1693.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, à Jean Boucher, écuyer, sieur de Monbrun, et René Boucher, écuyer, sieur de la Perière, frères, ses enfants, à titre de fief noble sans justice, de la consistance de six arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 2 juillet 1693.

15 juillet 1740.

Acte de vente de Jean Boucher de Monbrun à René Boucher de Monbrun, son fils, et Joseph Houtelas, son beau-fils, acquéreurs chacun d'eux pour une moitié de la contenance de quatre arpents et un quart de front allant en profondeur jusqu'au bout des terres de la seigneurie de Boucherville.

Greffe de Sanguinet, notaire à Montréal, 15 juillet 1740.

16 mars 1743.

Acte de foi et hommage de René Boucher, sieur de Monbrun, et de Joseph Houtelas au sieur Boucher de Boucherville, seigneur primitif et principal de Boucherville, pour leur arrière-fief, relevant de la dite seigneurie de Boucherville, et leur appartenant au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Jean Boucher, sieur de Monbrun, par contrat reçu par Sanguinet, notaire royal, le 15 juillet 1740.

Greffe d'Antoine Loiseau, notaire à Boucherville, 16 mars 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mai 1771.

Acte de foi et hommage de Joseph Boucher de la Bruère Montarville à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville, pour "deux lopins de terre relevant en arrière-fief, foi et hommage du dit sieur de Boucherville, lesquelles sont sises et situées dans le bourg de Boucherville et qui lui appartiennent par moyen d'acquisition qu'il en a faite 1° d'un lopin de terre à lui vendu par Jacques Lebeau père... au dit appartenait par acquisition qu'il en a faite de M. de Monbrun par acte devant feu Antoine Loiseau le 16 mars 1749, au dit appartenait par abandon que lui en a faite Madeleine Guertin et ses frères et soeurs par acte devant Tailhandier le 5 juillet 1729, le lopin de terre de Robert par le dit sieur acquis lui appartenait par bail emphithéotique que lui en a fait M. Houtelas auquel appartenait par partage fait entre lui et les MM. Monbrun par acte devant Sanguinet le 27 août 1743."

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, le 7 mai

1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mai 1771.

Aveu et dénombrement de Joseph Boucher de la Bruère Montarville à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville, pour son arrière-fief contenant savoir un morceau qu'il a acquis de Joseph Lebeau père de la contenance de deux arpents et demi de terre en superficie plus ou moins, et un morceau qu'il a acquis de Joseph Robert de la contenance de deux arpents et demi aussi en superficie plus ou moins.

Greffe de Racicot, notaire à Boucherville, 7 mai 1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 mars 1719.

Acte d'échange entre Zacharie-François Hertel de la Fresnière, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, seigneur en partie de Chambly, et Jean-Baptiste Boucher de Niverville, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, et Marguerite Thérèse Hertel, son épouse, de leurs droits et prétentions sur le fief et seigneurie de Chambly pour un arrière-fief de soixante arpents en superficie dans la seigneurie de Boucherville.

Greffe de Lepallieur, notaire à Montréal, 14 mars 1719. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de...*

10 septembre 1687.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, à titre d'arrière-fief, à Madeleine Boucher sa fille, femme de Pierre Noël Le Gardeur, escuyer, d'une

place pour bâtir dans la bourgade de Boucherville, consistance d'un demi arpent de front sur trois de profondeur.

Greffe de Michel Moreau, notaire à Boucherville.

*Arrière-fief de...*

31 août 1688.

Acte de concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, en fief mouvant de la seigneurie de Boucherville, à damoiselle Marguerite Boucher, sa fille, femme de Mr de Muy, au dessous de la petite Rivière ensuitte et attenant celle de sa soeur damoiselle Le Gardeur, la consistance de quatre arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur.

Greffe de Michel Moreau, notaire à Boucherville.

1er juin 1859.

Cadastre général de la seigneurie de Boucherville, clos le 1er juin 1859, par Henry Judah, écuyer, commissaire.

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Rémi Claude Weilbrenner, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre A, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (Nos. 9 et 10).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Louis Lacoste, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre B, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 11).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Thomas-René Boucher de Boucherville, et indiquée au cadastre général par la lettre C, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 12).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Thomas Boucher de Grosbois, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre D, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 13).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Joseph Boucher de Labroquerie, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre E, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 14).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Pierre-Edouard Malhiot, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre F, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 15).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Louis-René et Charles-Augustin Chaussegros de Léry, écuyers, et indiquée au cadastre général par la lettre G, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 16).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Jean-Baptiste Petit dit Lalumière, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre H, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 17).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par l'honorable Charles-Clément Sabrevois de Bleury, et indiquée au cadastre général par la lettre J, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire, (no 18).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par dame Charlotte Sénécal, veuve de Joseph Petit, écuyer, et dame Sophie Sénécal, veuve de Norbert Roy, écuyer, et indiquée au cadastre général par les lettres L. M., fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 19).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par feu l'honorable Pierre Boucher de Boucherville, et maintenant (indivisément) par ses héritiers, viz : Dr Charles de Boucherville, pour ½, et les héritiers d'Ancêtre de Boucherville, pour ½, et indiquée au cadastre général par la letre N, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 20).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par l'honorable Dominique Mondelet, et indiquée au cadastre général par la lettre O, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 21).

Archives de la province de Québec.

1er décembre 1860.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par messire Laurent-Michel Quintal, et indiquée au cadastre général par la lettre P, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 22).

Archives de la province de Québec.

1er décembre 1860.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Félix Lussier, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre R, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 23).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Georges-Louis Fleury Deschambault, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre S, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 24).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Joseph-Erasme Malhiot, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre T, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 24 bis).

Archives de la province de Québec.

1er décembre 1860.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Boucherville, possédée par Pierre Racicot, écuyer, et indiquée au cadastre général par la lettre V, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 25).

Archives de la province de Québec.

FIN DU DEUXIEME VOLUME

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

BIBLIOTECA
CENTRAL

BNQ
000 452 074